



Le Président

N° 007313 / PR
(NOR : DBF23202583ZZ)

Papeete, le 11 OCT 2023

à

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française



Objet : Débat préalable à l'examen du budget primitif de l'exercice 2024.

Réf. : Article 144-1 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

P. J. : Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) du gouvernement.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, aux fins d'examen par l'Assemblée de la Polynésie française, le rapport d'orientation budgétaire du gouvernement en vue du débat préalable à l'examen du budget primitif de l'exercice 2024, conformément aux dispositions de l'article 144-1 rappelé en référence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Moetai BROTHERSON



POLYNESIE FRANÇAISE

2024



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN BREF...



La Polynésie française est composée de cinq archipels regroupant 121 îles, dont 72 sont habitées. Elle est située dans le sud de l'océan Pacifique, à environ 6 000 kilomètres à l'est de l'Australie.

Elle a une superficie terrestre totale de 3 521 kilomètres carrés.

Elle dispose de la plus grande zone économique exclusive tant en Outre-Mer qu'en France hexagonale avec 5 500 000 kilomètres carrés, représentant soit 47% de la zone économique exclusive totale française.

Au recensement 2022, la Polynésie française compte 278 786 habitants.

En 2022, son produit intérieur brut (PIB) nominal estimé est de 648,2 milliards F CFP.

Les grands indicateurs des comptes économiques de la Polynésie française ont ainsi évolué :

Indicateur	2020 (e)	2021 (e)	2022 (e)
PIB nominal (en millions F CFP)	600 184	620 500	648 200
PIB réel (en millions F CFP – Base 2005)	537 461	550 360	
Habitant (au 31 décembre)	279 300	278 400	278 786
PIB nominal par habitant (en millions F CFP)	2,13	2,19	2,33
PIB réel par habitant (en millions F CFP – Base 2005)	1,92	1,97	2,05
Taux de croissance nominale	-6,5%	2,2%	6,3%
Taux de croissance réelle	-7,0%	2,1%	4,5%

Source : ISPF, comptes économiques ISPF, 2022 et IEOM comptes rapides 2022

AVANT-PROPOS

Ce rapport d'orientation budgétaire, a pour vocation de présenter aux Polynésiens et à leurs élu(e)s les grandes tendances structurant le budget du Pays pour l'exercice 2024. Il est le support au débat d'orientation budgétaire qui constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire du Pays.

En effet, institué par la loi organique statutaire en son article 144-1, qui dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat a lieu à l'Assemblée de la Polynésie française sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », ce débat permet d'échanger de manière transparente sur les choix proposés par le gouvernement.

Pour ce faire, il fait l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dont la construction s'articule suivant une démarche de transparence. Ainsi, il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget général.

Il apporte des éclairages sur le contexte économique, financier et budgétaire dans lequel sont proposées les orientations stratégiques et budgétaires du pays. Ces orientations seront traduites dans le projet de budget général qui sera présenté au vote dans les mois à venir.

Le débat pour l'exercice budgétaire 2024 s'inscrit dans un contexte particulier tant à la fois sur le plan politique avec le renouvellement de la classe politique en mai 2023, que sur le plan budgétaire dont le défi majeur est de rétablir la maîtrise des dépenses publiques qui a connu un sursaut face au contexte 2020-2021, dans un contexte inflationniste.

Table des matières

1. Contexte et perspectives économiques de la Polynésie française.....	6
1.1. – Perspectives économiques mondiales : l’inflation, son antidote et son effet sur la croissance	6
1.1.1. – Scénario international : un net ralentissement de l’activité	7
1.1.2. – Les risques de dégradation	11
1.2. – Perspectives économiques pour la France : l’économie française peine à sortir de sa torpeur	13
1.2.1. – L’activité économique progresserait sur un rythme limité en 2023, avant de connaître une reprise en 2024 et 2025.....	14
1.2.2. – De nouvelles sources d’incertitude.....	16
1.3. – Perspectives économiques pour la Polynésie française : Tensions multiples sur les moteurs internes	16
1.3.1. – Les moteurs de la croissance en 2022	17
1.3.2. – Les principaux indicateurs économiques pour la Polynésie française	18
1.3.3. Les facteurs de risques.....	23
2. Situation financière de la Polynésie française de 2018 à 2022.....	25
2.1. – Formation de l’équilibre de la section de fonctionnement.....	25
2.1.1. Recettes de fonctionnement	25
2.1.2. Charges de fonctionnement.....	30
2.1.3. – Résultat de l’exercice	39
2.2. – Formation de l’équilibre de la section d’investissement.....	40
2.2.1. – Financement de la section d’investissement	40
2.2.2. – Dépenses d’investissement	45
2.2.3. – Résultat global.....	49
2.3. – État de la dette	50
2.3.1. – Structure de la dette	50
2.3.1.1. – Évolution de l’encours de la dette et mobilisation des emprunts.....	50
2.3.1.2. – Annuité de la dette.....	52
2.3.1.3. – Structure de la dette par taux d’intérêt	52
2.3.2. – Répartition de la dette par bailleurs de fonds	54
2.3.3. – Profil d’extinction de la dette.....	54
2.4. – Engagements hors bilan	55
3. Budget 2023 de la Polynésie française	57
3.1. – Rappel du contexte d’élaboration du budget en cours.....	57

3.1.1. – Rappel du contexte économique.....	57
3.1.2. – Rappel des orientations stratégiques.....	57
3.1.3. – Rappel des orientations budgétaires.....	58
3.2. – Situation budgétaire en section de fonctionnement.....	58
3.2.1. – Recettes de fonctionnement	59
3.2.2. – Charges de fonctionnement	62
3.3. – Situation budgétaire en section d’investissement.....	67
3.3.1. – Recettes d’investissement.....	67
3.3.2. – Dépenses d’investissement	71
4. – Orientations retenues pour 2024	76
4.1. – Orientations stratégiques.....	76
4.1.1. Pilier 1 : Fa’atura - Respecter.....	77
4.1.1.1. Axe stratégique 1.1 - Respecter son Pays	77
4.1.1.2. Axe stratégique 1.2 - Respecter la politique	85
4.1.1.3. Axe stratégique 1.3 - Respect mutuel entre l’Etat et le Pays.....	86
4.1.2. Pilier 2 : Fa’aora - Soutenir	86
4.1.2.1. Axe stratégique 2.1 - Soutenir l’accès.....	87
4.1.2.2. Axe stratégique 2.2 - Soutenir les familles.....	92
4.1.2.3. Axe stratégique 2.3 - Soutenir la prévention	94
4.1.2.4. Axe stratégique 2.4 - Soutenir notre jeunesse	96
4.1.3. Pilier 3 : Fa’atupu – Bâtir.....	101
4.1.3.1. Axe stratégique 3.1 - Des aménagements et des infrastructures harmonieux.....	101
4.1.3.2. Axe stratégique 3.2 - Bâtir un développement résilient	103
4.1.3.3. Axe stratégique 3.3 - Développer le tourisme.....	104
4.1.3.4. Axe stratégique 3.4 - Développer le secteur mer, agriculture et élevage.....	105
4.1.3.5. Axe stratégique 3.5 - Développer les énergies renouvelables	106
4.1.3.6. Axe stratégique 3.6 - Développer le numérique et l’audiovisuel	107
4.2. Orientations budgétaires.....	107
4.2.1. Hypothèses d’évolution retenues.....	108
4.2.2. Orientations en fonctionnement.....	108
4.2.3. Orientations en investissement.....	110

1. CONTEXTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Contribution ISPF

1.1. – PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES : L'INFLATION, SON ANTIDOTE ET SON EFFET SUR LA CROISSANCE

*(Sources : Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2023 Numéro 1 ;
Situation et perspectives de l'économie mondiale ; ONU)*

En 2022, à mi-parcours de la période de mise en œuvre des objectifs de développement durable, dont la réalisation est prévue pour 2030, l'économie mondiale a été frappée par une série de chocs graves et cumulatifs. Alors que les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) se faisaient encore sentir partout dans le monde, la guerre en Ukraine a déclenché une nouvelle crise, perturbant les marchés de l'alimentation et de l'énergie et aggravant l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans de nombreux pays en développement.

La forte inflation a entraîné une érosion des revenus réels et une crise mondiale du coût de la vie qui a plongé des millions de personnes dans la pauvreté et la précarité économique. Parallèlement à cela, la crise climatique a continué d'avoir de lourdes répercussions, les vagues de chaleur, les incendies de forêt, les inondations et les ouragans ayant entraîné des dommages économiques massifs et provoqué des crises humanitaires dans de nombreux pays.

Tous ces chocs pèseront lourdement sur l'économie mondiale en 2023.

La persistance d'une inflation élevée – environ 9% en moyenne en 2022 au niveau mondial a donné lieu à un resserrement monétaire agressif dans de nombreux pays développés et en développement. Les relèvements rapides des taux d'intérêt, notamment de la part de la Réserve fédérale américaine, ont eu des retombées partout dans le monde, provoquant des sorties de capitaux et une dépréciation des monnaies dans les pays en développement, accentuant les pressions sur la balance des paiements et aggravant les risques liés à la soutenabilité de la dette.

Les conditions de financement se sont fortement durcies dans un contexte d'endettement privé et public élevé, ce qui a eu pour effet d'accroître le coût du service de la dette, de restreindre la marge de manœuvre budgétaire et d'exacerber les risques de crédit souverain. La hausse des taux d'intérêt et la baisse du pouvoir d'achat ont ébranlé la confiance des consommateurs et pesé sur les perceptions des investisseurs, assombrissant encore les perspectives de croissance de l'économie mondiale à court terme.

Le commerce mondial a également connu un ralentissement lié à la diminution de la demande de biens de consommation, à la guerre prolongée en Ukraine et à des difficultés persistantes au niveau de la chaîne d'approvisionnement.

Dans ce contexte, la croissance de la production mondiale devrait tomber de 3% (estimation pour 2022) à 1,9% seulement en 2023, soit l'un des taux les plus faibles des dernières décennies.

La croissance mondiale devrait connaître une accélération modérée pour atteindre 2,7% en 2024 si, conformément aux prévisions, certaines difficultés macroéconomiques commencent à s'aplanir l'an prochain. Les pressions inflationnistes devraient se relâcher progressivement dans un contexte d'affaiblissement de la demande globale sur les marchés mondiaux. Cela devrait permettre à la Réserve fédérale et aux autres grandes banques centrales de ralentir le rythme du resserrement monétaire et, à terme, de passer à une politique monétaire plus accommodante.

Les perspectives économiques à court terme restent toutefois très incertaines du fait de la persistance d'une myriade de risques économiques, financiers, géopolitiques et environnementaux.

1.1.1. – SCENARIO INTERNATIONAL : UN NET RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITE

(Source : Perspectives mondiales au printemps 2023 : l'économie au creux de la vague ; Direction du trésor)

Le ralentissement économique actuellement observé au niveau mondial touche aussi bien les pays développés que les pays en développement, dont beaucoup risquent de connaître une récession en 2023.

1.1.1.1. – FORTS RALENTISSEMENTS DANS LES PAYS DEVELOPPES

Le rythme de la croissance a ralenti aux États-Unis, dans l'Union européenne et dans d'autres économies développées, ce qui a eu des répercussions négatives sur le reste de l'économie mondiale.

Aux États-Unis, le produit intérieur brut (PIB) ne devrait augmenter que de 1% en 2023 après une croissance estimée à 2,1% en 2022. Les consommateurs devraient réduire leurs dépenses du fait de la hausse des taux d'intérêt, de la baisse des revenus réels et de l'importante diminution de la valeur nette du patrimoine des ménages. La hausse des taux hypothécaires et l'envolée des coûts de construction continueront probablement de peser sur le marché du logement, et l'investissement fixe résidentiel devrait encore diminuer. La croissance attendue pour 2024 est de 1,1%.

La poursuite de la guerre en Ukraine a entraîné une détérioration prononcée des perspectives économiques de l'Europe à court terme. De nombreux pays européens devraient connaître une légère récession, les coûts élevés de l'énergie, la forte inflation et le durcissement des conditions financières pesant sur la consommation et l'investissement des ménages.

L'Union européenne devrait enregistrer une croissance de 0,8% en 2023, contre un taux estimé à 3,5% en 2022, lorsqu'un nouvel assouplissement des restrictions liées à la pandémie et la résorption de la demande refoulée avaient stimulé l'activité économique. Tandis que l'Union poursuit ses efforts pour réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles provenant de la Fédération de Russie,

la région demeure vulnérable face aux perturbations de l'approvisionnement énergétique, notamment les pénuries de gaz. La croissance attendue pour 2024 est de 1,5%.

Les perspectives économiques du **Royaume-Uni** sont particulièrement sombres en raison de la forte baisse des dépenses des ménages, des pressions budgétaires et des difficultés liées à l'offre résultant en partie du Brexit. Le pays est entré en récession au second semestre de 2022, et son PIB devrait se contracter de 0,7% en 2023 et croître de 0,5% en 2024.

Bien qu'elle affiche une croissance modérée, l'économie **japonaise** devrait figurer parmi les économies développées les plus performantes en 2023. Contrairement à d'autres pays développés, le Japon a maintenu des politiques monétaire et budgétaire accommodantes. Les pénuries prolongées de puces électroniques, la hausse des coûts d'importation (liée à l'affaiblissement du yen japonais) et le ralentissement de la demande extérieure pèsent toutefois sur sa production industrielle. Le PIB du pays devrait augmenter de 1,1% en 2023, ce qui est en ligne avec les estimations pour 2022 (1,1%). La croissance attendue pour 2024 est de 1,0%.

La guerre en Ukraine a également eu une incidence considérable sur les perspectives économiques à court terme de la Communauté d'États indépendants et de la Géorgie. La contraction de l'économie de la Fédération de Russie et l'importante perte de production en Ukraine ont des retombées sur le reste de la région. Toutefois, la contraction de l'économie russe a été moins importante que prévu en 2022, le PIB n'ayant reculé que d'environ 3,5% en raison d'un excédent massif de la balance courante, du maintien de la stabilité du secteur bancaire et de l'inversion d'un resserrement monétaire initialement prononcé. Plusieurs économies de la région ont enregistré une croissance plus rapide que prévu en 2022, ayant bénéficié de la délocalisation d'entreprises et de l'arrivée de nouveaux résidents ainsi que d'un apport de capitaux.

1.1.1.2. – ASSOMBRISSEMENT DES PERSPECTIVES DANS LA PLUPART DES REGIONS EN DEVELOPPEMENT

La croissance **chinoise** devrait connaître une amélioration modérée en 2023 après avoir affiché des performances inférieures aux prévisions en 2022. Dans un contexte de confinements répétés liés à la pandémie et de tensions prolongées sur le marché de l'immobilier, le taux de croissance n'a été que de 3% en 2022. Comme suite à l'abandon par le Gouvernement de sa politique « zéro COVID » à la fin de l'année et à l'assouplissement des politiques monétaire et budgétaire, la croissance devrait s'accélérer pour atteindre 5,3% en 2023. Toutefois, la réouverture de l'économie devrait être semée d'embûches, et la croissance demeurera probablement bien en deçà du taux antérieur à la pandémie, qui était compris entre 6 et 6,5%. La croissance attendue pour 2024 est de 4,5%.

La reprise économique en **Asie de l'Est** demeure fragile, malgré une croissance moyenne supérieure à celle d'autres régions. En 2023, le PIB global devrait croître de 4,4%, contre 3,2% en 2022, principalement grâce à la reprise modeste de la croissance en Chine. Pourtant, de nombreuses économies de la région (autres que celle de la Chine) sont en perte de vitesse dans un contexte de résorption de la demande refoulée, d'augmentation du coût de la vie et d'affaiblissement de la demande à l'exportation en provenance des États-Unis et d'Europe.

Les perspectives en **Amérique latine** et dans les **Caraïbes** demeurent incertaines en raison de conditions extérieures défavorables, d'une marge de manœuvre décisionnelle limitée sur le plan

macroéconomique et d'une inflation obstinément élevée. La croissance régionale devrait ralentir pour s'établir à 1,4% seulement en 2023, après une expansion estimée à 3,8% en 2022. Les perspectives liées au marché du travail sont peu engageantes, et une réduction de la pauvreté dans la région est peu probable à court terme. Les plus grandes économies de la région – Argentine, Brésil et Mexique – devraient connaître une croissance très faible en raison du durcissement des conditions financières, de l'affaiblissement des exportations et des vulnérabilités intérieures.

Les **pays les moins avancés**, dont beaucoup sont très vulnérables face aux chocs extérieurs, rencontreront des difficultés importantes en 2023. Leur croissance devrait s'établir à 4,4%, soit à peu près le même taux qu'en 2022 et nettement moins que la cible de 7% visée dans l'objectif de développement durable.

Pour les **petits États insulaires en développement**, les perspectives à court terme restent sombres. Les arrivées de touristes ne se sont pas totalement rétablies, et beaucoup de ces pays sont exposés de façon disproportionnée à des risques climatiques croissants et aux catastrophes naturelles

Tableau 1 : Prévisions de croissance mondiale

	Moyenne 2015-2019	2019	2020	2021	2022 ^a	2023	2024	Cumul depuis 2019 ^b		
					(prévisions, CJO)			2022	2023	2024
Croissance mondiale	3,4	2,8	-3,0	6,2	3,4	2,8	3,0	6,5	9,4	12,7
Économies avancées^c	2,1	1,7	-4,3	5,4	2,7	1,0	1,4	3,6	4,6	6,1
Zone euro ^d	2,0	1,6	-6,3	5,3	3,5	0,8	1,5	2,1	2,9	4,5
dont Allemagne	1,7	1,1	-4,1	2,6	1,9	0,2	1,3	0,3	0,5	1,7
dont Espagne	2,8	2,0	-11,3	5,5	5,5	1,3	1,8	-1,3	-0,1	1,7
dont Italie	1,0	0,5	-9,1	6,7	3,9	0,7	1,3	0,8	1,6	2,9
Royaume-Uni	2,1	1,6	-11,0	7,6	4,0	-0,7	0,5	-0,4	-1,1	-0,6
États-Unis	2,4	2,3	-2,8	5,9	2,1	1,0	1,1	5,2	6,2	7,3
Japon	0,9	-0,4	-4,3	2,2	1,1	1,1	1,3	-1,2	-0,1	1,2
Économies émergentes^c	4,3	3,7	-2,0	6,6	3,9	3,9	4,1	8,5	12,7	17,3
Brésil	-0,5	1,2	-3,9	4,6	2,8	1,1	1,6	3,4	4,5	6,2
Chine	6,7	6,0	2,2	8,1	3,0	5,3	4,5	13,8	19,9	25,2
Inde ^e	6,6	3,7	-6,6	8,7	6,9	6,0	6,5	8,5	15,0	22,5
Turquie	4,1	0,8	1,9	11,4	5,0	2,8	2,9	19,2	22,6	26,1
Commerce mondial en biens ^f	3,0	0,8	-4,7	12,7	5,2	2,2	3,1	12,9	15,3	24,8
Demande mondiale en biens – France	3,4	1,4	-5,6	11,6	5,7	1,6	2,5	11,3	13,1	22,8

Sources : FMI, Perspectives économiques mondiales de janvier 2023 ; Commission européenne, prévisions économiques de février 2023 ; calculs et prévisions DG Trésor

1.1.1.3. – LA DYNAMIQUE DE L'INFLATION, PRINCIPAL ALEA DU SCENARIO

(source : Perspectives mondiales au printemps 2023 : l'économie au creux de la vague ; Direction du trésor)

Après une longue période de stabilité des prix, une forte inflation est réapparue en 2022, dans de nombreux pays, touchant de façon disproportionnée les ménages à faibles revenus. Les pressions inflationnistes induites par la pandémie ont persisté, alimentées par une reprise rapide de la demande et une offre insuffisante dans un contexte de perturbations continues des chaînes d'approvisionnement. La flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que les nouvelles perturbations de l'offre provoquées par la guerre en Ukraine, ont fait grimper l'inflation et

nourri les anticipations inflationnistes à court et moyen terme. En 2022, l'inflation moyenne à l'échelle mondiale a atteint le niveau le plus élevé des 20 dernières années.

L'évolution de l'inflation est un point crucial du scénario. Si l'inflation totale a commencé à refluer sous l'effet d'une baisse de la contribution des prix énergétiques, l'inflation sous-jacente continue d'augmenter, du fait de la transmission des hausses de prix de l'énergie à l'ensemble de l'économie.

L'évolution ultérieure de l'inflation dépendra de forces contraires dont il est difficile d'estimer précisément la résultante : si le reflux du prix d'un certain nombre de matières premières, ainsi que d'indicateurs avancés comme les prix de production, conforte le diagnostic d'un reflux de l'inflation, il reste encore des effets de diffusion des hausses passées qui viendront la soutenir, en particulier les hausses de salaires.

L'ampleur de ces hausses est incertaine mais le risque de boucle prix/ salaires semble à l'heure actuelle limité : les évolutions récentes des salaires réels demeurent négatives, les anticipations d'inflation à long terme restent ancrées à des niveaux proches des cibles des banques centrales, et les mécanismes d'indexation automatique sont plus rares que par le passé.

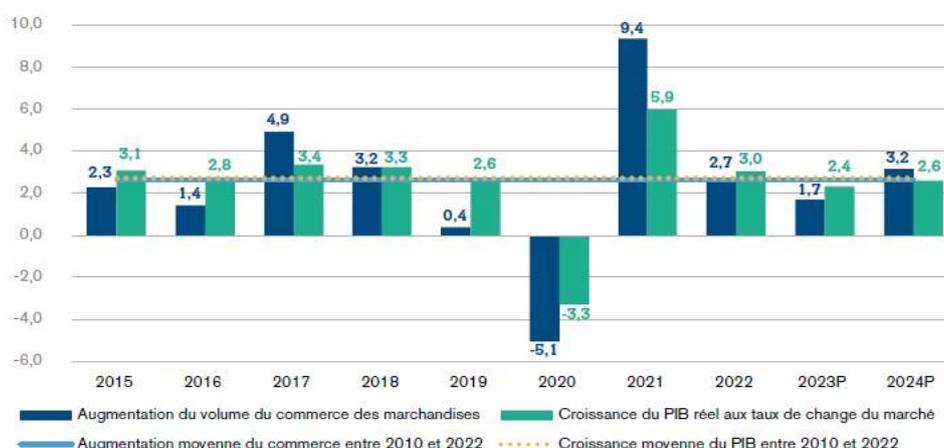
La tendance à la hausse des prix devrait s'infléchir légèrement grâce à un resserrement monétaire agressif et à un ralentissement de la demande, mais l'inflation devrait rester élevée en 2023. Elle devrait se maintenir à 5,4% en 2023, contre 8,4% en 2022. C'est deux fois plus élevé qu'avant 2021, et bien au-delà des objectifs que s'étaient donnés tous les pays touchés. Elle devrait revenir à 3% en 2024.

1.1.1.4. – LA CROISSANCE DU COMMERCE DEVRAIT RALENTIR A 1,7% EN 2023, APRES UNE AUGMENTATION DE 2,7% EN 2022

(sources : Perspectives et statistiques du commerce mondial ; OMC)

Selon les projections de l'OMC concernant le commerce établies dans le nouveau rapport intitulé "Perspectives et statistiques du commerce mondial", la croissance du PIB réel mondial aux taux de change du marché est estimée à 2,4% pour 2023. Les projections concernant le commerce et la production sont inférieures aux moyennes des 12 dernières années qui s'établissent à 2,6% et 2,7%, respectivement (voir le graphique).

Graphique 1 : Volume du commerce des marchandises et croissance du PIB à l'échelle mondiale, 2015 - 2024
Variation annuelle en %



Note : Les chiffres pour 2023 et 2024 sont des projections.

Source : OMC, pour le volume du commerce des marchandises, et estimations consensuelles pour le PIB.

À l'horizon 2024, la croissance du commerce devrait rebondir à 3,2% et celle du PIB entre 2,6% et 3% selon les prévisions. Toutefois, cette estimation est teintée d'une incertitude plus forte que d'habitude en raison de l'existence d'importants risques de détérioration, y compris les tensions géopolitiques, les chocs affectant les approvisionnements alimentaires et la possibilité de répercussions imprévues du durcissement de la politique monétaire.

1.1.2. – LES RISQUES DE DEGRADATION

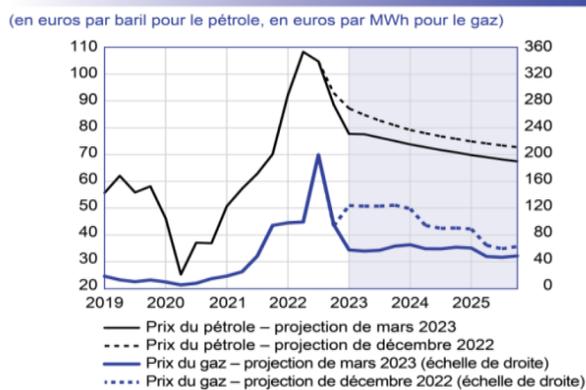
Les aléas sont nettement négatifs, sous l'effet d'une vaste gamme de facteurs qui risquent d'être préjudiciables aux résultats de l'économie mondiale.

1.1.2.1. – AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Les prix du pétrole se sont envolés au cours du premier semestre de 2022 après l'invasion russe en Ukraine. Bien qu'en forte baisse depuis mi-juin, les cours du pétrole sont restés particulièrement volatils sur le second semestre de 2022 à cause des fortes incertitudes géopolitiques (intensité de la guerre en Ukraine, sanctions contre le pétrole russe, politique sanitaire en Chine, etc.) et économiques (inflation élevée, rapidité des resserrements monétaires, perspectives de croissance mondiale, etc.).

Si le prix du pétrole a enregistré de nouvelles tensions en janvier 2023 en raison de la réouverture de l'économie chinoise et du ralentissement anticipé des resserrements monétaires dans un contexte d'inflation en nette baisse, il devrait néanmoins baisser de plus de 20% en 2023, selon les prévisions de Xerfi, s'établissant à 80 \$/baril en moyenne sur l'année.

Graphique 1 : Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de décembre 2022 et de mars 2023



Source : Eurosystem jusqu'au quatrième trimestre 2022, projections Eurosystem sur fond bleuté.

Au-delà d'une situation géopolitique toujours chargée d'incertitudes notamment en matière d'approvisionnements énergétiques, les fondamentaux du marché pétrolier ne laissent pas présager des nouvelles hausses (durables) de prix sur l'année 2024.

1.1.2.2. – LE RISQUE D'UN RESSERREMENT EXCESSIF DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Les politiques monétaires sont soumises à de grandes contraintes et doivent ménager de nombreux équilibres. De nombreuses banques centrales de pays développés, dont la Réserve fédérale américaine

et la Banque centrale européenne, étaient, dans un premier temps, réticentes à relever leurs taux directeurs, considérant la hausse de l'inflation comme un phénomène passager.

Lorsqu'il est devenu évident que les pressions inflationnistes étaient en train de s'installer dans la durée et risquaient de désancrer les anticipations d'inflation, les banques ont entrepris un resserrement monétaire agressif en relevant les taux à un rythme très rapide en 2022. Les banques centrales se trouvent aujourd'hui à un tournant décisif, car les perspectives économiques se sont réduites, l'inflation n'est pas encore totalement maîtrisée et les difficultés budgétaires demeurent.

Le brusque resserrement monétaire opéré par les principales banques centrales du monde dans un mouvement synchronisé a causé un retrait trop rapide d'une trop grande quantité de liquidités des marchés, ce qui a eu d'importantes retombées négatives sur l'économie mondiale et réduit les perspectives économiques des pays vulnérables car il est difficile de quantifier avec certitude le resserrement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation sans provoquer une récession.

Un certain nombre de facteurs ont agi sur le coût économique d'épisodes passés de désinflation, notamment le niveau initial d'inflation et les anticipations d'inflation, la rigidité des salaires et des prix, la réaction des prix et des salaires à une chute de la demande et l'orientation de la politique budgétaire. Si l'évolution de ces facteurs surprend les décideurs ou s'ils apprécient mal l'orientation appropriée de la politique économique, notamment le niveau des taux d'intérêt neutres, l'ajustement à la désinflation à venir pourrait provoquer plus de bouleversements qu'on ne le prévoit actuellement.

Les épisodes passés de désinflation associée à un durcissement de la politique monétaire comme ceux qu'ont connus les pays avancés au début des années 80 étaient souvent coûteux, et l'inflation était souvent maîtrisée au prix d'un chômage élevé. Un endettement des entreprises et des États pourrait cependant amplifier les effets du durcissement de la politique monétaire et influencer sur la volonté des banques centrales à agir résolument face à l'inflation, les coûts de production risquant d'augmenter à moyen terme si les anticipations d'inflation s'accroissent sensiblement, ce qui entraînerait des hausses de taux d'intérêt plus marquées.

1.1.2.3. – L'AUSTERITE BUDGETAIRE

Dans une conjoncture macroéconomique et financière de plus en plus difficile, de nombreux pays en développement risquent d'entrer dans un cercle vicieux de ralentissement des investissements et de la croissance et d'alourdissement du service de la dette. La mise en place prématurée d'une politique d'assainissement des finances publiques, par des réductions des dépenses ou des hausses d'impôts importantes, risquerait d'entraîner l'économie dans une récession ou dans une croissance faible à long terme.

La soutenabilité de la dette des pays en développement s'en trouverait compromise. Des dépenses budgétaires bien ciblées sont particulièrement efficaces pour soutenir la croissance et le développement en période de marasme économique, grâce aux importants effets multiplicateurs des dépenses publiques. Dans la plupart des pays en développement, la production effective reste inférieure à la production potentielle, ce qui se traduit par un marasme économique persistant. Dans une telle situation, l'investissement public ne supplante pas l'investissement privé, mais peut au contraire constituer un puissant outil de création d'emploi et de croissance. Il stimule non seulement la demande globale à court terme, mais aussi la formation de capital, ce qui accroît les capacités de production et augmente la croissance potentielle.

Particulièrement à un moment où les incertitudes sont nombreuses, une stratégie d'investissement public est un signe de volonté politique et attirera probablement les investissements privés, qui demeureront essentiels pour atténuer les séquelles de la pandémie

1.1.2.4. – UNE REPRISE EN CHINE TOUJOURS INCERTAINE

Après avoir ralenti en 2022, l'activité chinoise rebondirait à + 5,3% en 2023. L'ampleur de cette reprise reste toutefois incertaine compte tenu de l'apparition possible de nouveaux variants, de l'évolution de la demande des pays occidentaux, et des tensions avec les États-Unis.

Le rebond de la consommation pourrait en outre être retardé par la faible hausse des revenus réels en 2022, car il dépendra de l'utilisation de l'épargne de précaution accumulée depuis le début de la crise sanitaire. Le rebond de l'activité chinoise en 2023 contribuerait à soutenir la demande mondiale et à la poursuite du relâchement des tensions d'approvisionnement, avec de moindres dysfonctionnements dans la production industrielle et un désengorgement des routes maritimes. En revanche, il pourrait avoir un effet haussier sur les prix de certaines matières premières, notamment du pétrole et du nickel, très dépendants de la demande chinoise.

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE) la demande mondiale de pétrole augmenterait de 1,9 million de barils par jour (mbj) en 2023, près de la moitié de la hausse provenant de la Chine. S'agissant de l'offre mondiale de pétrole, l'AIE anticipe une progression de 1,2 mbj en 2023, alors que l'OPEP + n'a pas modifié son quota de production – qui est de 41,9 mbj – depuis novembre 2022. La Russie a annoncé le 10 février réduire ses exportations de 500 000 barils par jour à compter de mars, en réaction aux sanctions.

Au total, l'effet net du rebond chinois sur le PIB mondial serait légèrement positif, mais bénéficierait surtout aux exportateurs de matières premières (Brésil notamment) et aux principaux partenaires commerciaux de la Chine (ASEAN, UE, Taïwan, Corée du Sud, Japon). Les prévisions de croissance sur 2024 reste inférieure à 5%.

1.2. – PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA FRANCE : L'ECONOMIE FRANÇAISE PEINE A SORTIR DE SA TORPEUR

(Sources : Prévisions économiques Projections macroéconomiques : Mars 2023 ; Banque de France ; Prévisions économiques du printemps 2023 ; des perspectives améliorées, dans un contexte de défis persistants ; Commission Européenne)

Un an après l'éclatement du conflit en Ukraine, les voyants de la conjoncture sont loin d'être repassés au vert. Après une année 2022 marquée par l'explosion des prix de l'énergie, le début de l'année 2023 commence au ralenti.

1.2.1. – L’ACTIVITE ECONOMIQUE PROGRESSERAIT SUR UN RYTHME LIMITE EN 2023, AVANT DE CONNAITRE UNE REPRISE EN 2024 ET 2025

La croissance du PIB réel devrait s’établir à 0,8% en 2023 et à 1,3% en 2024. La guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine, les perturbations des chaînes d’approvisionnement et la flambée des prix de l’énergie ont assombri les perspectives économiques. L’inflation devrait rester élevée à 6,1% en 2023 et refluer à 3,1% en 2024, érodant le pouvoir d’achat des ménages et freinant la hausse de la consommation.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	0,6	1,2	1,7
	–	–	–	0,0	0,3	0,0	-0,1
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,4	2,4	1,9
	–	–	–	-0,1	-0,6	-0,1	-0,2
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,3	3,0	2,1
	–	–	–	-0,1	0,3	0,2	-0,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,4	8,0	7,9	7,3	7,5	8,1	8,1
	–	–	–	0,0	0,0	-0,1	-0,2

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Révisions depuis les projections de décembre 2022 en points de pourcentage (calculées sur des chiffres arrondis) indiquées en italique. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 février 2023.
Sources : Insee pour 2019, 2020, 2021 et 2022 (comptes nationaux trimestriels du 28 février 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

1.2.1.1. – UNE ECONOMIE PLUS RESILIENTE

La croissance en France en 2022 a été de 2,6% en moyenne annuelle. Mais elle a été marquée par un changement de rythme en cours d’année : tout d’abord une bonne résilience de l’activité au premier semestre, soutenue par la levée des dernières restrictions sanitaires ; puis un net ralentissement au second semestre provoqué par le choc de prélèvement extérieur, conséquence de la guerre russe en Ukraine.

En 2023, l’activité se montrerait plus résiliente avec une croissance de 0,1% au premier trimestre alors qu’il était anticipé une activité légèrement négative, bénéficiant de prix de l’énergie à des niveaux plus modérés et d’un recul de l’inflation, tout cela, combiné à une incertitude moins forte début 2023 et à une croissance plus élevée de la demande mondiale adressée à la France

Toutefois, l’environnement financier atténuerait l’impact positif du reflux des prix de l’énergie, de la moindre incertitude et de la plus forte demande adressée.

In fine, à 0,6% en 2023, la croissance du PIB tiendrait un rythme de croissance trimestriel qui resterait sur l’essentiel de l’année proche de celui du second semestre 2022. L’incertitude entourant cette prévision demeure, mais la probabilité d’une récession est désormais très réduite.

1.2.1.2. – LE CHOC DE PRELEVEMENT EXTERIEUR CONTINUERAIT DE PESER SUR LE POUVOIR D’ACHAT DES MENAGES MAIS PLUS MODEREMENT

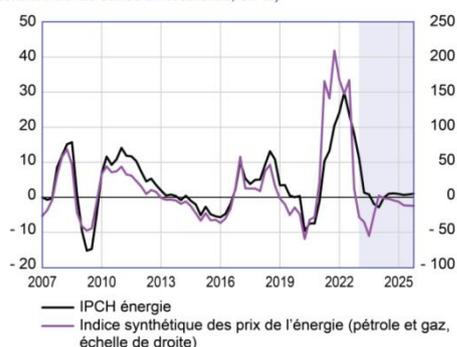
En 2022, les tensions sur les prix de l’énergie et des autres matières premières importées provoquées par la guerre en Ukraine ont entraîné un choc de prélèvement extérieur sur l’économie française. La

détérioration induite des termes de l'échange a engendré un coût d'environ 1,4% du PIB en 2022 par rapport à 2021, et s'est matérialisée par une importante inflation se traduisant par un choc de revenu réel pour les ménages et les entreprises.

Ce choc des termes de l'échange se réduirait en 2023 à mesure que les tensions sur les prix d'importation s'atténueraient du fait de la détente des prix de l'énergie, pour s'établir autour de 0,5% du PIB en comparaison à la situation plus normale de 2021. Il devrait continuer à être limité en 2024 et 2025. Cette réduction serait plus rapide qu'anticipé dans notre prévision de décembre et le choc de prélèvement pèserait donc plus modérément sur les ménages et sur les entreprises.

Graphique 2 : IPCH énergie et prix de gros sur les marchés internationaux (pétrole et gaz)

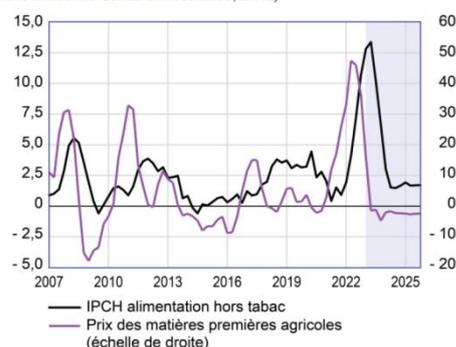
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Eurosysteme et Insee jusqu'au quatrième trimestre 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleu.

Graphique 3 : IPCH alimentation hors tabac et prix de gros agricoles sur le marché européen

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Eurosysteme et Insee jusqu'au quatrième trimestre 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleu.

Après sa forte hausse de 2021 (2,0%), le revenu disponible réel des ménages n'a été que légèrement affecté par le choc d'inflation. Le pouvoir d'achat par habitant a, en moyenne, finalement été quasiment stable en 2022 (- 0,1%).

Plusieurs facteurs ont joué un rôle :

- Tout d'abord, le mécanisme d'indexation du Smic sur l'inflation a conduit à cinq revalorisations depuis fin 2021 et à une progression de 6,6% en glissement sur un an au premier trimestre 2023. Puis, ces revalorisations se sont diffusées aux minima de branches et à l'ensemble des négociations salariales. En conséquence, le salaire moyen par tête (corrige de l'activité partielle) a été relativement dynamique en 2022 avec une hausse en moyenne annuelle de 3,8% ;
- Les fortes créations d'emplois en 2022 (+ 689 000 en moyenne annuelle) ont également soutenu la progression de la masse salariale et du pouvoir d'achat ;
- Pour finir, les soutiens budgétaires au pouvoir d'achat des ménages ont aussi largement amorti l'impact du choc d'inflation. Si certaines dépenses soutiennent le pouvoir d'achat par le biais des prestations sociales et transferts (chèque énergie, indexation des dépenses de retraite et baisse de la taxe d'habitation), d'autres dépenses (bouclier tarifaire) se traduisent en revanche par une moindre inflation qui pèse donc moins sur le pouvoir d'achat. En 2023, le pouvoir d'achat par habitant resterait quasiment stable (- 0,1%), soutenu notamment par l'augmentation du salaire moyen par tête (SMPT) nominal (5,9% en moyenne annuelle, pour les branches marchandes).

1.2.2. – DE NOUVELLES SOURCES D’INCERTITUDE

Les aléas sur l’activité et l’inflation demeurent nombreux mais certains présents en 2022, comme les possibles ruptures d’approvisionnement en énergie et leurs conséquences potentielles sur l’activité, ont pu être écartés pour l’hiver 2022-2023.

Toutefois, la situation géopolitique liée à la guerre en Ukraine et au contexte mondial, avec de possibles regains de tensions sur l’approvisionnement en énergie durant l’hiver 2023, demeure un risque à la hausse sur l’inflation et à la baisse sur la croissance à l’horizon fin 2023-début 2024.

Un autre aléa sur l’évolution de l’inflation provient d’une possible persistance des hausses de prix des produits alimentaires. À l’inverse, les baisses récemment observées des prix de gros du gaz et de l’électricité pourraient avoir un impact plus marqué sur les prix de production, puis sur les prix à la consommation des biens manufacturés comme alimentaires.

La réouverture de la Chine à la suite de l’abandon de la politique « zéro Covid » par les autorités chinoises devrait soutenir le commerce mondial, les exportations et l’activité des économies de la zone euro en 2023. Les effets sur l’inflation sont plus ambigus. D’un côté, l’accélération de l’activité dans la principale économie asiatique pourrait exercer une pression à la hausse sur le coût des matières premières. De l’autre, la levée des contraintes sanitaires en Chine pourrait accélérer le retour à la normale des chaînes de valeur mondiales et alléger les pressions inflationnistes sur les biens manufacturés liées aux goulots d’étranglement.

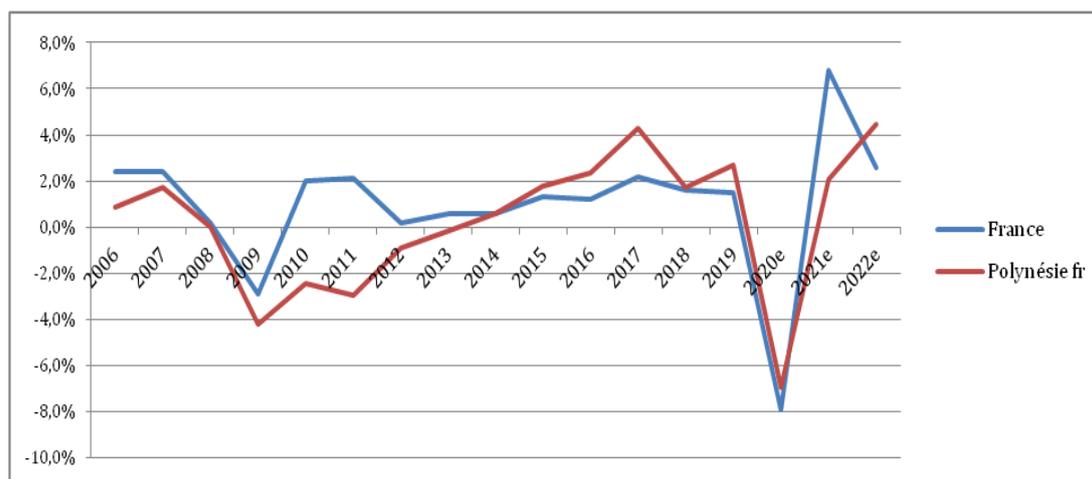
Enfin, les effets indirects de la récente volatilité bancaire et financière sont également à suivre de près, comme l’ont rappelé les événements récents provoqués par la fermeture de la Silicon Valley Bank aux États-Unis ou l’incertitude autour du Crédit Suisse.

1.3. – PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE : TENSIONS MULTIPLES SUR LES MOTEURS INTERNES

(Sources : Comptes économiques rapides 2022 ; Le PIB retrouve son niveau de 2013, principalement soutenu par le rebond du tourisme ; CEROM ; Te Aveya T1 ; L’économie polynésienne continue de croître ; L’indicateur de confiance des ménages diminue légèrement au Fenua au premier trimestre 2023 ; CEROM)

En 2022, la croissance se redresse vigoureusement en Polynésie française. La progression du produit intérieur brut (PIB) en volume est de 4,5%, après un gain réévalué à 2,1% en 2021. Cette hausse du PIB permet le retour de l’économie polynésienne à son niveau de 2019. Cette croissance s’accompagne d’une forte inflation, qui d’une ampleur inégalée depuis les années 80, a accéléré tout au long de l’année, touchant tous les produits et les services. Le PIB par habitant progresse de 4,2% en volume en 2022. Il s’établit ainsi à 2,05 millions F CFP par habitant. Dans l’Hexagone, l’activité a progressé de 2,7% en 2022 portant le PIB par habitant à plus de 4 millions F CFP.

Comparaison des taux de croissance réels entre la France et la Polynésie française



Sources : Comptes rapides ; ISPF ; INSEE ; Unité : %

1.3.1. – LES MOTEURS DE LA CROISSANCE EN 2022

Les éléments qui contribuent à la croissance économique sont presque entièrement liés à la demande extérieure nette (+ 4,2 points de contribution) avec des exportations en volume de services en forte hausse et des exportations en biens qui sont restées stables.

Si la demande intérieure (y compris les stocks) contribue au total pour 0,3 point à la croissance, c'est la croissance de la consommation des ménages (+ 0,7 % en volume) et de l'investissement privé (+ 1,2% en volume) qui explique ce résultat. Le secteur public continue de soutenir la demande par le biais des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui, bien qu'en léger recul en volume, restent plus élevées qu'en 2019.

Alors que la consommation des ménages, des administrations et l'investissement résistent en volume à une inflation importée et domestique, jamais observées depuis près de 40 ans, la situation sur le marché du travail s'améliore fortement, atténuant la baisse de pouvoir d'achat globale des ménages confrontés à une hausse des prix de 6,4% en 2022.

Si les exportations de biens et de services contribuent pour 6,9 points à la hausse du PIB, l'augmentation des importations de biens (+ 4% en volume) mais aussi de services (+ 20% en volume), liée à la reprise des voyages, annule une partie de l'effet avec - 2,7 points de contribution.

Les principaux agrégats et leur évolution

	2021 e	2022 e (prix 2021)	Valeur	Prix	Volume
PIB	620,9	648,7	6,3%	1,8%	4,5%
Consommation des ménages	440,7	443,9	7,1%	6,3%	0,7%
Consommation publique	204,2	203,7	2,3%	2,5%	-0,3%
Investissement public	31,9	31,8	10,0%	10,4%	-0,4%
Investissement privé et Vs	101,9	101,6	7,4%	6,3%	1,0%
Importations de biens et services	239,1	255,4	27,3%	19,2%	6,8%
Exportation de biens et services	81,3	122,9	71,2%	13,1%	51,3%

Source : Comptes rapides ; ISPF

1.3.2. – LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE

Au cours du premier semestre 2023, l'activité économique de la Polynésie française continue de bénéficier du retour dynamique des touristes et d'un essoufflement de l'inflation.

Profitant d'une demande extérieure soutenue et d'une demande intérieure résiliente, le marché de l'emploi continue de progresser en termes de salariés en équivalent temps plein (ETP) et de masse salariale. La consommation des ménages atteint un niveau record en valeur et un niveau constant en volume. La croissance de l'indice des prix à la consommation ralentit, sauf dans la construction où les prix augmentent et pénalisent les investissements.

1.3.2.1. - LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES POLYNESIENNES PROFITE DES PRIX EN HAUSSE, MAIS AUSSI DU RETOUR DES TOURISTES

Au premier trimestre 2023, le **chiffre d'affaires des entreprises polynésiennes** progresse de 10% sur un an et de 17% par rapport à 2019, pour s'établir à 192 milliards F CFP. Si le rebond de fréquentation touristique (+ 80%) alimente la croissance des entreprises caractéristiques du tourisme (+ 33%) et justifie pour 4 points la croissance annuelle, c'est la hausse d'activités dans les entreprises non touristiques (+ 7%) qui contribue pour la plus grande partie au résultat trimestriel. La forte hausse du chiffre d'affaires dans les activités touristiques s'explique par la croissance du chiffre d'affaires dans le secteur des transports aériens (+ 28% sur un an) et dans l'hébergement (+ 53% sur un an). Ils contribuent chacun pour 13 points à la hausse globale dans le secteur du tourisme.

En progression de 7% ce trimestre par rapport à 2022, le **chiffre d'affaires des entreprises non touristiques** est 20% plus élevé qu'avant la crise. Le chiffre d'affaires progresse dans la majorité des secteurs d'activité polynésien, notamment celui du commerce qui contribue pour 5 points au résultat. La croissance du chiffre d'affaires est faible dans le commerce automobile (+ 2%), alors qu'elle dépasse les 10% dans le commerce de gros et de détail.

Ce résultat traduit une consommation des ménages robuste, mais illustre aussi la place de l'inflation dans la hausse du chiffre d'affaires de l'économie polynésienne, avec des prix à la consommation en hausse moyenne de 6 points à la fin du premier semestre 2023 et sur un an.

Si l'inflation concerne la quasi-totalité des biens et services consommés en Polynésie française, c'est la hausse des prix dans l'alimentaire (+ 8% sur un an à fin juin 2023) qui impacte le quotidien des ménages, ces produits n'étant pas substituables et leurs achats non reportables.

1.3.2.2. – LE RYTHME D'INFLATION ANNUELLE EN MOYENNE TRIMESTRIELLE RALENTIT A + 4% AU DEUXIEME TRIMESTRE 2023, MAIS LES PRIX DANS L'ALIMENTAIRE RESTENT ELEVES

En moyenne trimestrielle, le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation s'élève au deuxième trimestre 2023 à + 4,3%, après + 6,1% au premier trimestre et 8,1% au quatrième trimestre 2022. Pour la première fois depuis un an, la hausse des prix se situe ainsi en dessous des 6% avec le premier recul des prix, sur un mois (- 0,4% en juin 2023) depuis octobre 2021.

Entre janvier 2021 et juin 2023, l'indice des prix a progressé globalement de 10%, avec des évolutions contrastées selon les différents postes de consommation : les prix des carburants sont toujours 30% plus élevés qu'en janvier 2021, ceux de l'alimentaire de 17%, ceux des produits manufacturés de 10% et enfin ceux des services de 6%.

C'est au départ l'énergie qui a tiré l'inflation dès le deuxième semestre 2021, avant que l'alimentaire ne prenne progressivement le relais au cours de l'année 2022 et c'est encore l'énergie qui explique la baisse des prix en juin. Les prix dans l'alimentaire continuent de croître, hors produit de la mer. Ainsi, sur un an, l'alimentaire contribue pour près de 50% à l'inflation, alors qu'elle représente 20% du panier moyen de consommation.

Si l'ampleur des évolutions de prix de ces douze derniers mois (consommation ou importation) n'a plus été observée depuis les années 80 et rend donc la prévision incertaine, quelques indicateurs suggèrent un ralentissement voire une baisse des prix de certains produits manufacturés au cours des prochains mois.

Cette inflexion s'observe, par exemple, sur le prix des importations des biens de consommation qui se contracte de 1,6% au premier trimestre après avoir augmenté de 19% en 2022. La baisse des prix des produits énergétiques devrait se poursuivre avec le ralentissement mondial qui se profile dans les pays développés et retrouver son niveau d'avant-crise. Le prix des produits des industries agricoles et alimentaires importés continue de progresser (+ 12,7% ce trimestre).

1.3.2.3. – LES EXPORTATIONS DE SERVICES DOPEES PAR DES TOURISTES QUI N'ONT JAMAIS ETE AUSSI NOMBREUX SUR UN PREMIER SEMESTRE

Dans ce contexte post-covid, la fréquentation touristique au cours du premier semestre 2023 reste très dynamique avec une fréquentation supérieure de près de 20% par rapport à 2019.

Comparé à 2022, le nombre de touristes ayant séjourné en Polynésie française est quasiment multiplié par deux pour s'établir à plus de 120 000 touristes sur le premier semestre. Les flux originaires d'Amérique du Nord sont un quart plus nombreux qu'en 2019 et représentent trois touristes sur cinq accueillis au cours de ce semestre. Deuxième contingent touristique avec 20% des effectifs, le marché hexagonal progresse de 40% sur un an. La clientèle européenne et celle du Pacifique ont retrouvé une grande partie de leur flux d'avant-covid.

La fréquentation touristique devrait ainsi dépasser celle de 2019 en fin d'année et se rapprocher, voire dépasser, les 250 000 touristes en fin d'année.

1.3.2.4. – LE PRIX DE LA PERLE AU PLUS HAUT NIVEAU DEPUIS 15 ANS

À la fin du premier semestre, la valeur des exportations des biens locaux augmente de 30% par rapport au premier semestre 2022 pour s'établir à 6,9 milliards F CFP. Responsable de 70% des recettes à l'exportation de biens au cours du premier semestre 2023, les exportations de produits perliers n'ont jamais été aussi élevées sur un semestre depuis 2009. L'évolution du prix unitaire des exportations de perles retrouve un niveau qui n'a pas été observé depuis 15 ans, à 800 F CFP le gramme, et confirme la hausse observée en 2022. Entre les premiers semestres 2022 et 2023, les exportations de poissons progressent de 12% en valeur et de 18% en volume. Le prix au kilogramme de poissons baisse de 5% pour s'établir à 1 340 F CFP. La Polynésie française exporte principalement du thon vers les États-Unis. La valeur des exportations de vanille augmente de 17% pour un prix au kilogramme de 58 000 F CFP (+ 14%). Les valeurs des exportations des autres produits phares de la Polynésie française sont en

recul, de 64% pour l'huile de coprah, de 31% pour le noni, de 28% pour les nacres et de 7% pour le monoi.

1.3.2.5. – LE MARCHÉ DU TRAVAIL RESTE BIEN ORIENTÉ SUR LE PREMIER TRIMESTRE 2023 ET RESTE STABLE SUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE

Sur le premier trimestre 2023, le marché du travail reste bien orienté avec une poursuite de la croissance de l'emploi salarié en ETP (+ 5% en moyenne trimestrielle annuelle) et de la masse salariale (+ 8%). Cette hausse des emplois salariés est continue depuis 24 mois et a permis de retrouver le niveau d'emploi d'avant-covid dès avril 2022. Comme depuis quelques mois, ce sont les employeurs de l'hébergement-restauration et de la branche transport qui contribuent pour moitié à cette reprise. Ils ont ainsi recruté 16% de salariés en ETP de plus qu'au premier trimestre 2022 et 9% de plus qu'en 2019. Les emplois en ETP dans les secteurs moins touristiques progressent aussi ce trimestre (+ 3%), portés par le commerce (+ 3,5%), les services aux entreprises (+ 6%) et l'administration (+ 2%).

Au global, la masse salariale progresse de 28% dans les secteurs liés au tourisme et de 5% pour les autres secteurs, pour une contribution équivalente à la hausse de masse salariale. Les revalorisations du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et du point d'indice des fonctionnaires aux deuxième et troisième trimestres 2022 contribuent également au gain de la masse salariale sur un an.

Si le nombre de salariés à temps partiel (33% des effectifs) recule de 8% sur un an au profit des temps complets (+ 7%) pour répondre au regain d'activité, la croissance forte du nombre de salariés avec des heures supplémentaires (+ 17%) peut indiquer des craintes sur la durabilité de la reprise à la fin du premier trimestre.

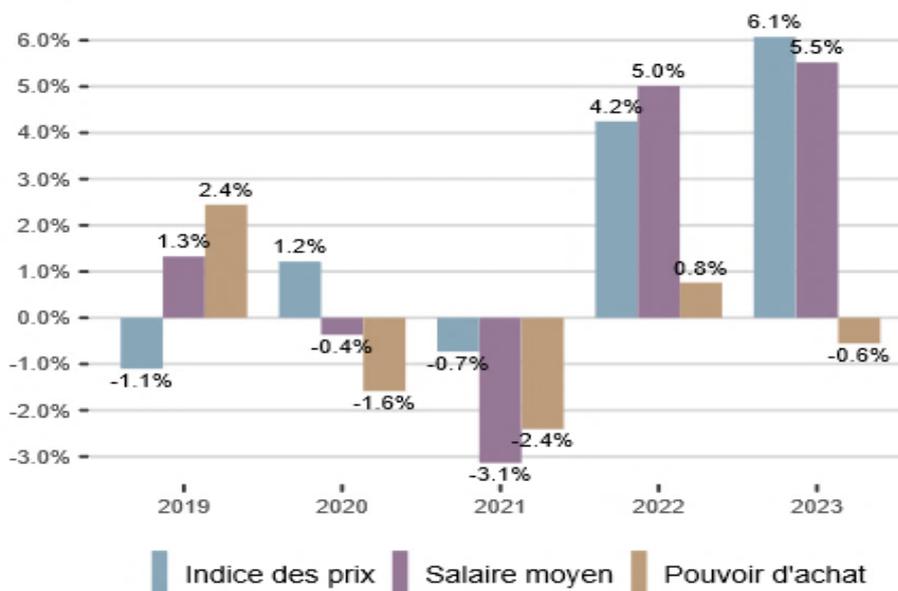
Au total, le nombre de salariés dépasse les 70 000 personnes pour la première fois en Polynésie française, sur l'ensemble du premier trimestre 2023 (67 500 personnes au T4 2019). Parmi ces 70 000 salariés, 1/3 d'entre eux travaillent à temps partiel et 15 000 personnes gagnent moins de 163 000 F CFP par mois.

En juin 2023, l'emploi salarié marchand est stable. L'emploi est stable dans l'hôtellerie-restauration et les autres services, il diminue dans l'industrie et progresse dans la construction et le commerce par rapport à mai 2023. Sur les douze derniers mois, l'indice de l'emploi croît de 3,6% alors que la variation moyenne annuelle de 2018 à 2022 est de + 2,5%.

1.3.2.6. – L'INFLATION ET LE REcul DU POUVOIR D'ACHAT SUR LE PREMIER SEMESTRE 2023 COMMENCE A PESER SUR LA CONSOMMATION DES MENAGES

À l'image des importations de produits alimentaires (- 5% en volume) et de biens de consommation (-3% en volume), la consommation des ménages s'infléchit malgré le rebond de la masse salariale qui a en partie contré la baisse de pouvoir d'achat des salariés (35% des individus âgés de plus 15 ans et 60% des revenus totaux) pénalisés par la hausse des prix.

Fig. 3. Évolution de l'indice des prix, du salaire moyen et du pouvoir d'achat au premier trimestre (en moyenne trimestrielle)



Source : ISPF

La possible mobilisation de l'épargne accumulée ces dernières années et de possibles modifications dans leurs comportements de consommation, peuvent aussi contribuer à ce résultat. Ainsi, les importations de carburants se contractent de 4% en volume. Au global, les importations à l'attention des ménages (hors énergie) diminuent de 4% en volume sur le premier semestre 2023 sur un an.

Cet environnement économique inquiète fortement les ménages polynésiens qui, malgré une conjoncture positive, sont une grande majorité à ressentir une détérioration de la situation économique depuis la deuxième partie de l'année 2022 (cf. enquête confiance des ménages ; CEROM, Mars 2023).

Ce décalage de ressenti se traduit dans l'indicateur de confiance des ménages par une légère baisse.

- Les hausses des prix dans l'alimentaire, dans le logement et dans l'énergie sont ressenties par la presque totalité des ménages, alors que la reprise économique qui provient essentiellement de l'extérieur et du tourisme profite essentiellement à ce secteur et non à tous les ménages ;
- Les corrections de pouvoir d'achat sont également différentes entre les ménages comportant au moins un salarié (55% des ménages de Polynésie au recensement de la population 2017) et ceux dont personne ne travaille, ni à leur compte, ni comme salarié (1/4 des ménages en Polynésie au recensement de la population 2017).

Les inquiétudes des ménages sur leur situation financière à venir se traduisent par la réduction des intentions d'achats importants (à l'exception des voyages) et font peser des inquiétudes sur ce moteur de la croissance économique qui représente deux tiers du PIB polynésien.

1.3.2.7. – LES CREDITS A L'EQUIPEMENT SONT EN FORTE HAUSSE, MAIS LA CONSTRUCTION STAGNE AVEC DES PRIX TOUJOURS ELEVES SUR LE PREMIER TRIMESTRE 2023

Pour la première fois depuis le second trimestre 2020, le coût moyen du crédit immobilier pour les particuliers dépasse le seuil des 2% pour s'établir à 2,14%. Pour les entreprises, la hausse est encore plus importante avec un taux moyen qui s'établit à 2,56%, contre 1,81% il y a un an. Il faut remonter au second semestre 2017 pour observer un taux similaire. Par anticipation de la hausse des taux d'intérêt qui réduira le volume des investissements, les montants des crédits immobiliers octroyés aux ménages (10,3 milliards F CFP) et aux entreprises (2,7 milliards F CFP) au cours du premier trimestre sont supérieurs respectivement d'un quart et de moitié par rapport à l'année précédente.

Pour les crédits à l'équipement aux entreprises, le montant est multiplié par 3 et s'établit à 13,1 milliards F CFP. À l'inverse, les investissements du Pays sont plus que divisés par 2 au mois de mars 2023 par rapport à mars 2022. Cette forte hausse des crédits en valeur ne se retrouvera pas nécessairement dans les volumes investissements, car l'inflation touche aussi les produits de ces secteurs (industries, biens d'équipement, construction).

Ainsi, au cours du premier trimestre, les importations des biens d'équipement sont en retrait de 2% en volume et de 3% en valeur.

Si les investissements des entreprises sont majoritairement des machines, ceux des ménages et des administrations sont principalement en bâtiment et travaux publics (BTP).

Avec un chiffre d'affaires en hausse de 8% sur le premier trimestre, et des emplois salariés en ETP qui progressent de 2%, l'activité dans le secteur de la construction résiste à la forte hausse des prix (+ 13%) qui l'impacte depuis un an. Cette forte hausse des prix freine le développement en volume du secteur, mais les prévisions d'activité sont relativement bonnes comme en témoigne la hausse en volume des biens intermédiaires (+ 13%) sur ce premier trimestre malgré le prix des intrants importés qui continue de progresser. Ainsi, le prix unitaire du ciment importé augmente de 30% par rapport à 2022 et de 50% par rapport à 2019. Autres intrants de la construction, le prix des barres de fer ou en acier progresse de 5%, alors que celui du bois se contracte de 3% par rapport au premier trimestre 2022.

existent. Cela freinerait la consommation des ménages impactant la croissance et l'emploi, ainsi que les recettes fiscales.

De plus, ce risque peut se doubler de la nécessité pour les banques centrales de mener des politiques monétaires, encore plus vigoureuses, s'accompagnant d'un retour d'une aversion pour le risque plus prononcé (comme en 2008) qui entraînerait un durcissement des conditions de prêt freinant les investissements privés.

En outre, de nouveaux défis pourraient surgir pour l'économie mondiale à la suite des turbulences dans le secteur bancaire, de tensions géopolitiques plus larges ou d'événements climatiques qui raviveraient les risques de rupture et de chaînes d'approvisionnement.

Sur le plan positif, une évolution plus favorable des prix de l'énergie entraînerait un recul plus rapide de l'inflation globale, avec des retombées positives sur la demande intérieure.

Enfin, l'invasion de l'Ukraine par la Russie fait peser des incertitudes persistantes.

2. SITUATION FINANCIERE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE DE 2018 A 2022

L'objectif de cette partie est de caractériser la situation financière de la collectivité. Elle vise à décrire les conditions de formation du résultat et l'équilibre financier afin d'en diagnostiquer les forces et les faiblesses et donc les marges de manœuvre.

Pour ce faire, l'analyse de la situation financière de la Polynésie française portera principalement sur les points suivants :

- Les dépenses et les recettes, leur structure et leur évolution, et le résultat ;
- L'autofinancement ;
- Les investissements et leur mode de financement ;
- La dette, les engagements hors bilan, les engagements sur le long terme et les risques financiers liés.

Pour rappel, l'analyse ne porte que sur les opérations réelles, c'est-à-dire hors écritures (ou mouvements) d'ordre.

2.1. – FORMATION DE L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

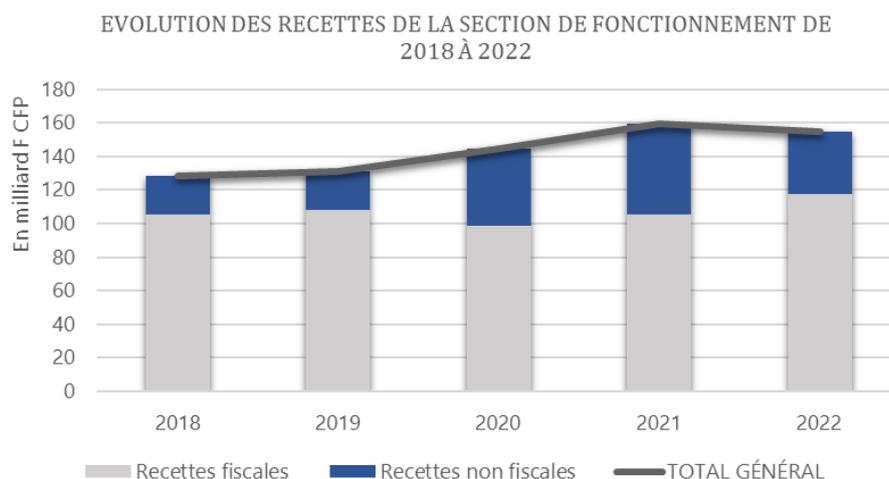
Elles sont composées d'une part de recettes fiscales et d'autre part de recettes non fiscales.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Droits à l'importation	20 443 691 930	20 680 575 733	19 250 533 845	21 101 127 759	23 074 867 727
Taxe sur la valeur ajoutée	47 426 124 140	50 416 963 798	46 122 880 357	50 428 753 810	54 344 278 302
Autres impôts indirects	7 045 207 221	10 871 153 103	7 225 104 087	9 041 201 914	9 051 361 756
Impôts directs	30 499 123 137	25 889 883 786	25 985 121 315	24 946 099 664	31 250 550 143
Recettes fiscales	105 414 146 428	107 858 576 420	98 583 639 604	105 517 183 147	117 721 057 928
DGA	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924
Autres subventions de l'Etat	3 623 243 538	3 447 720 759	2 975 125 638	3 376 570 753	4 355 558 632
Autres recettes*	7 877 445 410	8 162 251 487	31 416 524 076	35 953 414 174	19 900 692 724
Annulations de dépenses	942 737 905	794 617 714	973 739 868	4 131 317 707	1 826 517 321
Recettes non fiscales	23 249 154 777	23 210 317 884	46 171 117 506	54 267 030 558	36 888 496 601
TOTAL GÉNÉRAL	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705	154 609 554 529

*Pour 2020 y compris PGE¹ pour 19 040 508 646 F CFP
Pour 2021 y compris PGE² pour 26 799 522 673 F CFP

¹ PGE : prêt garanti par l'Etat

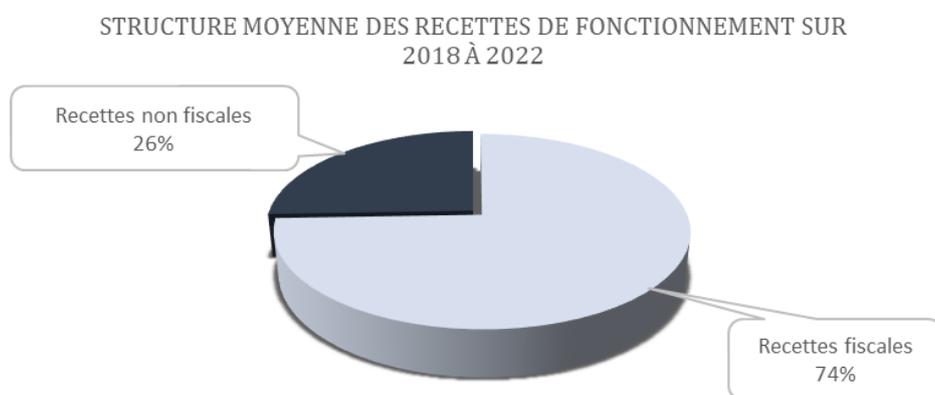
Elles ont évolué en quasi hausse constante sur la période 2018-2022 :



Globalement, sur la période observée 2018-2022, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 20,21% dont 11,67% pour les recettes fiscales (qui représentent 76% du total des recettes) et 58,66% pour les recettes non fiscales (du fait de la comptabilisation exceptionnelle du PGE 2 en recettes de fonctionnement en 2021 et 2022).

Les recettes de fonctionnement 2022 connaissent une baisse de - 3,2% par rapport à 2021, portée par les autres recettes (- 45%) et plus particulièrement les recettes exceptionnelles.

Sur les 5 dernières années, les recettes fiscales représentent en moyenne les $\frac{3}{4}$ des recettes de fonctionnement.



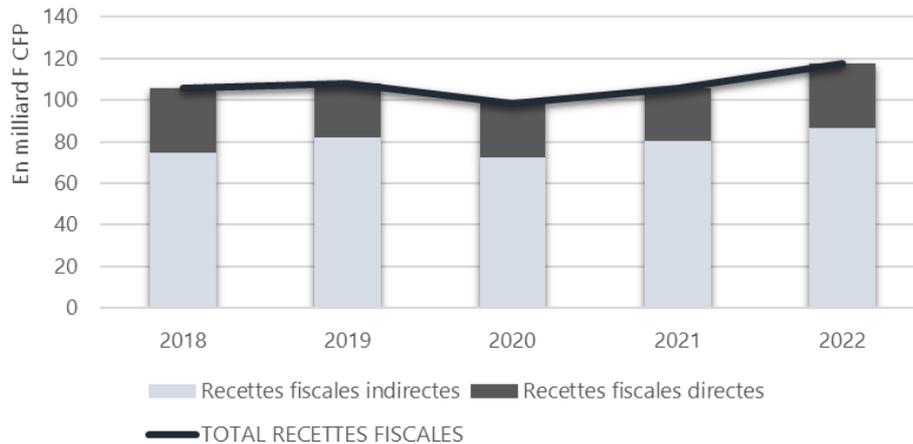
Toutefois, cette structure moyenne a profondément été modifiée par les années 2020 et 2021 du fait de la quote-part du prêt garanti par l'État (PGE) 1 et PGE 2 transférée en section de fonctionnement, augmentant ainsi la part des recettes non fiscales dans son financement.

2.1.1.1. – RECETTES FISCALES

Elles proviennent d'une part d'une fiscalité directe (assise sur le revenu) et d'autre part d'une fiscalité indirecte (assise sur la consommation).

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Droits à l'importation	20 443 691 930	20 680 575 733	19 250 533 845	21 101 127 759	23 074 867 727
Taxe sur la valeur ajoutée	47 426 124 140	50 416 963 798	46 122 880 357	50 428 753 810	54 344 278 302
Autres impôts indirects	7 045 207 221	10 871 153 103	7 225 104 087	9 041 201 914	9 051 361 756
<i>Recettes fiscales indirectes</i>	<i>74 915 023 291</i>	<i>81 968 692 634</i>	<i>72 598 518 289</i>	<i>80 571 083 483</i>	<i>86 470 507 785</i>
Impôts directs	30 499 123 137	25 889 883 786	25 985 121 315	24 946 099 664	31 250 550 143
<i>Recettes fiscales directes</i>	<i>30 499 123 137</i>	<i>25 889 883 786</i>	<i>25 985 121 315</i>	<i>24 946 099 664</i>	<i>31 250 550 143</i>
TOTAL RECETTES FISCALES	105 414 146 428	107 858 576 420	98 583 639 604	105 517 183 147	117 721 057 928

ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES DE 2018 À 2022

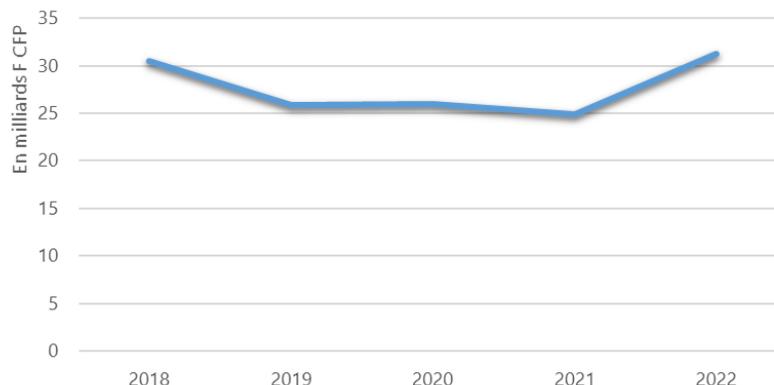


En constante progression depuis 2018 (hormis l'épisode de la crise sanitaire de 2020), les recettes fiscales ont progressé sur un rythme moyen annuel de 3,1%.

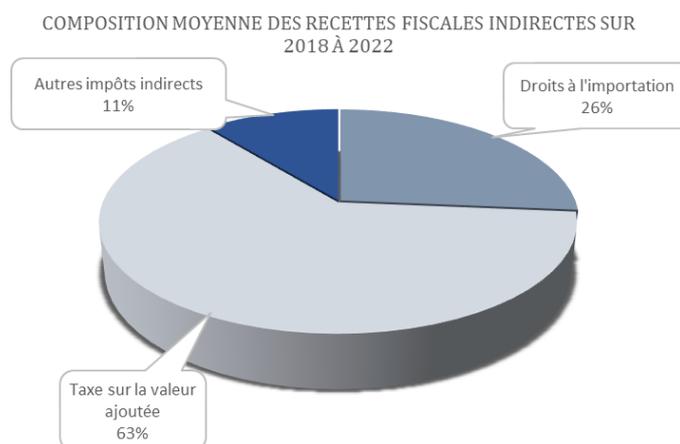
2.1.1.1.1 – Fiscalité directe

Pour rappel, le niveau de la fiscalité directe reflète la situation économique de l'année antérieure puisqu'elle est assise sur les déclarations de N-1. La croissance enregistrée en 2022 (+ 25,3% par rapport à 2021) est représentative de la situation économique 2021, où l'impôt sur les sociétés a porté en grande partie la progression avec 3 milliards F CFP de recettes supplémentaires (+ 36% par rapport à 2021).

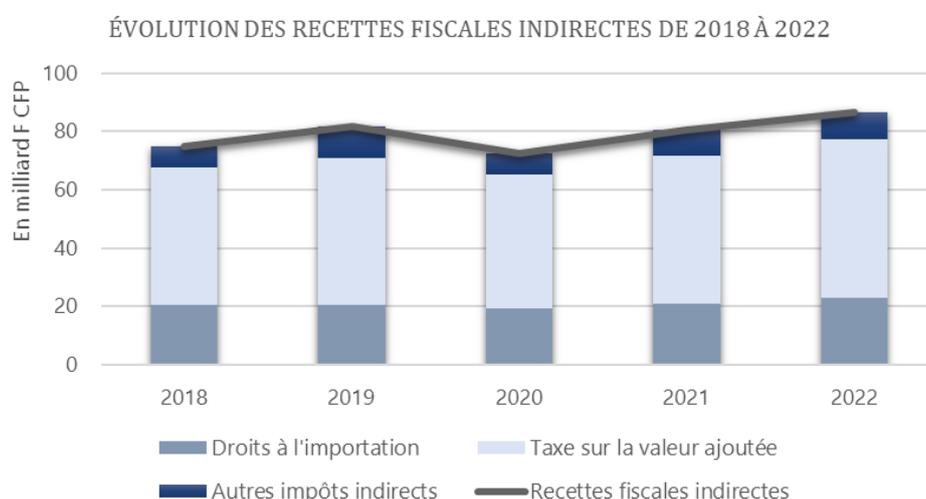
ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES DIRECTES DE 2018 À 2022



2.1.1.1.2 – Fiscalité indirecte



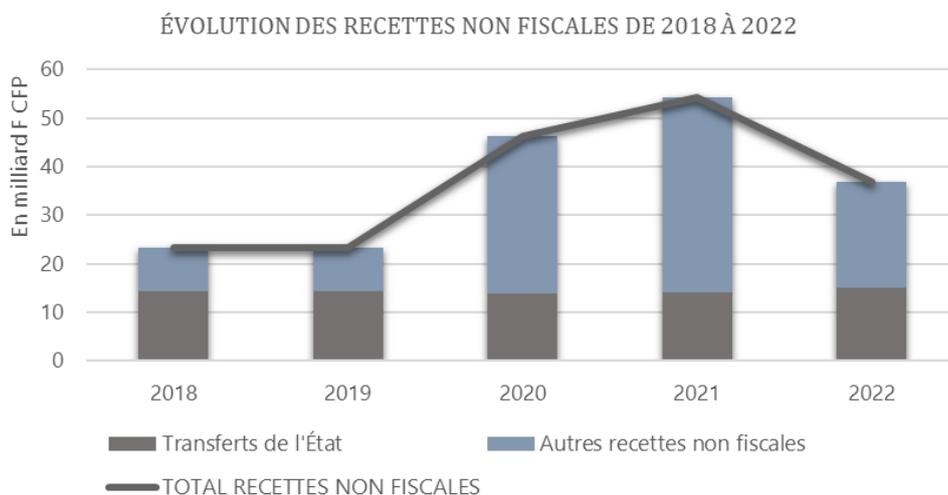
Essentiellement issue de la TVA, les fluctuations des recettes fiscales indirectes sont immédiatement constatées dans l'exercice auquel elles se rattachent. Elles ont ainsi évolué :



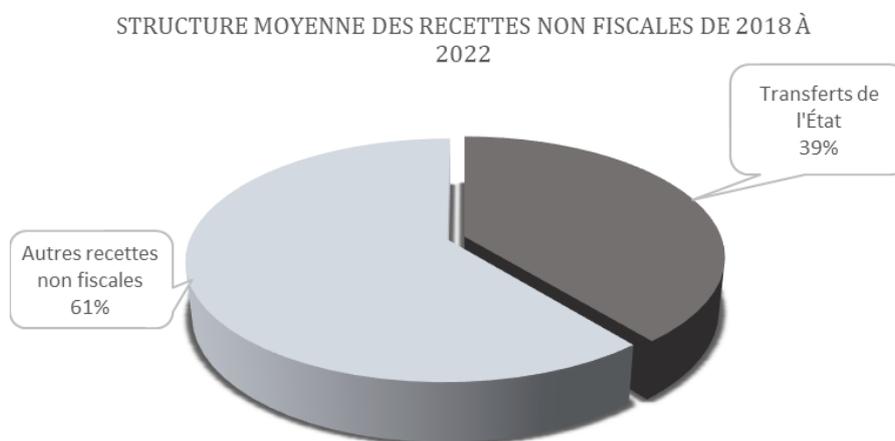
2.1.1.2. – RECETTES NON FISCALES

Elles proviennent d'une part de transferts de l'État (principalement de la dotation globale d'autonomie – DGA) et d'autre part des autres recettes telles que celles issues des décisions de justice, de partenariats autres que ceux avec l'État ou encore celles provenant d'annulations de dépenses. Pour 2020 et 2021, les autres recettes incluent également les recettes exceptionnelles des PGE 1 et PGE 2.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
DGA	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924	10 805 727 924
Autres subventions de l'État	3 623 243 538	3 447 720 759	2 975 125 638	3 376 570 753	4 355 558 632
<i>Transferts de l'État</i>	14 428 971 462	14 253 448 683	13 780 853 562	14 182 298 677	15 161 286 556
Autres recettes	7 877 445 410	8 162 251 487	31 416 524 076	35 953 414 174	19 900 692 724
Annulations de dépenses	942 737 905	794 617 714	973 739 868	4 131 317 707	1 826 517 321
<i>Autres recettes non fiscales</i>	8 820 183 315	8 956 869 201	32 390 263 944	40 084 731 881	21 727 210 045
TOTAL RECETTES NON FISCALES	23 249 154 777	23 210 317 884	46 171 117 506	54 267 030 558	36 888 496 601



En moyenne sur la période, les transferts de l'État représentent moins de la moitié (39%) des recettes non fiscales, alors qu'avant 2020, ils étaient prépondérants.



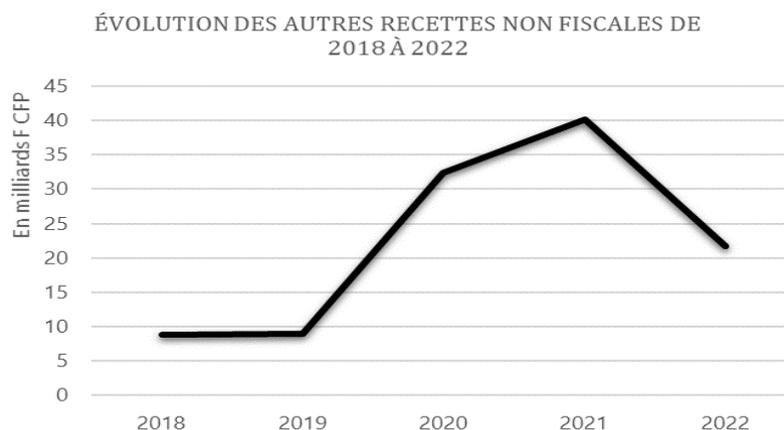
2.1.1.1.1 – DGA & Transferts de l'Etat

Le niveau de la DGA a été sanctuarisé depuis 2017, à hauteur de 10,8 milliards F CFP par an et représente en moyenne 75,2% des transferts de l'État.

Aussi, bien que la part des transferts de l'État dans les recettes non fiscales se réduit, son niveau reste quasi identique atteignant une moyenne annuelle de 14,4 milliards F CFP, sur les 5 dernières années.

2.1.1.1.2 – Autres recettes

Leur évolution a été marquée par un retournement de la courbe en 2020 comme le montre le graphique suivant :



Ce décrochage s'explique par l'intégration de la quote-part du PGE 1 (19,0 milliards F CFP en 2020) et du PGE 2 (26,8 milliards F CFP en 2021) dans la section de fonctionnement.

Le niveau de 2020 a été accentué, pour rappel, par un niveau exceptionnel de recettes issues des décisions de justice (3,4 milliards F CFP essentiellement liés à des affaires de stupéfiants).

2021 a également enregistré un niveau exceptionnel d'annulations de dépenses à hauteur de 4,1 milliards F CFP, alors que le niveau moyen des années antérieures n'est que 900 millions F CFP.

Bien que les autres recettes (hors annulation de dépenses) 2022 enregistrent une baisse de 44,6% par rapport à 2021, le niveau reste encore exceptionnel expliqué par une :

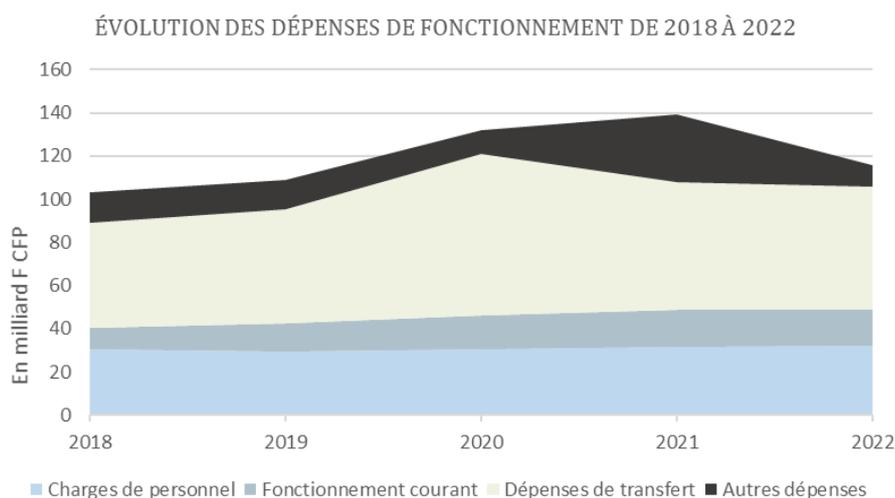
- La reprise sur la provision pour charges à venir (constituée par le PGE2) à hauteur de 9,6 milliards F CFP ;
- La reprise de provision affectée au remboursement in fine de la 2^e émission obligataire pour 4,4 milliards F CFP.

En conclusion, avant 2020, l'évolution des recettes de fonctionnement de la Polynésie française était sensiblement corrélée à la performance économique du Pays. La situation exceptionnelle de 2020 et ses conséquences l'ont contraint à trouver d'autres sources de financement. Toutefois, ces dernières ne peuvent qu'être ponctuelles, sauf à conduire à terme le Pays dans une situation inextricable. 2022 enregistre encore les effets de ces sources de financement exceptionnelles, qui ne sauraient perdurer au-delà de 2023.

2.1.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Sur les cinq dernières années, les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué comme suit :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel	30 339 027 187	29 374 483 353	30 535 338 937	31 678 842 887	32 064 709 184
Fonctionnement courant	10 231 597 198	12 958 209 161	15 730 418 928	17 308 936 296	16 584 418 765
Dépenses de transfert	48 312 070 412	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637	56 941 959 011
Autres dépenses	14 126 806 054	13 400 043 871	10 954 470 854	31 412 099 952	9 994 109 745
TOTAL GÉNÉRAL	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772	115 585 196 705

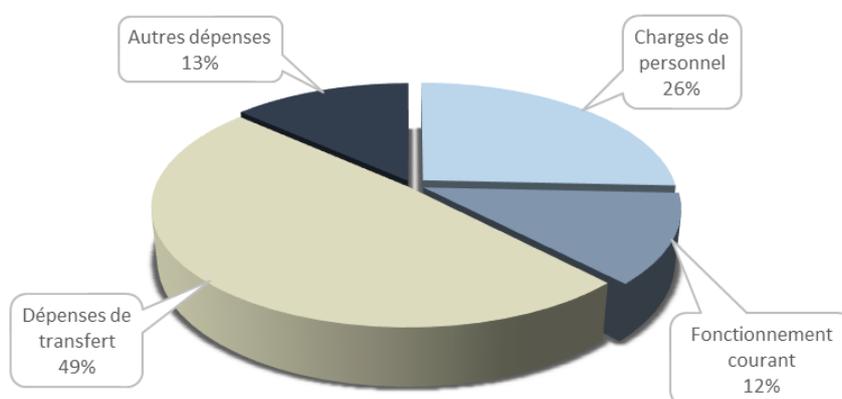


Les charges de fonctionnement ont progressé de 12,2% entre 2018 et 2022, avec une progression moyenne annuelle de 3,9%. L'observation du graphique ci-dessus montre :

- Une nette augmentation des dépenses de fonctionnement en 2020, imputable à plus de 90% aux dépenses de transferts² ;
- Une nette augmentation des autres dépenses en 2021 portée par la dotation aux provisions pour charges à venir d'un montant de 20,8 milliards F CFP liées au second prêt garanti par l'État (PGE2).

La structure moyenne des dépenses de fonctionnement révèle que près de la moitié du budget de fonctionnement est consacré aux transferts, autrement dit, aux dotations (y compris les FIP), aides et subventions.

STRUCTURE MOYENNE DES DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT SUR 2018 À 2022



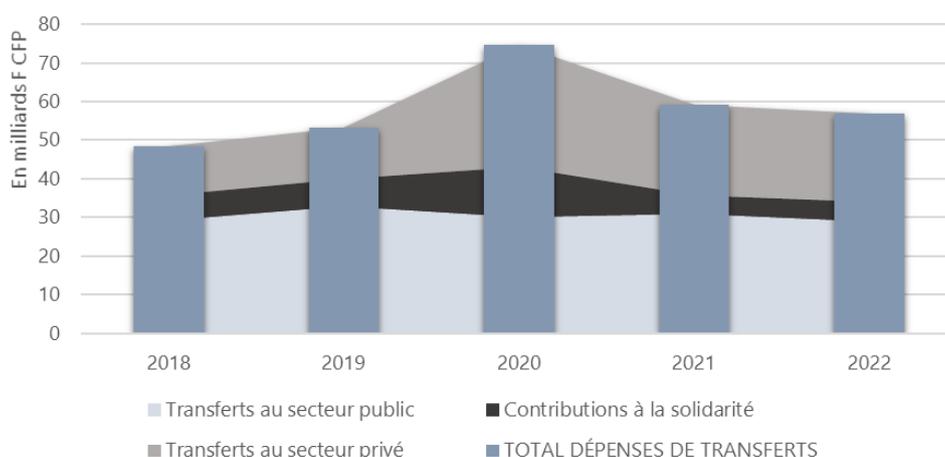
² Pour mémoire, notamment 19,9 milliards F CFP au bénéfice des différents régimes sociaux de la CPS

2.1.2.1. – DEPENSES DE TRANSFERTS

Elles ont évolué ainsi sur les cinq dernières années :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations APF-CESEC	2 307 930 000	2 374 500 000	1 468 335 450	2 386 806 916	2 384 235 450
Dotations APC	185 000 000	185 000 000	17 000 000	16 000 000	22 000 000
Dotations & subventions OP&EP	7 700 486 638	9 953 944 252	8 374 398 891	10 384 661 497	9 402 489 104
FIP	17 283 057 650	18 551 404 999	18 251 118 450	16 131 965 249	15 083 551 818
Contributions & subvention pour l'enseignement	1 812 405 435	1 831 487 051	1 909 560 662	2 072 620 533	2 028 155 859
TRANSFERTS AU SECTEUR PUBLIC	29 288 879 723	32 896 336 302	30 020 413 453	30 992 054 195	28 920 432 231
Contributions à l'équilibre de la PSG	3 233 000 000	3 517 280 656	2 623 000 000	2 460 000 000	2 871 000 000
Dépenses de solidarité hors PSG	3 277 553 571	3 423 979 379	10 395 990 113	2 273 781 382	2 125 416 856
CONTRIBUTIONS À LA SOLIDARITÉ	6 510 553 571	6 941 260 035	13 018 990 113	4 733 781 382	4 996 416 856
Aides à caractère économique	8 719 844 426	9 442 338 993	27 736 826 868	10 482 747 112	18 639 400 240
Dépenses de transferts au secteur privé	3 792 792 692	3 857 812 720	3 893 080 543	12 866 657 948	4 385 709 684
TRANSFERTS AU SECTEUR PRIVÉ	12 512 637 118	13 300 151 713	31 629 907 411	23 349 405 060	23 025 109 924
TOTAL DÉPENSES DE TRANSFERTS	48 312 070 412	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637	56 941 959 011

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE TRANSFERTS DE 2018 À 2022



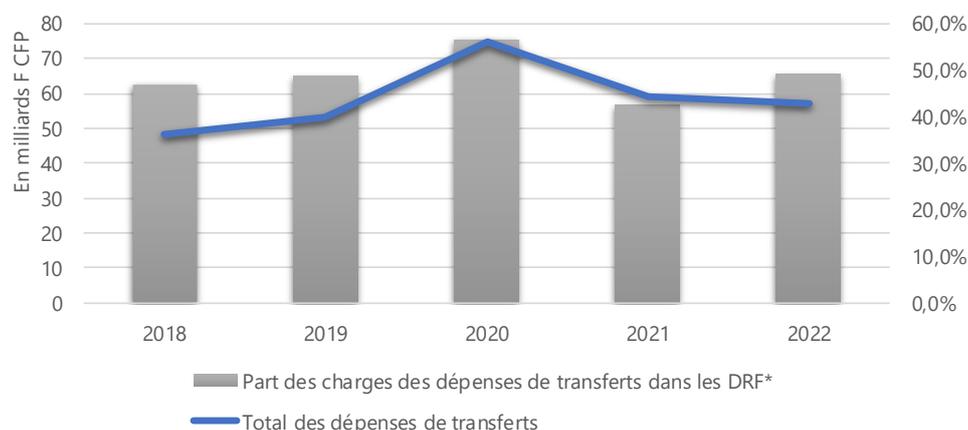
Le graphique ci-dessus illustre la progression des dépenses de transferts sur les cinq dernières années, mettant en exergue une part grandissante des transferts au profit du secteur privé.

La part des dépenses de transferts dans les dépenses réelles de fonctionnement a ainsi évolué :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Total des dépenses de transferts	48 312 070 412	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637	56 941 959 011
Part des charges des dépenses de transferts dans les DRF*	46,9%	48,8%	56,6%	42,4%	49,3%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772	115 585 196 705

*Dépenses réelles de fonctionnement

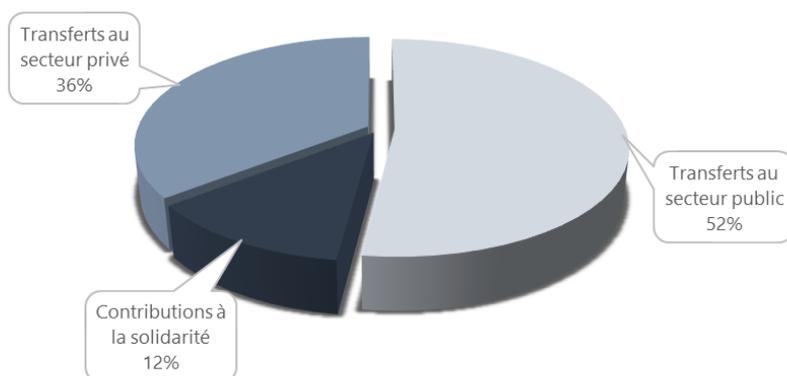
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE TRANSFERTS ET DE LEUR POIDS DANS LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 À 2022



Les dépenses de transferts ont ainsi été réparties par destination :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Transferts au secteur public	29 288 879 723	32 896 336 302	30 020 413 453	30 992 054 195	28 920 432 231
Contributions à la solidarité	6 510 553 571	6 941 260 035	13 018 990 113	4 733 781 382	4 996 416 856
Transferts au secteur privé	12 512 637 118	13 300 151 713	31 629 907 411	23 349 405 060	23 025 109 924
TOTAL DÉPENSES DE TRANSFERTS	48 312 070 412	53 137 748 050	74 669 310 977	59 075 240 637	56 941 959 011

RÉPARTITION EN MOYENNE DES DÉPENSES DE TRANSFERTS SUR 2018 À 2022



Il est précisé que dans ces dépenses de transferts, certaines relèvent des dépenses obligatoires expressément décidées par la loi organique portant statut de la Polynésie française, qui ont évoluées ainsi :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations APF-CESEC	2 307 930 000	2 374 500 000	1 468 335 450	2 386 806 916	2 384 235 450
FIP	17 283 057 650	18 551 404 999	18 251 118 450	16 131 965 249	15 083 551 818
DÉPENSES DE TRANSFERTS OBLIGATOIRES	19 590 987 650	20 925 904 999	19 719 453 900	18 518 772 165	17 467 787 268

Soit en moyenne sur la période, un tiers des dépenses totales de transferts.

2.1.2.1.1 – Transferts au secteur public

Ils représentent 52% des dépenses de transferts de fonctionnement et regroupent :

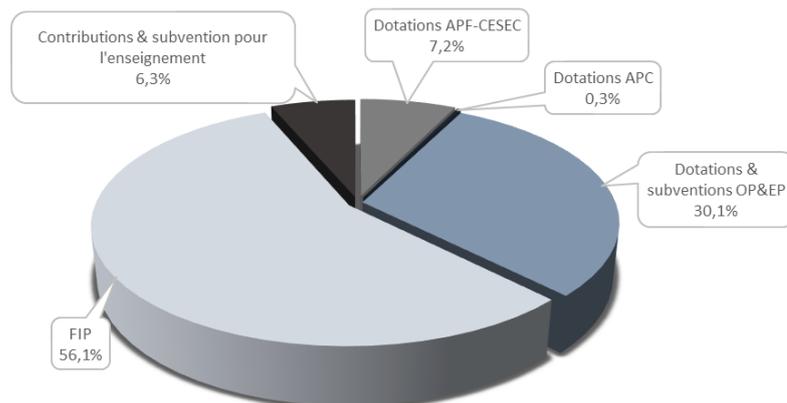
- Les dotations à l'Assemblée de la Polynésie française³ (APF), au Conseil économique social environnemental et culturel⁴ (CESEC) ;
- Les dotations à l'Autorité polynésienne de la concurrence ;
- Les dotations et subventions aux organismes publics et établissements publics ;
- Les contributions et subventions à l'enseignement ;
- Les transferts aux communes par le fonds intercommunal de péréquation⁵ (FIP).

³ Art. 129 de la LO – Les crédits nécessaires au budget de l'APF font l'objet de propositions arrêtées [...] inscrites au projet de budget de la Polynésie française.

⁴ Art. 152 de la LO – Le fonctionnement du CESEC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française

⁵ Art. 52 de la LO – un fonds intercommunal de péréquation reçoit une quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget général de la Polynésie française

RÉPARTITION MOYENNE DES TRANSFERTS AU SECTEUR PUBLIC SUR 2018 À 2022



Les dotations, subventions et contributions du Pays au secteur public sont restées en moyenne annuelle sur les 5 derniers exercices clos.

Leur niveau moyen s'établit à 30,423 milliards F CFP en moyenne annuelle sur la période.

2.1.2.2.2 – Contributions aux régimes sociaux

Représentant en moyenne 12% des dépenses de transferts de fonctionnement, elles ont progressé en moyenne annuelle sur la période de 9%, fortement perturbée par la crise sanitaire du COVID de 2020, période pendant laquelle, l'effort a quasi doublé.

En moyenne annuelle sur la période, les contributions à la solidarité s'élèvent à 7,240 milliards F CFP.

2.1.2.2.3 – Transferts au secteur privé

La part des dépenses de transferts au secteur privé dans les dépenses totales de transferts progresse passant de 25,9% en 2018 à 40,4% en 2022.

Bien que la progression moyenne annuelle du niveau des subventions accordées au secteur privé, soit établit à 29,1%, la fluctuation annuelle reste volatile, expliquée par les conséquences de la crise sanitaire.

Ils s'élèvent en moyenne sur la période à 20,763 milliards F CFP et leur niveau reste bien au-delà de la période avant COVID. Il s'explique par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 8,1 milliards F CFP au profit d'ATN en 2021 dans le cadre du plan de relance et pour 2022 d'un transfert de 7 milliards F CFP au profit du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) pour amortir l'envolée des prix des hydrocarbures.

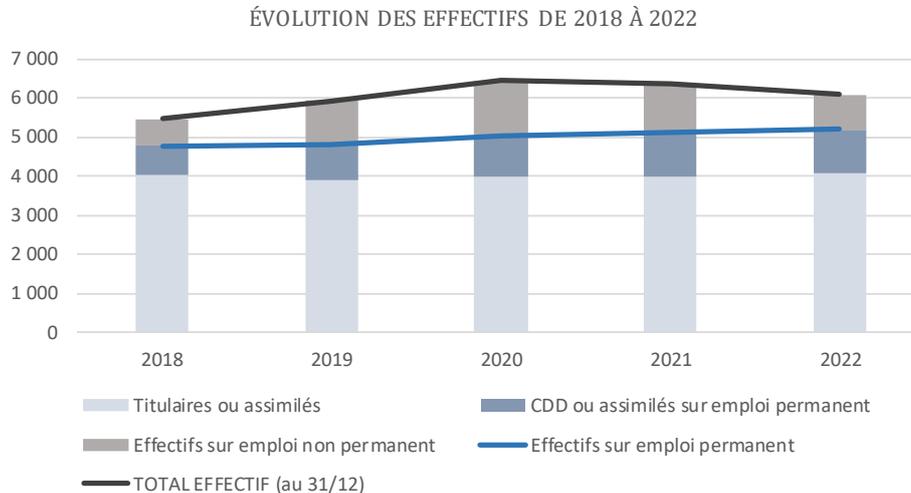
2.1.2.2. – CHARGES DE PERSONNEL

2.1.2.2.1. – Structure des effectifs

Les effectifs ont fluctué (chiffre au 31 décembre⁶) de la manière suivante :

⁶ Rapport du Président relatif à l'organisation administrative de la Polynésie française.

	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs sur emploi permanent	4 779	4 808	5 039	5 125	5 201
<i>Titulaires ou assimilés</i>	4 047	3 900	3 990	3 995	4 085
<i>CDD ou assimilés sur emploi permanent</i>	732	908	1 049	1 130	1 116
Effectifs sur emploi non permanent	694	1 122	1 399	1 258	885
TOTAL EFFECTIF (au 31/12)	5 473	5 930	6 438	6 383	6 086



On entend par emploi permanent, les emplois sur postes budgétés et occupés. Ces postes peuvent être occupés :

- Soit par des titulaires ou assimilés : agents titularisés ou en cours de titularisation de la fonction publique territoriale de la Polynésie française (FPT) ou en contrat à durée indéterminée (les ANFA⁷) ;
- Soit en contrat pour une durée déterminée : personnel recruté en contrat à durée déterminée (les ANT⁸) ou personne de la société civile recrutée sur emploi fonctionnel ou agent d'une autre fonction publique en détachement.

La progression moyenne annuelle des effectifs sur les emplois permanents reste modérée sur les cinq dernières années en s'établissant à 2,2%. Néanmoins la répartition entre les emplois occupés par des titulaires ou assimilés et les emplois occupés par des recrutements temporaires se trouve affectée, passant d'un ratio 85/15 en 2018 à un ratio 79/21 en 2022. Autrement dit, plus d'un cinquième des effectifs sur emplois permanents sont du personnel temporaire pouvant altérer l'efficacité du service public.

A contrario, un meilleur ratio tiendrait à restreindre les marges de manœuvre de la collectivité, les dépenses de personnel devenant ainsi plus rigide.

On entend par emploi non permanent, les effectifs émargeant hors postes budgétaires, tels que :

- Les emplois créés spécifiquement pour un besoin spécifique et limité dans le temps tel qu'un projet ou une surcharge ponctuelle ;

⁷ Agents non-fonctionnaires de l'administration

⁸ Agents non titulaires

- Les CAE⁹, SITH¹⁰ et autres ;
- Les CVD¹¹ ;
- Les CEAPF¹².

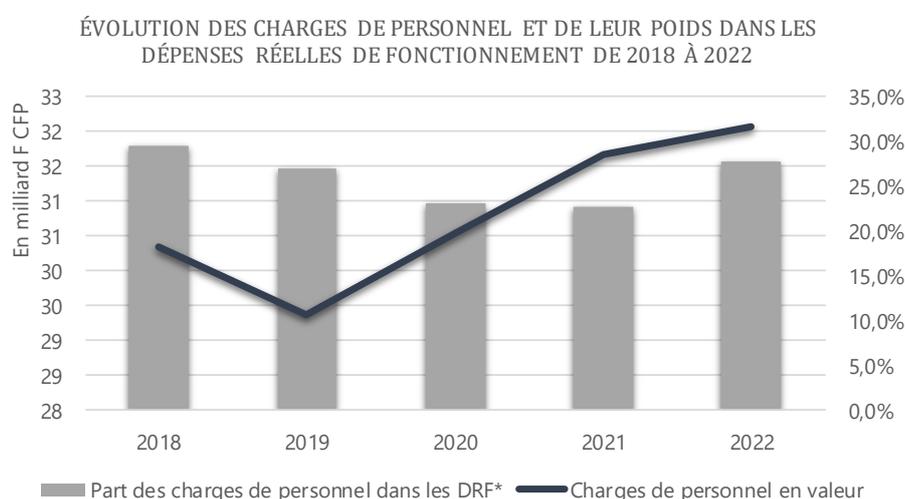
Les effectifs sur emploi non permanent ont progressé en moyenne annuelle sur la période de 12%.

La forte progression observée entre 2019 et 2020 (+ 25%) trouve sa source dans la gestion de la crise sanitaire. En 2022, ces effectifs enregistrent une baisse de 30% par rapport à 2021.

Dans l'ensemble (emplois permanents et emplois non permanents), les effectifs ont enregistré, sur la période étudiée une croissance moyenne annuelle de 3%.

2.1.2.2.2. – Dépenses de personnel

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel en valeur	30 339 027 187	29 374 483 353	30 535 338 937	31 678 842 887	32 064 709 184
Part des charges de personnel dans les DRF*	29,5%	27,0%	23,2%	22,7%	27,7%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772	115 585 196 705



Malgré la baisse constatée des effectifs de 5% entre 2021 et 2022, la masse salariale s'est accrue sur cette même période de 1,4%.

La tension inflationniste de la période s'est répercutée par une valorisation des traitements pour les ANFA, ces derniers étant indexés sur l'évolution des prix.

Pour mémoire, l'année 2022 a connu diverses revalorisations des traitements d'un montant global de 330,2 millions F CFP.

La part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement¹³ n'a toutefois pas encore atteint le niveau de 2018 qui a conduit la Polynésie française à mener un plan de départ. Leurs envolées restreindraient les marges de manœuvre de la Polynésie française.

⁹ Convention d'accès à l'emploi

¹⁰ Stage d'insertion Travailleur handicapé

¹¹ Contrat volontaire de développement

¹² Corps d'État affecté à la Polynésie française

¹³ Il s'agit d'un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme.

A titre de comparaison, la masse salariale de toutes les APUL (Administrations publiques locales)¹⁴ représentait 36% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour l'Etat, les dépenses de personnel atteignaient 31% des DRF.

2.1.2.3. – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

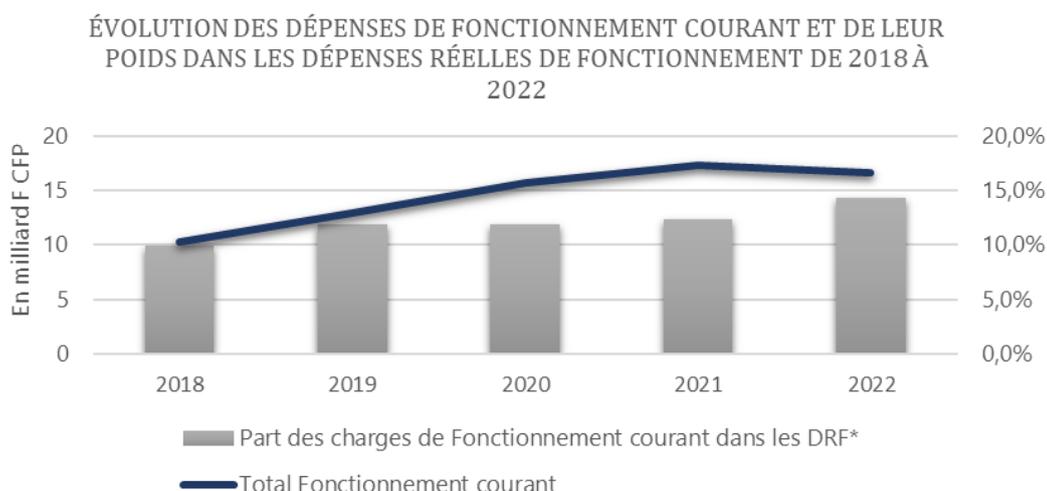
Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement des services et du gouvernement comprenant les charges courantes (locaux, énergies, fournitures, entretien...) et le financement de certaines actions (études, prestations, sensibilisation...). Sont également compris dans cette rubrique, les missions des agents de la Polynésie française.

De 2018 à 2022, elles ont progressé de 62,1%, avec une progression annuelle moyenne de 13,5%. L'évolution des dépenses courantes trouve son explication dans des phénomènes conjoncturelles, telle que les années d'épidémie de la COVID en 2020 et 2021¹⁵.

Les dépenses de fonctionnement courant représentent en moyenne, sur la période, 12,2%. Aussi, le niveau de 2022 paraît élevé.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Total Fonctionnement courant	10 231 597 198	12 958 209 161	15 730 418 928	17 308 936 296	16 584 418 765
Part des charges de Fonctionnement courant dans les DRF*	9,9%	11,9%	11,9%	12,4%	14,3%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772	115 585 196 705

*Dépenses réelles de fonctionnement



2.1.2.4. – AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles concernent ce qu'on appelle les « dépenses techniques ». Elles regroupent les charges financières, les dotations aux amortissements et aux provisions, les admissions en non-valeur, les autres dépenses exceptionnelles, les remboursements, dégrèvements et annulations.

Elles ont évolué comme suit :

¹⁴ Plateforme des finances publiques, du budget de l'Etat et de la performance publique, données 2021.

¹⁵ Pour mémoire, dont 1,6 milliard F CFP en dépenses de fonctionnement courant en raison du niveau élevé des analyses médicales en convention avec l'Institut Louis Malardé.

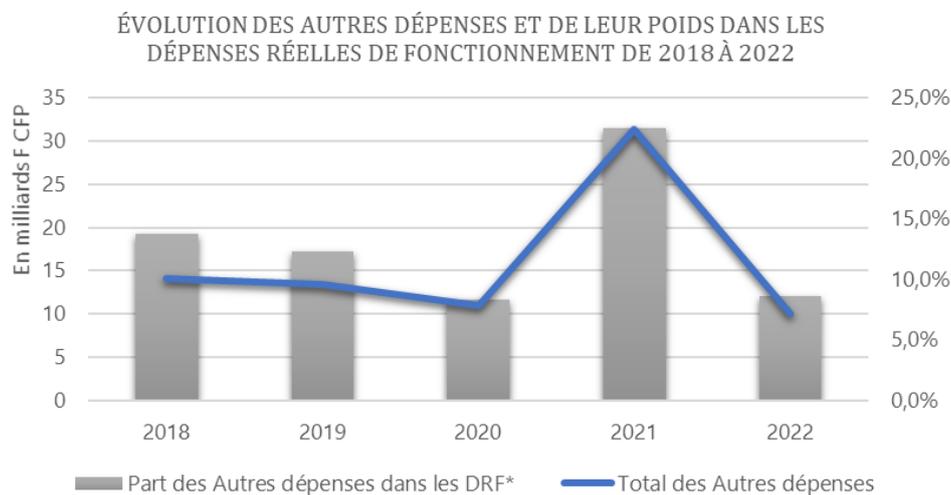
En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Charges financières	3 079 027 000	2 802 490 591	2 700 776 302	2 714 382 390	2 994 598 349
Dotations au amortissements & provisions	4 018 579 255	3 746 993 191	3 246 256 920	22 991 952 673	2 689 522 899
Admissions en non valeur	1 296 264 582	1 554 948 165	633 482 183	745 282 251	288 224 266
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	232 291 844	268 134 123	243 089 443	235 625 040	274 038 006
Dégrèvements, remboursements & annulations	5 500 643 373	5 027 477 801	4 130 866 006	4 724 857 598	3 747 726 225
TOTAL AUTRES DÉPENSES	14 126 806 054	13 400 043 871	10 954 470 854	31 412 099 952	9 994 109 745

Les niveaux étant peu homogènes (essentiellement pour l'année 2021), il est difficile de calculer une tendance. Pour mémoire, le pic enregistré en 2021 trouve sa source dans la constitution d'une provision pour charges à venir de 20,8 milliards F CFP liées au second prêt garanti par l'État (PGE 2).

En moyenne sur la période, ces dépenses ont représenté 13,3% des dépenses totales de fonctionnement.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Total des Autres dépenses	14 126 806 054	13 400 043 871	10 954 470 854	31 412 099 952	9 994 109 745
Part des Autres dépenses dans les DRF*	13,7%	12,3%	8,3%	22,5%	8,6%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772	115 585 196 705

*Dépenses réelles de fonctionnement



2.1.2.5. – TAUX D'INCOMPRESSIBILITE DES CHARGES

Ce ratio appréhende les marges de manœuvre de la Polynésie française en termes de réduction des dépenses de fonctionnement. En effet, il évalue la capacité de la collectivité à une contrainte de ressources financières sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressibles : personnel, contingents et dette.

Il a ainsi évolué :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel	30 339 027 187	29 374 483 353	30 535 338 937	31 678 842 887	32 064 709 184
Charges de la dette	11 688 652 728	11 682 194 559	11 444 432 930	14 488 645 627	17 992 295 854
Dotations APF-CESEC	2 307 930 000	2 374 500 000	1 468 335 450	2 386 806 916	2 384 235 450
FIP	17 283 057 650	18 551 404 999	18 251 118 450	16 131 965 249	15 083 551 818
CHARGES INCOMPRESSIBLES	61 618 667 565	61 982 582 911	61 699 225 767	64 686 260 679	67 524 792 306
Taux d'incompressibilité des charges	59,8%	56,9%	46,8%	46,4%	58,4%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772	115 585 196 705

Les années 2020-2021 sont non significatifs du fait des dépenses extraordinaires liées à la gestion de la crise COVID. Le niveau moyen du taux d'incompressibilité des charges atteint 53% et 58,4% hors les années particulières.

2.1.3. – RESULTAT DE L'EXERCICE

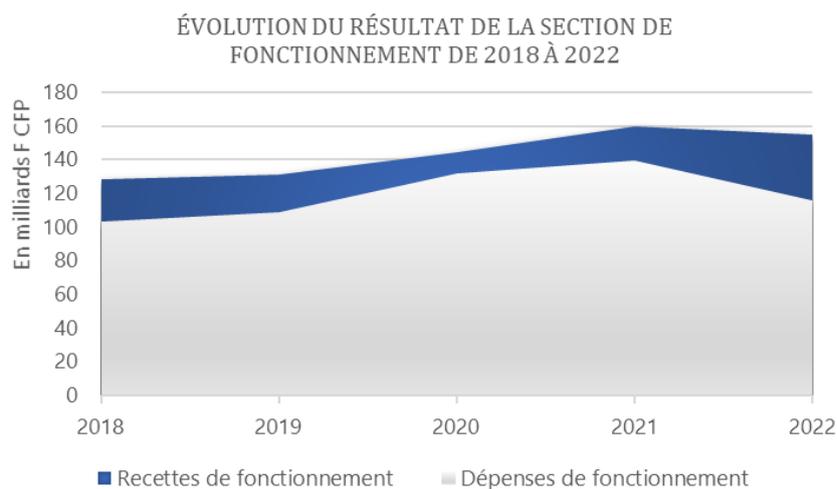
Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses des opérations réelles de la section de fonctionnement.

L'observation du résultat permet d'en déduire la solvabilité budgétaire de la Polynésie française.

2.1.3.1 – ÉVOLUTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Elle est la suivante sur la période étudiée :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705	154 609 554 529
Dépenses de fonctionnement	103 009 500 851	108 870 484 435	131 889 539 696	139 475 119 772	115 585 196 705
RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 653 800 354	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933	39 024 357 824



L'épargne brute (résultat de fonctionnement) a diminué progressivement de 2018 à 2021 avec le niveau le plus bas atteint en 2020 expliqué par le contexte exceptionnel. 2022 marque un sursaut avec niveau exceptionnel. Il s'explique par la bonne performance économique de 2022 mais également porté par une inflation galopante.

Dans le cas d'une collectivité, une épargne brute trop importante reste néfaste dans la mesure où elle pourrait défavoriser la croissance économique. Il s'agit en effet de trouver un juste équilibre entre la nécessité de faire face aux échéances des emprunts et de financer une partie des investissements.

2.1.3.2 – SOLVABILITE BUDGETAIRE

Appelé également le taux d'épargne brut, il s'agit du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

Épargne brute
Recettes réelles de fonctionnement

Elle a ainsi évolué :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Solvabilité budgétaire	24,9%	20,4%	9,8%	14,6%	33,8%

Dans son ensemble, l'analyse rétrospective de la section de fonctionnement sur les 5 dernières ne révèle pas d'alertes particulières, bien qu'elle ait montré quelques signes de dégradation depuis l'épisode de la crise sanitaire.

Les fortes variations en fonctionnement observées tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses sur ces trois dernières années tendent à monter une situation financière encore perturbée qui conduit à une nécessité de prudence.

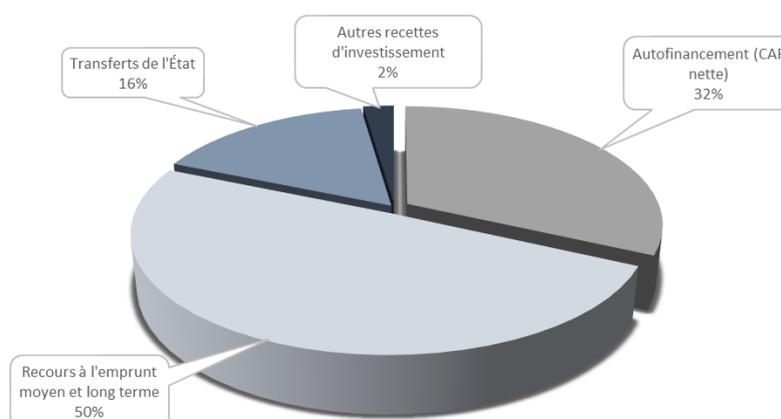
2.2. – FORMATION DE L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1. – FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est financée par l'autofinancement, des recettes diverses telles que les transferts des partenariats de financement et le recours à l'emprunt.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Autofinancement (CAF nette)	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 202	24 157 547 705
Recours à l'emprunt moyen et long terme	6 392 684 964	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009	54 798 207 638
Subventions de l'État	607 630 067	1 381 653 100	1 119 001 115	598 100 264	573 558 992
Subventions issues des Partenariats État - Pays	5 948 435 196	5 894 326 486	6 637 860 250	6 219 213 768	5 504 246 374
Transferts de l'État (PM)	6 556 065 263	7 275 979 586	7 756 861 365	6 817 314 032	6 077 805 366
Remboursement des avances et créances sur tiers	65 380 340	153 673 341	525 939 802	2 852 134 561	85 534 016
Autres recettes diverses d'investissement	74 795 185	248 467 092	253 067 374	389 179 428	177 749 296
Autres recettes d'investissement (PM)	140 175 525	402 140 433	779 007 176	3 241 313 989	263 283 312
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 166 921 368	26 317 676 942	33 905 223 107	35 076 861 232	85 296 844 021

RÉPARTITION MOYENNE DU FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



2.2.1.1. – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement a ainsi évolué :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat de la section de fonctionnement	25 653 800 354	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933	39 024 357 824
(-) DAP	5 670 535 416	6 791 100 552	7 582 339 912	8 945 901 705	9 695 397 045
(+) Subvention invest. Transférée à la SF	106 415 085	166 800 885	259 376 578	711 189 142	853 620 634
(-) Produits de cessions immobilières	0	647 860	40 330 250	371 143 549	538 802 840
AUTOFINANCEMENT (VIR. DE LA SF)	20 089 680 023	15 573 462 342	5 501 923 830	11 703 237 821	29 643 778 573

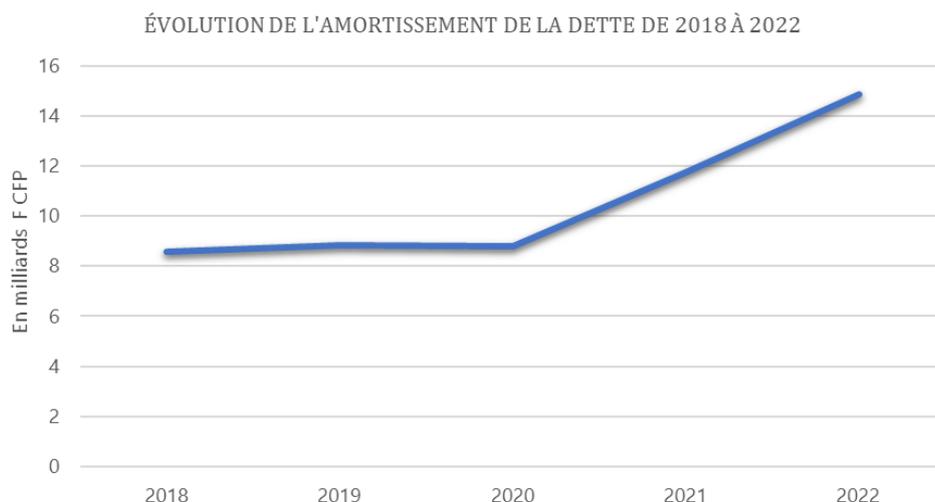
Le résultat courant de la section de fonctionnement, pour rappel, dénommé également l'épargne brute, doit permettre *a minima* de couvrir le remboursement de la part en capital des emprunts et éventuellement renouveler les infrastructures nécessaires.

2.2.1.1.1. – Remboursement du capital de la dette

2.2.1.1.1.1. – Amortissement de la dette

Il a ainsi évolué :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731	14 866 810 119



Pour mémoire, les amortissements de 2021 et 2022 comprennent le remboursement *in fine*, respectivement, de 2 milliards F CFP du 1^{er} emprunt obligataire et de 4,8 milliards F CFP du 2nd emprunt obligataire, tous deux contractés en 2014. Ces remboursements *in fine* expliquent pour partie la fracture observée de la courbe.

2.2.1.1.1.2. – Capacité de désendettement

Il exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la Polynésie française rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

C'est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette (au 31/12)	83 455 006 388	79 896 153 466	111 440 799 264	116 149 938 542	156 081 336 053
Épargne brute	25 653 800 354	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933	39 024 357 824
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT	3,25	3,60	8,66	5,72	4,00

Le seuil d’alerte de ce ratio est fixé à 10 ans. A titre de comparaison la moyenne de la strate nationale des régions et collectivités territoriales uniques est de 5,5 ans en 2022¹⁶.

EN NOMBRE D'ANNÉE	2018	2019	2020	2021	2022
Communes	5,27	5,00	5,41	4,92	4,88
Groupements de communes à fiscalité propre (GFP)	4,57	4,30	4,79	4,55	4,13
Secteur communal : communes et GFP	5,05	4,78	5,21	4,81	4,62
Départements	4,14	3,44	4,13	2,81	2,58
Régions et CTU	4,85	4,34	6,04	5,72	5,49
ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	4,79	4,34	5,07	4,33	4,13

2.2.1.1.2. – Épargne nette

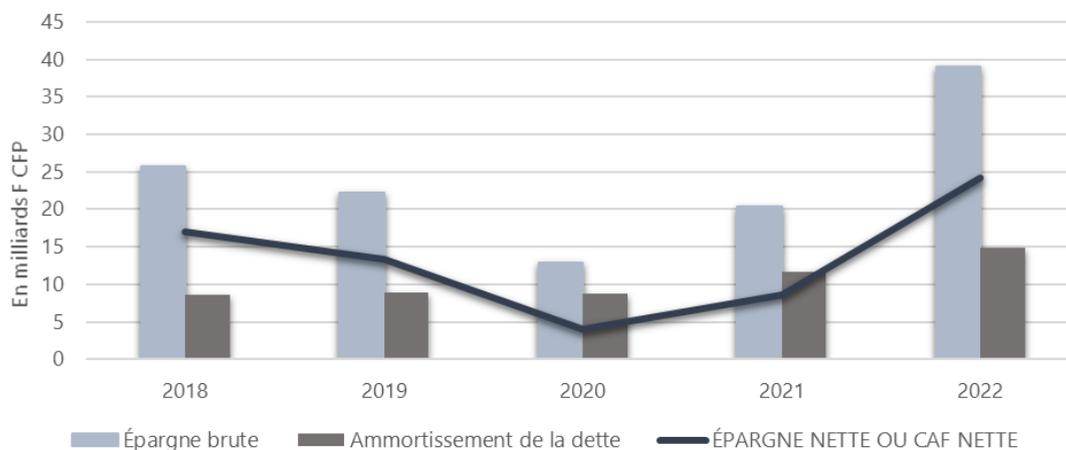
Ce ratio est le reliquat de l’épargne brute après remboursement de l’amortissement du capital de la dette.

2.2.1.1.2.1. – Évolution de l’épargne nette

Elle a ainsi évolué de 2018 à 2022 :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Épargne brute	25 653 800 354	22 198 409 869	12 865 217 414	20 309 093 933	39 024 357 824
Ammortissement de la dette	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731	14 866 810 119
ÉPARGNE NETTE OU CAF NETTE	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 202	24 157 547 705

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE DE 2018 À 2022



Le niveau d’épargne nette varie en fonction du résultat de la section de fonctionnement et du niveau du remboursement du capital de la dette.

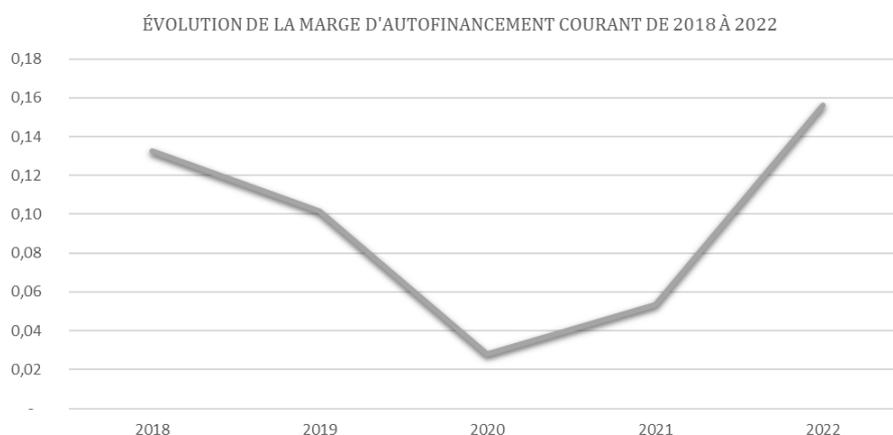
2.2.1.1.2.2. – Marge d’autofinancement courant

La marge d’autofinancement est un des ratios permettant de qualifier les marges de manœuvre de la collectivité. C’est le rapport entre les dépenses de fonctionnement augmenté du service de la dette sur les recettes de fonctionnement.

¹⁶ Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion en opérations réelles.

Elle a ainsi évolué de 2018 à 2022 :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Épargne nette ou CAF nette	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 202	24 157 547 705
Marge d'autofinancement courant	0,13	0,10	0,03	0,05	0,16
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705	154 609 554 529



Un ratio supérieur à 1 signifie que la capacité d'autofinancement est insuffisante pour financer le remboursement en capital de la dette. A contrario plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. Le plafond d'alerte est fixé à 0,7. Néanmoins, ce ratio doit être observé concomitamment avec d'autres ratios. C'est le cumul de plusieurs ratios qui permet la qualification des marges de manœuvres de la collectivité.

Il convient également de noter que les niveaux de 2020 et 2021 sont inférieurs à 0,1 du fait des recettes des PGE 1 et PGE 2 constatées en fonctionnement.

A titre de comparaison, le ratio 2022 des autres collectivités sont :

Marge d'autofinancement courant 2022	France métropolitaine	Outre-Mer	Régions et CTU	De 250 000 à 500 000
Ratio	0,88	0,90	0,86	0,88
En %	87,81	89,59	85,99	88,06

Source : DGCL – Donnée DGFiP, comptes de gestions, budgets principaux – opérations réelles

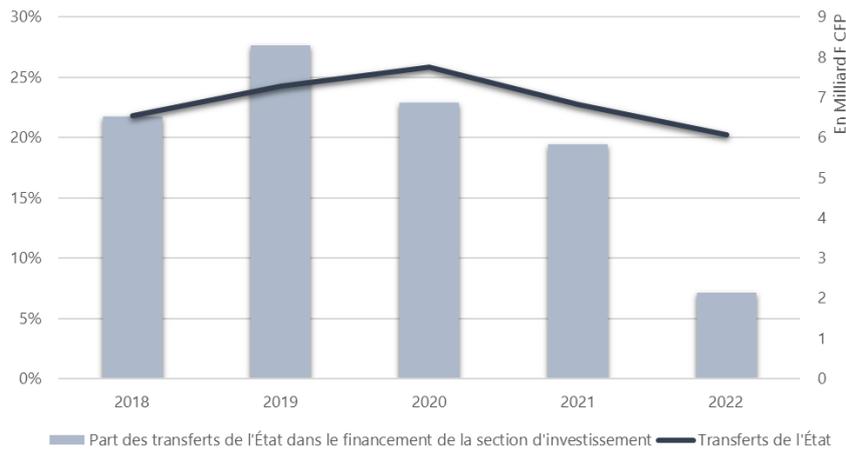
2.2.1.2. – TRANSFERTS DE L'ÉTAT

Ils représentent en moyenne, sur la période analysée, 16% des recettes d'investissements.

Ils proviennent essentiellement des partenariats financiers entre l'État et le Pays et ont évolué sur les cinq dernières années comme suit :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions de l'État	607 630 067	1 381 653 100	1 119 001 115	598 100 264	573 558 992
Subventions de l'État partenariat FREPF/DGDE/3IF	5 149 478 412	5 040 131 748	5 954 345 858	5 256 002 007	4 642 299 907
Subventions de l'État partenariat Éducation	340 417 100	200 652 539	266 912 979	225 086 737	356 070 084
Subventions de l'État partenariat Contrat de projets	458 539 684	653 542 199	416 601 413	738 125 024	505 876 383
Subventions issues des Partenariats État - Pays (PM)	5 948 435 196	5 894 326 486	6 637 860 250	6 219 213 768	5 504 246 374
TOTAL TRANSFERTS DE L'ÉTAT	6 556 065 263	7 275 979 586	7 756 861 365	6 817 314 032	6 077 805 366

ÉVOLUTION DES TRANSFERTS DE L'ÉTAT ET SA PART DANS LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Transferts de l'État	6 556 065 263	7 275 979 586	7 756 861 365	6 817 314 032	6 077 805 366
Part des transferts de l'État dans le financement de la SI	21,7%	27,6%	22,9%	19,4%	7,1%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 166 921 368	26 317 676 942	33 905 223 107	35 076 861 232	85 296 844 021

Les transferts de l'État dans le financement de la section d'investissement tendent à s'infléchir depuis 2021. Ils reflètent l'avancement des projets d'investissement, dans la mesure où ces financements sont versés au rythme des réalisations.

En moyenne sur la période, les transferts de l'État ont atteint 6,897 milliards F CFP et la progression annuelle moyenne est de - 1,3%.

2.2.1.3. – AUTRES RECETTES DIVERSES

Elles restent marginales, et représentent en moyenne sur les cinq dernières années 2,3% du financement de la section d'investissement. Compte tenu des niveaux très hétérogènes d'une année sur l'autre, il est difficile d'établir une tendance.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Remboursement des avances et créances sur tiers	65 380 340	153 673 341	525 939 802	2 852 134 561	85 534 016
Autres recettes diverses d'investissement	74 795 185	248 467 092	253 067 374	389 179 428	177 749 296
TOTAL AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	140 175 525	402 140 433	779 007 176	3 241 313 989	263 283 312

ÉVOLUTION DES AUTRES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 2018 À 2022



2.2.1.4. – RECOURS A L'EMPRUNT ET GESTION DE LA DETTE

Il représente sur les 5 derniers exercices clos en moyenne 50% du financement des investissements.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Recours à l'emprunt moyen et long terme	6 392 684 964	5 292 362 768	40 330 190 931	16 449 284 009	54 798 207 638
Quote-part du PGE imputée en FCT			19 040 508 646		
Recours à l'emprunt moyen et long terme	6 392 684 964	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009	54 798 207 638

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Recours à l'emprunt moyen et long terme	6 392 684 964	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009	54 798 207 638
Part des emprunts dans le financement de la SI	21,2%	20,1%	62,8%	46,9%	64,2%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 166 921 368	26 317 676 942	33 905 223 107	35 076 861 232	85 296 844 021



Pour 2020, s'agissant de déterminer la part de l'emprunt réservé au financement des investissements du Pays, il est nécessaire de retraiter la quote-part du PGE 1 ayant servi au financement des dépenses exceptionnelles du Plan de sauvegarde de la section de fonctionnement.

Les mobilisations d'emprunts 2022 culminent à 54,8 milliards F CFP avec la mobilisation d'une partie du PGE 2 pour 35,8 milliards F CFP.

2.2.2. – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

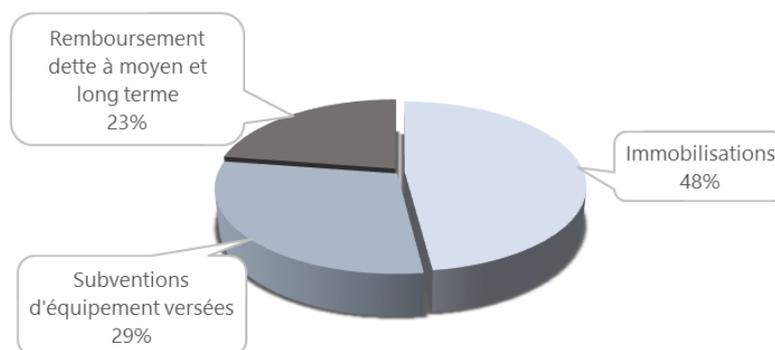
En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations incorporelles	1 254 415 906	1 443 369 175	1 612 716 477	1 909 981 637	2 313 188 410
Subventions d'équipement versées	10 897 629 789	12 512 523 759	14 527 201 550	15 590 221 251	15 265 074 812
Immobilisations corporelles	7 166 100 095	7 932 352 557	9 325 880 569	7 536 138 111	7 515 184 469
Immobilisations en cours	5 744 939 063	7 229 101 802	7 988 912 603	10 798 066 889	11 611 845 227
Participations et avances	0	670 000 000	11 899 232 492	4 355 000 000	3 834 244 000
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT*	25 063 084 853	29 787 347 293	45 353 943 691	40 189 407 888	40 539 536 918
Pour mémoire				* hors remboursement de la dette (traité dans la CAF)	
Remboursement dette à moyen et long terme	8 575 804 738	8 851 215 714	8 785 545 133	11 740 144 731	14 866 810 119
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT y compris dette	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824	51 929 552 619	55 406 347 037

Les dépenses d'investissement de la Polynésie française comprennent trois grandes masses :

- Les immobilisations ;
- Les subventions d'équipement versées ;
- Et l'amortissement de la dette.

En moyenne sur la période 2018-2022, leur structure est la suivante :

STRUCTURE MOYENNE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR 2018-2022



Ainsi, près de la moitié des dépenses vient enrichir le patrimoine de la Polynésie française, un peu moins d'un tiers est attribué à des tiers sous forme de subventions et près d'un quart des dépenses est consacré au remboursement de la dette.

Pour mémoire, la partie relative à l'amortissement de la dette a été traitée dans la section relative à la CAF (au point 2.2.1.1.1.).

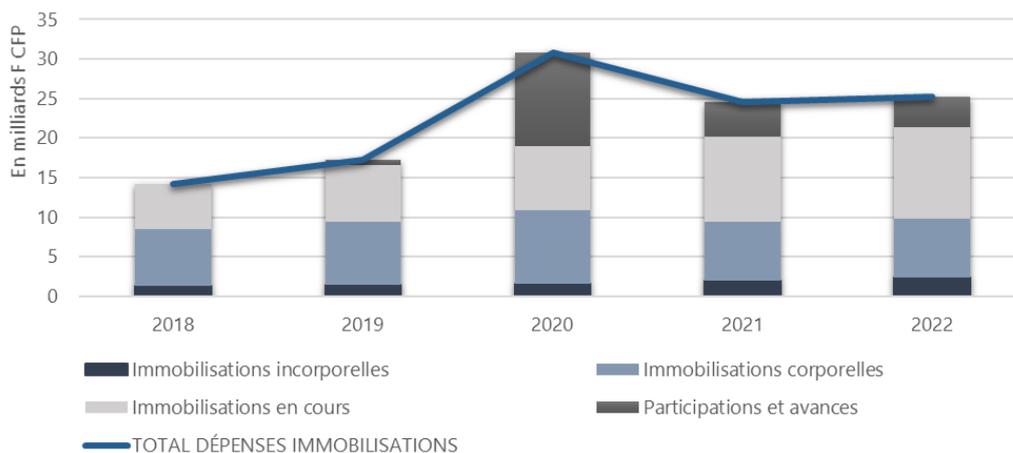
2.2.2.1. – IMMOBILISATIONS

Elles concernent à la fois les immobilisations incorporelles (licences, brevets, acquisitions de base de données, études...), les immobilisations corporelles et les immobilisations financières (participations, avances, prêts...).

Elles ont ainsi évolué :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations incorporelles	1 254 415 906	1 443 369 175	1 612 716 477	1 909 981 637	2 313 188 410
Immobilisations corporelles	7 166 100 095	7 932 352 557	9 325 880 569	7 536 138 111	7 515 184 469
Immobilisations en cours	5 744 939 063	7 229 101 802	7 988 912 603	10 798 066 889	11 611 845 227
Participations et avances	0	670 000 000	11 899 232 492	4 355 000 000	3 834 244 000
TOTAL DÉPENSES IMMOBILISATIONS	14 165 455 064	17 274 823 534	30 826 742 141	24 599 186 637	25 274 462 106

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS DE 2018 À 2022



Les immobilisations ont fortement progressé entre 2018 et 2022, avec une moyenne annuelle de 11%, portées par les immobilisations dites financières (participations, avances, prêts...) et les immobilisations en cours.

Sur la période, les niveaux élevés d'immobilisations financières trouvent essentiellement leur source dans :

- En 2020, l'octroi d'une avance en compte courant à Air Tahiti Nui (2,1 milliards F CFP) et d'un prêt à la Caisse de prévoyance sociale – CPS – (9,6 milliards F CFP) ;
- En 2021, l'octroi d'un second prêt à la CPS d'un montant de 7,4 milliards F CFP dont 3,7 milliards F CFP ont été versés et le rachat des actions détenues par EDT dans la SEM Transport d'énergie électrique de Polynésie (TEP) ;
- En 2022, le versement de la 2^e tranche du 2nd prêt à la CPS.

Les immobilisations en cours progressent fortement les deux dernières années, s'expliquant par la maturité des projets et le début des travaux. Ces immobilisations soutenues sont essentiellement portées par les programmes de constructions de bâtiments, des ouvrages d'infrastructures (tel que le SWAC en 2021) et des réseaux de voirie.

Leur part dans les dépenses totales d'investissement a évolué comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations	14 165 455 064	17 274 823 534	30 826 742 141	24 599 186 637	25 274 462 106
Part des immobilisations dans les dépenses	42,1%	44,7%	56,9%	47,4%	45,6%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824	51 929 552 619	55 406 347 037

ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS ET LEUR PART DANS LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2018 À 2022

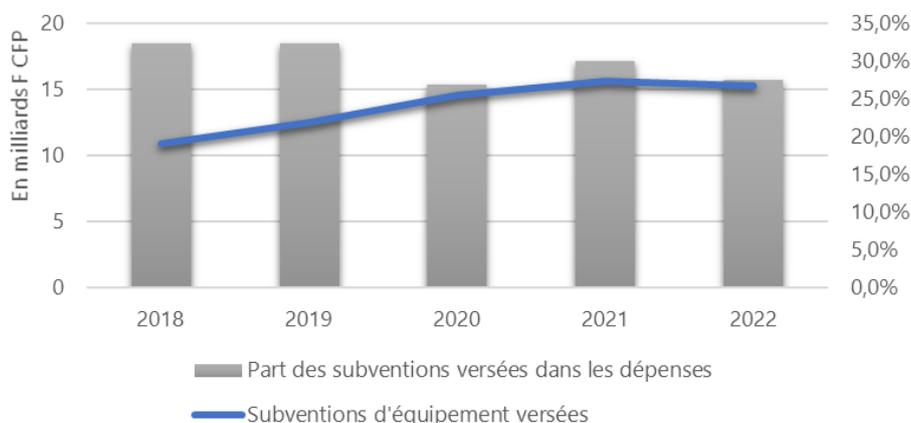


2.2.2.3. – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Elles ont évolué sur un rythme soutenu ces dernières années, avec une progression annuelle moyenne de 9%. Leur part dans les dépenses d'investissement reste néanmoins stable dans une moyenne de 30%.

	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions d'équipement versées	10 897 629 789	12 512 523 759	14 527 201 550	15 590 221 251	15 265 074 812
Part des subventions versées dans les dépenses	32,4%	32,4%	26,8%	30,0%	27,6%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	33 638 889 591	38 638 563 007	54 139 488 824	51 929 552 619	55 406 347 037

ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS ET LEUR PART DANS LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2018 À 2022



A l'instar de 2021, l'OPH a bénéficié de la moitié des subventions d'équipement versée en 2022.

2.2.3. – RESULTAT GLOBAL

2.2.3.1. – ÉVOLUTION DU RESULTAT GLOBAL

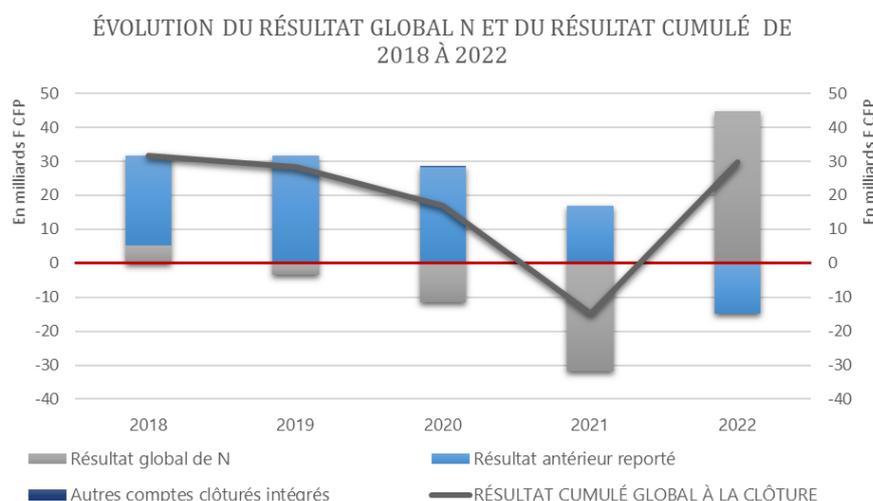
Le résultat global de l'exercice a évolué comme suit :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	30 166 921 368	26 317 676 942	33 905 223 107	35 076 861 232	85 296 844 021
<i>dont autofinancement</i>	17 077 995 616	13 347 194 155	4 079 672 281	8 568 949 202	24 157 547 705
<i>dont emprunts</i>	6 392 684 964	5 292 362 768	21 289 682 285	16 449 284 009	54 798 207 638
Dépenses d'investissements	25 063 084 853	29 787 347 293	45 353 943 691	40 189 407 888	40 539 536 918
(-) Excédents de fonctionnement capitalisés*				26 799 522 673	
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	5 103 836 515	-3 469 670 351	-11 448 720 584	-31 912 069 329	44 757 307 103

*quote-part du PGE 2 remontée en section de fonctionnement

En intégrant le résultat antérieur, le résultat cumulé global à la clôture des exercices s'établit ainsi :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat global de N	5 103 836 515	-3 469 670 351	-11 448 720 584	-31 912 069 329	44 757 307 103
Résultat antérieur reporté	26 560 605 703	31 664 442 221	28 194 771 894	16 958 329 138	-14 953 740 191
Autres comptes clôturés intégrés			212 277 828		
RÉSULTAT CUMULÉ GLOBAL À LA CLÔTURE	31 664 442 218	28 194 771 870	16 958 329 138	-14 953 740 191	29 803 566 912



Après avoir connu une dégradation pour l'exercice 2021, conséquence du contexte conjoncturel 2020-2021, le résultat cumulé retrouve son niveau équivalent avant crise.

La section d'investissement pouvant faire l'objet de report de crédits sur l'année suivante, l'appréciation du résultat global doit être complétée par l'analyse des restes à réaliser.

2.2.3.2. – ÉVOLUTION DES RESTES A REALISER

L'évaluation correcte des restes à réaliser (RAR) tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère et donc de définir un résultat qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

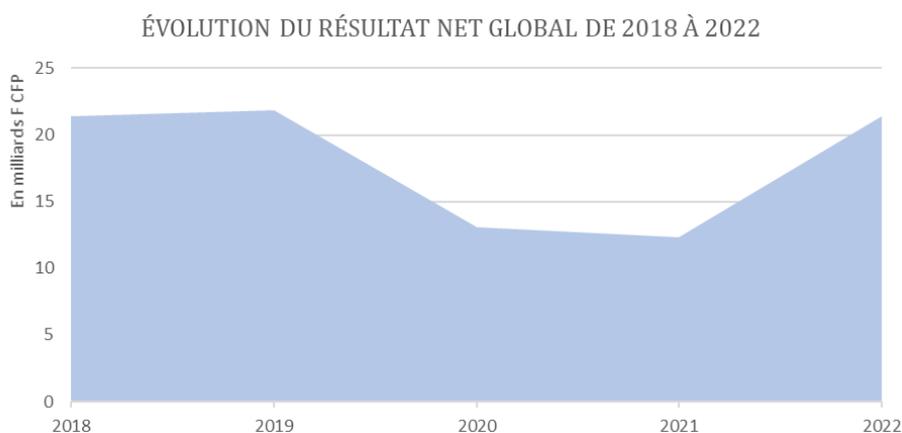
Il s'agit pour les dépenses, des crédits délégués n'ayant pas fait l'objet d'un mandatement au 31 décembre de l'exercice mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur l'exercice N+1.

La mise en place des charges à payer (CAP) en section de fonctionnement met fin à l'évaluation de RAR pour cette section. En ce qui concerne la section d'investissement, les RAR portent sur les crédits de paiement.

Pour ce qui concerne les recettes, les RAR sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils ont ainsi évolué depuis 2018 :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
RAR Dépenses	63 812 991 586	50 592 739 972	52 168 135 355	53 201 577 378	37 612 503 756
<i>dont E/O</i>	39 077 379 692	26 279 974 528	28 203 608 651	5 640 260 242	11 957 196 423
RAR Recettes	53 577 604 249	44 231 718 217	48 307 815 174	80 478 592 934	29 233 144 075
<i>dont E/O</i>	39 077 379 692	26 279 974 528	28 203 608 651	51 451 155 132	11 957 196 423
RÉSULTAT NET GLOBAL	21 429 054 881	21 833 750 115	13 098 008 957	12 323 275 365	21 424 207 231
Taux de couverture des Reports	84,0%	87,4%	92,6%	151,3%	77,7%



Ainsi en réintégrant les RAR au résultat cumulé à la clôture, le niveau du résultat net global de l'année 2022 se stabilise au niveau des exercices 2018 et 2019.

2.3. – ÉTAT DE LA DETTE

2.3.1. – STRUCTURE DE LA DETTE

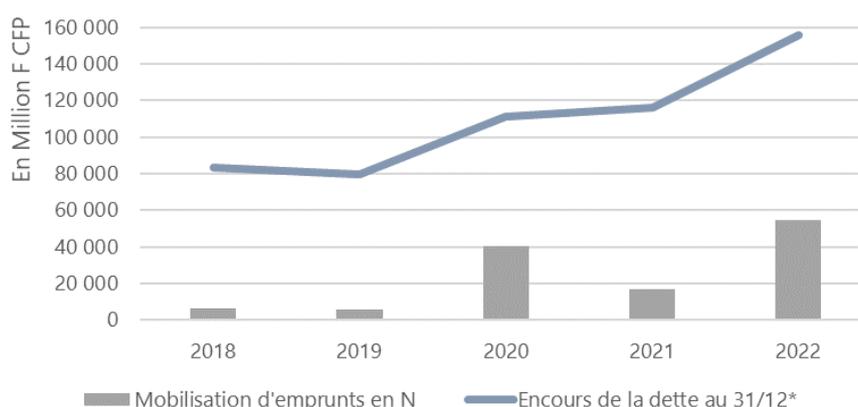
2.3.1.1. – ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET MOBILISATION DES EMPRUNTS

L'encours de la dette continue sa progression et totalise 156,1 milliards F CPF, soit une hausse de 34% par rapport à 2021.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Mobilisation d'emprunts en N	6 392 684 964	5 292 362 768	40 330 190 931	16 449 284 009	54 798 207 638
Encours de la dette au 31/12*	83 455 006 388	79 896 153 466	111 440 799 265	116 149 938 538	156 081 336 053

*Avec intégration des écarts de conversion

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE & MOBILISATION DES
EMPRUNTS DE 2018 À 2022



Il est rappelé que, pour faire face à la crise de la Covid-19, la Polynésie française a mis en place des mesures d'urgence en matière sanitaire et sociale (plan de sauvegarde), ainsi qu'un plan de relance pour soutenir les secteurs et les acteurs économiques les plus exposés. La collectivité a, ainsi, contracté deux prêts exceptionnels garantis par l'État en 2020 et 2021, de respectivement 28,6 milliards F CFP (240 millions d'euros) (c/v) et 35,8 milliards F CFP¹⁷ (300 millions d'euros).

Les mobilisations d'emprunts de 2022 demeurent élevées (54,8 milliards F CFP) pour une moyenne de 24,7 milliards F CFP sur les cinq dernières années. La progression moyenne annuelle de l'encours de la dette sur les 5 dernières s'établit à 14,3% contre une moyenne de 6,6% en 2021.

Néanmoins le ratio dette/PIB reste acceptable comme le montre le tableau ci-après :

RATIOS	2018	2019	2020	2021	2022
Encours / PIB	13,1%	12,2%	18,3%	19,1%	24,1%

Pour mémoire, depuis le traité de Maastricht (1992), les Etats de l'Union européenne sont tenus de respecter des règles budgétaires : la dette publique doit être inférieure à 60% du PIB et le déficit à 3% du PIB. Elles sont issues d'un raisonnement visant à éviter l'effet boule de neige.

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Encours	83 455 006 388	79 896 153 466	111 440 799 265	116 149 938 538	156 081 336 053
Population	277 400	276 828	277 050	279 550	278 786
Encours par habitant	300 847	288 613	402 241	415 489	559 861

On notera également que l'encours par habitant est désormais de 559 861 F CFP contre 300 847 F CFP en 2018. Entre 1999 et 2018, ce ratio n'a jamais dépassé 350 000 F CFP.

Quant au taux d'endettement de la Polynésie française, il reste soutenable¹⁸ malgré la hausse sur les deux dernières années en raison des PGE :

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours	83 455 006 388	79 896 153 466	111 440 799 265	116 149 938 538	156 081 336 053
Recettes réelles de fonctionnement	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705	154 609 554 529
TAUX D'ENDETTEMENT	64,9%	61,0%	77,0%	72,7%	101,0%

A titre de comparaison, le taux d'endettement des autres collectivités de la France a ainsi évolué :

¹⁷ Les mobilisations des fonds s'étaleront jusqu'à la date limite du 30 septembre 2024.

¹⁸ Le seuil d'alerte est fixé à 166% pour les collectivités de plus de 5000 habitants

Taux d'endettement, en %	2018	2019	2020	2021	2022
Communes	81,29	77,88	79,52	76,56	73,61
Groupements de communes à fiscalité propre (GFP)	82,04	80,98	84,28	83,54	79,74
Secteur communal : communes et GFP	81,50	78,74	80,87	78,55	75,38
Départements	49,52	48,20	49,94	45,95	43,14
Régions et CTU	99,31	96,58	113,55	116,29	116,05
Ensemble des collectivités locales	73,74	71,70	75,38	73,05	70,49

La référence de comparaison de la Polynésie française serait les régions et les collectivités territoriales unique (CTU) où le taux moyen d'endettement a atteint 116,05% au 31 décembre 2022.

Conjugué à la capacité de désendettement de la Polynésie française, la situation d'endettement peut être qualifiée de saine, au regard de la moyenne des régions et collectivités territoriales uniques nationales.

2.3.1.2. – ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette est composée d'une part de la charge des intérêts (imputée en section de fonctionnement) et d'autre part du remboursement du capital.

Elle a ainsi évolué depuis 2018 :

En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Amortissement en capital	8 575 804 738	8 851 215 718	8 785 545 139	11 740 144 731	14 866 810 119
Charges d'intérêt	3 112 847 990	2 830 978 841	2 658 887 791	2 748 500 896	3 125 485 735
ANNUITÉ	11 688 652 728	11 682 194 559	11 444 432 930	14 488 645 627	17 992 295 854

L'annuité de la dette progresse pour atteindre 18 milliards F CPF en 2022 en raison notamment du remboursement in-fine du second emprunt obligataire contracté en 2014 pour 4,8 milliards F CPF.

Au 31 décembre 2022, le poids de l'annuité de la dette représentait 11,6% des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

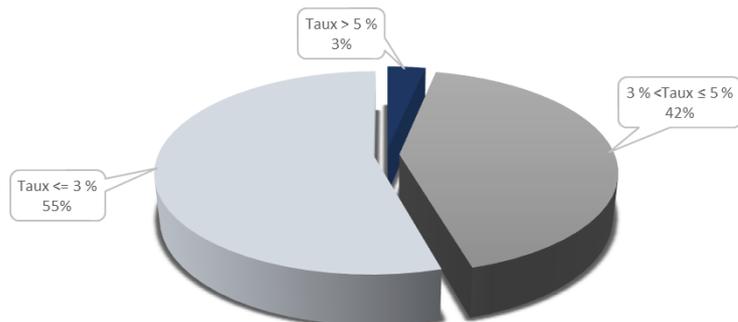
En F CFP	2018	2019	2020	2021	2022
Annuité de la dette	11 688 652 728	11 682 194 559	11 444 432 930	14 488 645 627	17 992 295 854
Poids de la dette dans les RRF	9,1%	8,9%	7,9%	9,1%	11,6%
TOTAL RRF	128 663 301 205	131 068 894 304	144 754 757 110	159 784 213 705	154 609 554 529

2.3.1.3. – STRUCTURE DE LA DETTE PAR TAUX D'INTERET

La structure de la dette par taux d'intérêt s'analyse :

- D'une part, en fonction du niveau de taux d'intérêt dont le profil est le suivant :

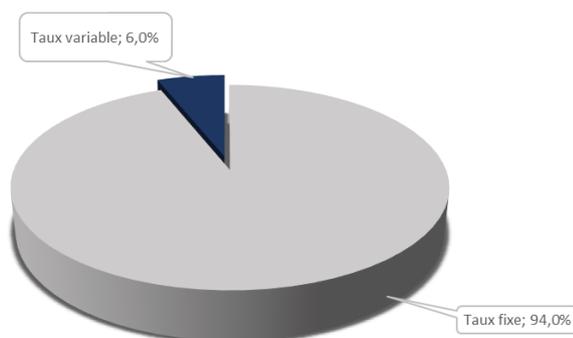
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR NIVEAU DE TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2022



Au 31 décembre 2022, 85% de l'encours total de la dette bénéficie d'un taux inférieur ou égal à 4%.

- Et d'autre part, en fonction du type de taux d'intérêt :

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022 PAR TYPE DE TAUX D'INTÉRÊT



La part des emprunts à taux fixe s'établit à 94% (93% au 31 décembre 2021) contre 6% (7% au 31 décembre 2021) pour les emprunts à taux variable.

Selon la grille Gissler¹⁹, toute la dette de la Polynésie française est classée 1A.

¹⁹ Grille de classification utilisée par les collectivités publiques proposant de qualifier les produits structurés en fonction de deux critères :

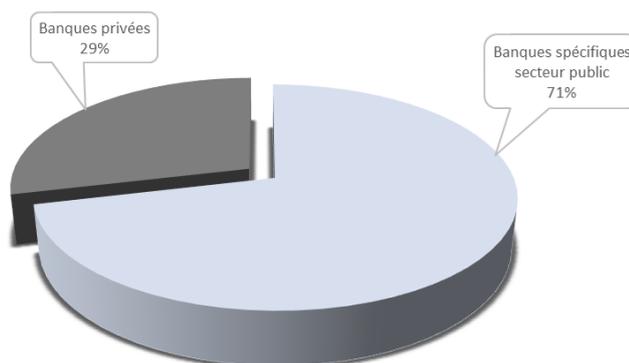
- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul ; classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

2.3.2. – REPARTITION DE LA DETTE PAR BAILLEURS DE FONDS

Elle s'établit ainsi :

	ENCOURS AU 31/12/2022	%
BEI-FED	969 264 247	0,9%
CDC	2 746 857 436	2,5%
AFL	12 327 134 105	11,1%
AFD	95 196 146 853	85,6%
<i>Banques spécifiques secteur public</i>	<i>111 239 402 641</i>	<i>71,3%</i>
Groupe CA-CIB	633 377 091	1,4%
DEXIA	361 272 497	0,8%
Société de financement local	9 911 402 764	22,1%
BPCE	6 042 676 221	13,5%
Banque de Tahiti	7 483 333 333	16,7%
Banque de Polynésie	8 952 486 130	20,0%
Banque Socredo	11 457 385 376	25,6%
<i>Banques privées</i>	<i>44 841 933 412</i>	<i>28,7%</i>
Emissions obligataires	0	0,0%
TOTAL ENCOURS DE LA DETTE	156 081 336 053	100,0%

RÉPARTITION DE LA DETTE PAR BAILLEURS DE FONDS AU 31/12/2022

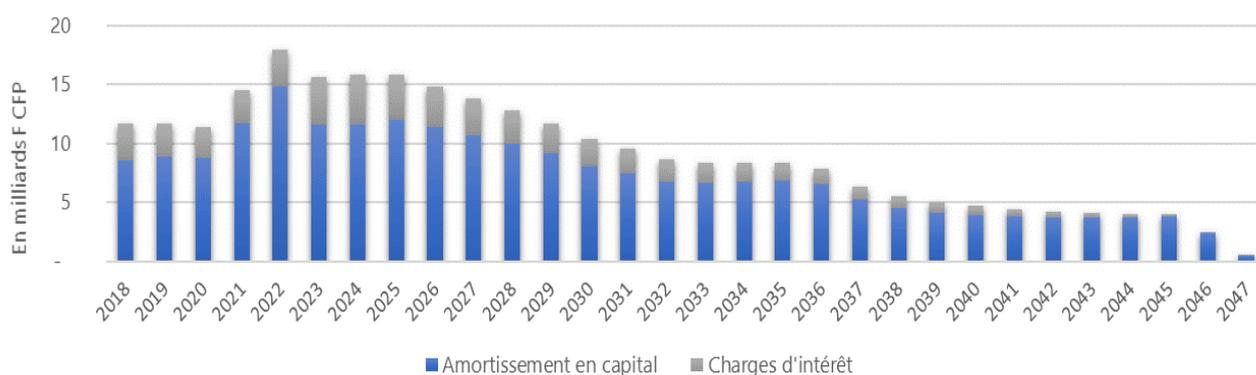


Au 31 décembre 2022, les banques polynésiennes concourent à hauteur de 17,9% de l'encours de la dette, représentant 62,2% des encours des bailleurs privés.

2.3.3. – PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Sur la base des engagements au 31 décembre 2022, le profil de l'encours de la dette, jusqu'à son extinction se présente comme suit :

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE (ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2022)
EN MILLIARDS DE F CFP



La durée résiduelle moyenne de la dette s'établit à 16 ans 1 mois.

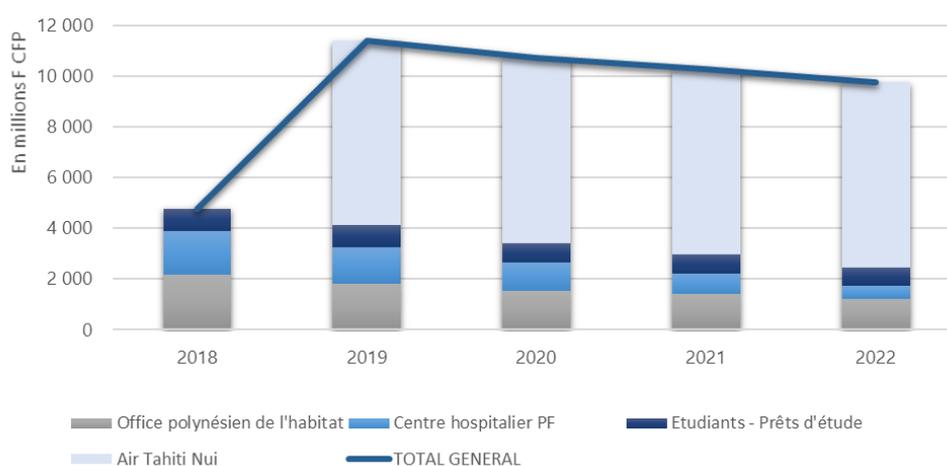
2.4. – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Polynésie française a la possibilité d'octroyer sa garantie aux emprunts souscrits par certains acteurs économiques dont les activités présentent un caractère d'intérêt général pour le Pays.

L'encours de la dette garantie au 31 décembre 2022 s'est établi à 9,746 milliards F CFP.

ENCOURS GARANTI (au 31/12)	2018	2019	2020	2021	2022
Office polynésien de l'habitat	2 176 070 268	1 828 697 774	1 539 556 655	1 405 285 763	1 229 028 773
Centre hospitalier PF	1 726 046 714	1 425 017 629	1 123 881 623	822 638 461	521 287 905
Etudiants - Prêts d'étude	850 437 128	858 332 994	765 361 533	747 802 808	716 327 136
Air Tahiti Nui	0	7 279 236 277	7 279 236 277	7 279 236 277	7 279 236 277
TOTAL GENERAL	4 752 554 110	11 391 284 674	10 708 036 088	10 254 963 309	9 745 880 091

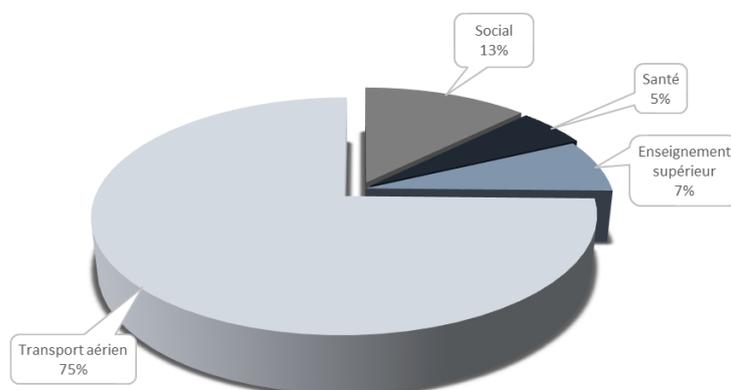
ÉVOLUTION DE LA DETTE GARANTIE DE 2018 À 2022



Pour mémoire, en 2019, la Polynésie française a garanti partiellement pour un montant maximal de 7,279 milliards F CFP, les emprunts contractés par Air Tahiti Nui (ATN) pour l'achat de deux Boeing Dreamliner 787 dans le cadre de son programme de renouvellement de sa flotte. Par ailleurs, la garantie accordée a été limitée dans le temps et cessera en septembre 2025.

Au 31 décembre 2022, la caution de la Polynésie française concerne principalement le secteur du transport aérien avec 75,0% du total garanti, suivi du secteur social pour 12,6%, de l'enseignement supérieur pour 7,4% et de la santé pour 5,3%.

RÉPARTITION DE LA DETTE GARANTIE PAR SECTEUR (AU 31/12/2022)

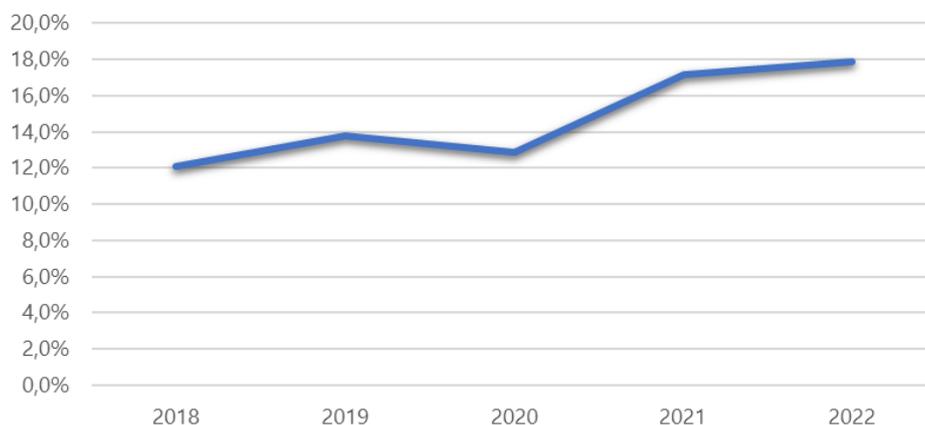


Le ratio du plafonnement du risque (ou capacité de garantie de la Polynésie française) est fixé par le dispositif de la loi du pays 2017-32 du 2 novembre 2021²⁰. Dès lors le ratio de l'annuité de la dette publique et de l'annuité garantie sur les recettes réelles stables de fonctionnement (hors dotations, participations, subventions reçues, produits financiers et exceptionnels) ne peut être supérieur à 20%.

Au 1^{er} janvier 2022, ce ratio atteint 17,9%. Il a ainsi évolué depuis 2018 :

RATIO DE PLAFONNEMENT DU RISQUE	2018	2019	2020	2021	2022
	12,1%	13,8%	12,9%	17,2%	17,9%

ÉVOLUTION DU RATIO DE PLAFONNEMENT DU RISQUE DE 2018 À 2022



La provision constituée pour un montant de 2,4 milliards F CFP, rapportée à l'encours total garanti au 31 décembre 2022 de 9,746 milliards F CFP donne un taux de couverture du risque de 25,05%, en conformité avec le seuil de 20% réglementaire.

²⁰ Loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes

3. BUDGET 2023 DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

L'exposé du budget de l'année en cours fait partie intégrante du contexte dans lequel est élaboré le budget primitif de 2023 et se présente comme un complément de la situation financière rétrospective.

3.1. – RAPPEL DU CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET EN COURS

3.1.1. – RAPPEL DU CONTEXTE ECONOMIQUE

Le budget primitif 2023 a été élaboré dans un contexte économique international sous tension avec un conflit armé en Ukraine qui perdure, des grandes difficultés d'approvisionnement tant en matières premières qu'en produits énergétiques conduisant à un risque accru d'une récession.

Quant au contexte national, les projections macroéconomiques établissaient une croissance timide pour 2023, à +1,2% en moyenne, affectée toutefois par un haut degré d'incertitudes de sorte qu'une variante défavorable a été présentée avec un recul du PIB de -1,3% en 2023 dans laquelle des risques supplémentaires se matérialiseraient.

En Polynésie française, les principaux indicateurs économiques du 1^{er} semestre 2022, hormis l'indice des prix à la consommation (IPC), paraissaient bien orientés, tout en s'appuyant sur des dynamiques incohérentes, appelant ainsi à une certaine prudence.

Ainsi, le budget 2023 s'est construit dans un environnement économique caractérisé par des perspectives économiques mitigées.

3.1.2. – RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

En cohérence avec les trois axes du programme de mandature 2018-2022, les orientations stratégiques retenues pour l'exercice budgétaire 2023 sont empreintes d'une stratégie de continuité de construction d'une Polynésie plus solidaire et équitable, d'une modernisation et d'une simplification administrative, et d'un recentrage de son économie sur ses moteurs de croissance.

Ainsi les allocations des ressources 2023 sont orientées autour des trois axes stratégiques :

- **Relancer l'économie et l'emploi** à travers un développement diversifié des différents secteurs, de la compétitivité des filières ; le renforcement de la commande publique, de la simplification administrative et en accompagnant le plein emploi ;
- **Asseoir la résilience** en recentrant le service public au service de la population, en la renforçant dans les secteurs stratégiques tels que le tourisme, l'énergie et l'alimentaire et en ancrant les polynésiens dans leur environnement et leur authenticité tout en s'assurant de leur bien-être ;

- **Préserver la cohésion sociale** par un système social performant spécifique à chaque public vulnérable, un accès facilité aux logements sociaux et à la mobilité.

3.1.3. – RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Considérant les perspectives économiques, la situation financière et budgétaire et les priorités politiques, les orientations budgétaires 2023 manifestent une grande prudence.

Les recettes fiscales constituent la principale source de financement de la section de fonctionnement et restent fortement corrélées à la performance économique de la Polynésie française. Considérant les incertitudes quant à la résilience de la consommation des ménages et le comportement des professionnels face à un contexte mondial atone, les projections des recettes fiscales sont établies sur la base d'une contraction de 1%.

De ce fait, les dépenses de fonctionnement sont envisagées sur le retour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement contraint, notamment, par le niveau de l'encours de la dette, mais sous le prisme de la priorisation.

Ainsi, les dépenses de personnel devront être maîtrisées et stabilisées à un niveau moindre de 2022 par la modération des créations de postes et des recrutements temporaires. Les dépenses de fonctionnement courant devront être contenues tout en garantissant des moyens suffisant à l'action du gouvernement, et à la réalisation des missions prioritaires des services.

Concernant la section d'investissement, les recettes couvriront en priorité les opérations en cours et les nouvelles opérations seront axées sur celles financées par les partenariats financier permettant un effet levier plus conséquent en termes de retombées économiques.

Le recours à l'emprunt demeure nécessaire pour mener à terme les programmes d'investissement du Pays, l'endettement de la Collectivité devra toutefois être géré de manière maîtrisée.

3.2. – SITUATION BUDGETAIRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les moyens budgétaires en section de fonctionnement (179,785 milliards F CFP y compris opérations d'ordre) sont en hausse (+11,8%) par rapport au 1^{er} budget général (BG) de 2022 (160,843 milliards F CFP).

Le budget général 2023 a fait l'objet de trois délibérations depuis le début de l'exercice afin d'optimiser les moyens disponibles, et de répondre aux exigences budgétaires et conjoncturelles qui animent la vie de la collectivité. Par ailleurs, la dernière délibération modificative présentée par la nouvelle gouvernance avait, en sus, pour objectif de réorienter les actions gouvernementales.

Le budget modifié de 2023 s'élève à 203,339 milliards F CFP.

3.2.1. – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, elles sont composées de recettes fiscales et de recettes non fiscales (subventions, dons, produits des amendes...). D'autres recettes, ne faisant pas l'objet d'exécution, viennent s'y ajouter telles que le report du résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Après avoir rappelé les décisions budgétaires votées (3.2.1.1), la seconde partie (3.2.1.2) s'attachera à exposer le niveau d'exécution au 31 août 2023 et les projections d'atterrissage.

3.2.1.1. – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	5 660 972 781	-	15 763 234 443	21 424 207 224	Sans objet
RECETTES FISCALES	112 373 000 000	-	-	-	112 373 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> 29 100 000 000	-	-	600 000 000	29 700 000 000	2,1%
Recettes fiscales indirectes	85 103 000 000	-	-	-	85 103 000 000	0,0%
Recettes fiscales directes	27 270 000 000	-	-	-	27 270 000 000	0,0%
RECETTES NON FISCALES	34 056 671 786	545 771 845	-	1 040 796 939	35 643 240 570	4,7%
	<i>E/O</i> 4 255 761 833	-	-	56 922 698	4 198 839 135	-1,3%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	146 429 671 786	6 206 744 626	-	16 804 031 382	169 440 447 794	15,7%
	<i>E/O</i> 33 355 761 833	-	-	543 077 302	33 898 839 135	1,6%

Initialement arrêtées à hauteur de 146,430 milliards F CFP, les recettes réelles de fonctionnement au BG 2023 ont fait l'objet de deux réévaluations en cours d'exécution (délibération modificative n°1 et 3), pour atteindre 169,440 milliards F CFP.

Hors résultat de fonctionnement reporté, les recettes sont composées d'une part de recettes fiscales (76%) et d'autre part de recettes non fiscales.

3.2.1.1.1 – Recettes fiscales

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
TVA	53 919 000 000	-	-	-	53 919 000 000	0,0%
Droits à l'importation	23 083 000 000	-	-	-	23 083 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> 21 000 000 000	-	-	-	21 000 000 000	0,0%
Droits de timbre et d'enregistrement	5 201 000 000	-	-	-	5 201 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> 2 600 000 000	-	-	-	2 600 000 000	0,0%
Autres	2 900 000 000	-	-	-	2 900 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> -	-	-	-	-	-
RECETTES FISCALES INDIRECTES	85 103 000 000	-	-	-	85 103 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> 23 600 000 000	-	-	-	23 600 000 000	0,0%
Impôts taxes sur le revenu	20 720 000 000	-	-	-	20 720 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> 5 500 000 000	-	-	-	6 100 000 000	0,0%
Impôt foncier	3 073 000 000	-	-	-	3 073 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> -	-	-	-	-	-
Droits intérieurs de consommation sur les vé	1 603 000 000	-	-	-	1 603 000 000	0,0%
Taxe intérieur sur les navires de croisières	1 000 000 000	-	-	-	1 000 000 000	0,0%
Autres	874 000 000	-	-	-	874 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> -	-	-	-	-	-
RECETTES FISCALES DIRECTES	27 270 000 000	-	-	-	27 270 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> 5 500 000 000	-	-	600 000 000	6 100 000 000	10,9%
RECETTES FISCALES	112 373 000 000	-	-	-	112 373 000 000	0,0%
	<i>E/O</i> 29 100 000 000	-	-	600 000 000	29 700 000 000	2,1%

Elles ont été estimées à 112,373 milliards F CFP pour 2023 (soit +8 % par rapport au BG 2022) sur la base de perspectives favorables quant à une reprise de l'activité économique et d'une hausse de l'inflation. Néanmoins, les rendements prévisionnels diffèrent selon le type de fiscalité.

En effet, s'agissant de la fiscalité indirecte, les recettes sont projetées à hauteur de 85,103 milliards F CFP (+ 7% par rapport à 2022) dans la mesure où, comme vu précédemment, sa corrélation avec la conjoncture économique est immédiate.

Concernant le rendement de la fiscalité directe, ce dernier étant assis sur les performances de l'exercice antérieur, il est évalué à 27,270 milliards FCFP (soit + 11% par rapport au BG 2022).

3.2.1.1.2 – Recettes non fiscales

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
Produit du service du domaines & ventes div	2 031 000 000	-	-	-	2 031 000 000	0,0%
<i>E/O</i>	1 301 995 000	-	-	4 880 000	1 306 875 000	0,4%
Dotations & participations	15 399 556 492	-	-	324 713 067	15 724 269 559	2,1%
<i>dont Transferts de l'État</i>	14 186 249 523	-	-	242374165	14 428 623 688	1,7%
Produits exceptionnels	2 525 000 000	-	-	716 083 872	3 241 083 872	28,4%
<i>E/O</i>	2 953 766 833	-	-	61 802 698	2 891 964 135	-2,1%
Reprises sur amortissements et provisions	12 442 087 660	50 000 000	-	-	12 492 087 660	0,4%
Autres recettes non fiscales	1 659 027 634	495 771 845	-	-	2 154 799 479	29,9%
<i>E/O</i>	-	-	-	-	-	-
RECETTES NON FISCALES	34 056 671 786	545 771 845	-	1 040 796 939	35 643 240 570	4,7%
<i>E/O</i>	4 255 761 833	-	-	56 922 698	4 198 839 135	-1,3%

Les recettes non fiscales ont été inscrites à hauteur de 34,057 milliards F CFP (contre 33,876 milliards F CFP au BG 2022).

Elles sont majoritairement composées pour moitié par des transferts de l'État dont le montant reste stable, avoisinant 14 milliards F CFP dont 10,8 milliards de la DGA. Depuis le BG 2022, une part importante de recettes exceptionnelles (reprise de provisions sur charges à venir constituées par le PGE2) vient compléter les recettes non fiscales.

3.2.1.2. – EXECUTION AU 31 AOÛT & PROJECTIONS D'ATTERRISSAGE

En F CFP	BG 2023	BM 2023	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	21 424 207 224	Sans objet	Sans objet	21 424 207 224
RECETTES FISCALES	112 373 000 000	112 373 000 000	58 398 060 482	52,0%	120 713 000 000
<i>E/O</i>	29 100 000 000	29 700 000 000	15 042 241 027	50,6%	
Recettes fiscales indirectes	85 103 000 000	85 103 000 000	36 787 764 461	43,2%	89 183 000 000
Recettes fiscales directes	27 270 000 000	27 270 000 000	21 610 296 021	79,2%	31 530 000 000
RECETTES NON FISCALES	34 056 671 786	35 643 240 570	16 310 429 500	45,8%	35 389 000 000
<i>E/O</i>	4 255 761 833	4 198 839 135	3 573 847 714	85,1%	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors 002	146 429 671 786	148 016 240 570	74 708 489 982	50,5%	156 102 000 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	146 429 671 786	169 440 447 794	74 708 489 982	44,1%	177 526 207 224
<i>E/O</i>	33 355 761 833	33 898 839 135	18 616 088 741	54,9%	

Le niveau d'exécution au 31 août atteint 50,5% et l'atterrissage est projeté à +5% du budget modifié.

3.2.1.2.1. – Recettes fiscales

En F CFP	BG 2023	BM 2023	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2023
TVA	53 919 000 000	53 919 000 000	23 453 148 610	43,5%	56 946 000 000
Droits à l'importation	23 083 000 000	23 083 000 000	7 591 610 204	32,9%	23 362 000 000
	<i>E/O</i> 21 000 000 000	21 000 000 000	7 995 077 113	38,1%	
Droits de timbre et d'enregistrement	5 201 000 000	5 201 000 000	3 704 631 011	71,2%	5 890 000 000
	<i>E/O</i> 2 600 000 000	2 600 000 000	584 606	0,0%	
Autres	2 900 000 000	2 900 000 000	2 038 374 636	70,3%	2 985 000 000
	<i>E/O</i> -		7 010 332		
RECETTES FISCALES INDIRECTES	85 103 000 000	85 103 000 000	36 787 764 461	43,2%	89 183 000 000
	<i>E/O</i> 23 600 000 000	23 600 000 000	8 002 672 051	33,9%	
Impôts taxes sur le revenu	20 720 000 000	20 720 000 000	16 404 569 989	79,2%	24 741 000 000
	<i>E/O</i> 5 500 000 000	6 100 000 000	7 007 016 081	114,9%	
Impôt foncier	3 073 000 000	3 073 000 000	3 238 892 591	105,4%	3 300 000 000
	<i>E/O</i>		808 800		
Droits intérieurs de consommation sur les véhicules	1 603 000 000	1 603 000 000	875 984 775	54,6%	1 300 000 000
Taxe intérieur sur les navires de croisières	1 000 000 000	1 000 000 000	488 635 141	48,9%	1 450 000 000
Autres	874 000 000	874 000 000	602 213 525	68,9%	739 000 000
	<i>E/O</i>		31 744 095		
RECETTES FISCALES DIRECTES	27 270 000 000	27 270 000 000	21 610 296 021	79,2%	31 530 000 000
	<i>E/O</i> 5 500 000 000	6 100 000 000	7 039 568 976	115,4%	
RECETTES FISCALES	112 373 000 000	112 373 000 000	58 398 060 482	52,0%	120 713 000 000
	<i>E/O</i> 29 100 000 000	29 700 000 000	15 042 241 027	50,6%	

Au 31 août 2023, les recettes fiscales titrées s'élèvent à 58,398 milliards F CFP, soit 52% des prévisions budgétaires de l'exercice.

Cette situation d'exécution reflète, tout du moins pour 2023, un glissement de la structure de répartition des recettes fiscales, puisque la fiscalité directe à hauteur de 21,610 milliards F CFP représente près de 37% des recettes fiscales contre 27% en 2023.

Il s'explique par deux phénomènes conjugués :

- Tout d'abord, parce que les recettes fiscales directes sont assises sur les performances de l'exercice N-1 (2022) ;
- Puis, par le fait du ralentissement de l'inflation.

3.2.1.2.2. – Recettes non fiscales

En F CFP	BG 2023	BM 2023	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2023
Produit du service du domaines & ventes diverses	2 031 000 000	2 031 000 000	920 092 337	45,3%	2 224 000 000
	<i>E/O</i> 1 301 995 000	1 306 875 000	15 949 561	1,2%	
Dotations & participations	15 399 556 492	15 724 269 559	10 818 520 823	68,8%	15 960 000 000
<i>dont Transferts de l'État</i>	14 186 249 523	14 428 623 688	10 315 278 021	71,5%	14 726 000 000
Produits exceptionnels	2 525 000 000	3 241 083 872	2 323 677 189	71,7%	2 681 000 000
	<i>E/O</i> 2 953 766 833	2 891 964 135	3 555 820 497	123,0%	
Reprises sur amortissements et provisions	12 442 087 660	12 492 087 660	1 276 522 899	10,2%	12 492 000 000
Autres recettes non fiscales	1 659 027 634	2 154 799 479	971 616 252	45,1%	2 032 000 000
	<i>E/O</i> -		2 077 656		
RECETTES NON FISCALES	34 056 671 786	35 643 240 570	16 310 429 500	45,8%	35 389 000 000
	<i>E/O</i> 4 255 761 833	4 198 839 135	3 573 847 714	85,1%	

Exécutées à 45,8% au 31 août 2023, le rythme diffère selon la nature de la recette. Le moindre niveau d'exécution s'explique au niveau des reprises sur amortissements et provisions, comme pour chaque exercice. Il s'agit de la reprise de la quote-part du PGE n°2 qui fera l'objet d'une exécution au dernier trimestre.

3.2.2. – CHARGES DE FONCTIONNEMENT

3.2.2.1. – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement ont été inscrites à hauteur de 146,430 milliards F CFP au budget initial, en hausse de 36,8 milliards F CFP (+ 33,6%) en comparaison du BG 2022.

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
022 Dépenses imprévues	400 000 000	-	-	-	400 000 000	
023 Virement à la section d'investissement	22 055 675 243	-	-	7 247 818 179	29 303 493 422	32,9%
Charges de personnel	33 226 065 882	774 295 991	-	44 770 769	34 045 132 642	2,5%
Dépenses de transferts	51 079 128 277	4 842 312 169	-	5 715 337 289	61 636 777 735	20,7%
Dépenses de fonctionnement courant	19 427 696 456	549 218 873	-	339 082 361	20 315 997 690	4,6%
Autres dépenses de fonctionnement	20 241 105 928	40 917 593	-	3 395 220 086	23 677 243 607	17,0%
	<i>E/O</i> 33 355 761 833	-	-	604 880 000	33 960 641 833	1,8%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	146 429 671 786	6 206 744 626	-	16 742 228 684	169 378 645 096	15,7%
	<i>E/O</i> 33 355 761 833	-	-	604 880 000	33 960 641 833	1,8%

Pour 1 000 F CFP de budget, les dépenses se répartissent ainsi par groupes de mission :

BUDGET MODIFIÉ 2023 VOTÉ EN DÉPENSES



GROUPES	MISSIONS
Missions supports :	960-Pouvoirs publics ; 961-Moyens internes ; 962-Personnel ; 990-Gestion fiscale 991-Gestion financières.
Mission transverse	963-Partenariat avec les collectivités
Économie	964-Tourisme ; 965-Développement des ressources propres ; 966-Economie générale ; 967-Travail et emploi.
Société	968-Culture et patrimoine 969-Enseignement 970-Santé 971-Vie sociale
Gestion du territoire et Milieux naturels	973-Environnement 974-Réseaux et équipements structurants 975-Transports 976-Urbanisme, habitat et foncier
Autres	Chapitres sans réalisation, lignes budgétaires et virements entre sections

3.2.2.1.1 – Charges de personnel

Les ajustements intervenus pour les charges de personnel trouvent leur origine dans l'inflation nécessitant la valorisation d'une part de la valeur du point d'indice et d'autre part du barème ANFA.

3.2.2.1.2 – Dépenses de transferts

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
Transferts au secteur public	32 803 132 019	2 750 000 000	-	409 743 615	35 962 875 634	9,6%
Transferts au secteur privé	18 275 996 258	1 916 312 169	-	2 725 593 674	22 917 902 101	25,4%
Contributions aux régimes sociaux	-	176 000 000	-	2 580 000 000	2 756 000 000	
TOTAL DÉPENSES DE TRANSFERTS	51 079 128 277	4 842 312 169	-	5 715 337 289	61 636 777 735	20,7%
	<i>E/O</i>					

Le niveau des ajustements des dépenses de transferts reste très élevé (+ 21%) passant de 51,079 milliards F CFP à 61,637 milliards F CFP au budget modifié.

3.2.2.1.2.1 – Transferts au secteur public

Les dépenses de transferts au secteur public comprennent notamment les dotations au FIP, à l'APF et au CESEC dont la dépense est dite obligatoire, ainsi que les dotations et subventions aux établissements publics administratifs (EPA), d'enseignement (EPE) et industriels et commerciaux (EPIC).

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
FIP	19 138 592 899	-	-	-	19 138 592 899	0,0%
Dotation à l'APF	2 381 369 000	-	-	-	2 381 369 000	0,0%
Dotation au CESEC	98 160 816	-	-	-	98 160 816	0,0%
Dotation à 'APC	24 000 000	-	-	-	24 000 000	0,0%
Subventions aux organismes de droit public	8 565 170 000	2 750 000 000	-	365 350 000	11 680 520 000	36,4%
Subventions aux EPE publics	1 628 122 670	-	-	26 393 615	1 654 516 285	1,6%
Autres	967 716 634	-	-	18 000 000	985 716 634	1,9%
TOTAL TRANSFERTS SECTEUR PUBLIC	32 803 132 019	2 750 000 000	-	409 743 615	35 962 875 634	9,6%

E/O

Une subvention exceptionnelle supplémentaire de 2,750 milliards F CFP au CHPF, justifiée par la nécessité de couvrir le report à nouveau déficitaire et le déficit structurel de l'établissement pour l'exercice 2023 et par le besoin de financement des projets visant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, a été inscrite par délibération modificative n° 1.

3.2.2.1.2.2 – Transferts au secteur privé

Ils comprennent toutes les subventions et aides octroyées au secteur privé, telles que les associations, les sociétés, les personnes physiques.

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
Subventions aux organismes de droit privé	4 672 264 829	272 312 169	-	688 658 117	5 633 235 115	20,6%
Subventions aux EPE privés	430 658 304	-	-	-	430 658 304	0,0%
Aides à caractère économiques	11 029 500 000	1 644 000 000	-	1 941 777 800	14 615 277 800	32,5%
Aides à la personne	2 143 573 125	-	-	95 157 757	2 238 730 882	4,4%
TOTAL TRANSFERTS SECTEUR PRIVÉ	18 275 996 258	1 916 312 169	-	2 725 593 674	22 917 902 101	25,4%

E/O

Les modifications les plus significatives sont :

- (DM n°1) Une enveloppe complémentaire pour les aides à l'emploi de 1,4 milliard F CFP, pour atteindre 6,6 milliards F CFP pour l'exercice 2023 ;
- (DM n°3) Une subvention complémentaire de 1,2 milliard F CFP au FRPH pour éviter la hausse du prix de l'électricité d'ici la fin de l'année.

3.2.2.1.2.3 – Contributions aux régimes sociaux

En légère hausse par rapport à la moyenne des 5 dernières années²¹, les contributions à la solidarité s'élèvent après le vote de la délibération modificative n° 3 à 7,767 milliards F CFP.

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
FPSU	-	176 000 000	-	2 580 000 000	2 756 000 000	
TOTAL CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES SOCIAUX	-	176 000 000	-	2 580 000 000	2 756 000 000	

dont E/O

Une subvention du budget général au fonds de la protection sociale universelle (FPSU) de 2,580 milliards F CFP a été inscrite pour compenser la suppression de la contribution pour la solidarité (CPS) appelée communément « TVA sociale » à compter du 1^{er} octobre 2023.

²¹ Pour mémoire, 7,486 milliards F CFP en moyenne de 2017 à 2021.

3.2.2.1.3 – Dépenses de fonctionnement courant

Il s'agit des dépenses en fonctionnement, hors personnel et transferts, nécessaires au fonctionnement des ministères et services pour assurer leur mission.

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
Achats et variations de stocks	3 043 966 514	505 673 272	-	28 782 978	3 578 422 764	17,6%
Services extérieurs	5 378 317 845	37 404 731	-	48 660 402	5 464 382 978	1,6%
Dont DSP Transport	1 138 000 000	-	-	-	1 138 000 000	0,0%
Dont études et recherches	622 862 913	-	-	39 212 491	662 075 404	6,3%
Autres services extérieurs	9 682 935 934	6 140 870	-	266 138 981	9 955 215 785	2,8%
Dont rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 915 287 041	-	-	184 704 000	3 099 991 041	6,3%
Autres charges de fonctionnement courant	1 322 476 163	-	-	4 500 000	1 317 976 163	-0,3%
<i>E/O</i>						
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT	19 427 696 456	549 218 873	-	339 082 361	20 315 997 690	4,6%
<i>E/O</i>						

3.2.2.1.4 – Autres dépenses de fonctionnement (dépenses techniques)

Les dépenses techniques réelles sont indispensables à la fiabilité des comptes d'une collectivité. Il s'agit principalement des crédits de restitution de TVA et de titres annulés, des dotations aux amortissements et aux provisions, des charges d'intérêts et des admissions en non-valeur, les crédits automatiques.

Il convient de préciser que les dépenses techniques en écritures d'ordre ne sont pas traitées ici, et notamment les crédits d'impôt de défiscalisation locale qui représentent un montant de 4,800 milliards F CFP pour l'impôt sur le bénéfice des sociétés et 800 millions F CFP pour l'impôt sur les transactions.

En F CFP	BG 2023	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023
Restitution des crédits de TVA	2 800 000 000	-	-	-	2 800 000 000
Titres annulés	2 906 734 000	-	-	63 379 012	2 970 113 012
Charges d'intérêts	4 000 000 000	-	-	-	4 000 000 000
Dotations aux amortissements et provisions	10 278 697 928	-	-	3 273 341 074	13 552 039 002
<i>E/O</i>	2 953 766 833				2 953 766 833
Autres	255 674 000	40 917 593	-	58 500 000	355 091 593
<i>E/O</i>	30 401 995 000	-		604 880 000	33 960 641 833
TOTAL AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 241 105 928	40 917 593	-	3 395 220 086	23 677 243 607
<i>E/O</i>	<i>33 355 761 833</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>604 880 000</i>	<i>36 914 408 666</i>

3.2.2.2. – EXECUTION AU 31 AOUT & PROJECTIONS D'ATTERRISSAGE

En cas d'exécution linéaire, autrement dit sur un rythme régulier, le taux d'exécution atteint serait de 66,7% (8/12^e). Certaines dépenses suivent ce rythme, telles que les dépenses en personnel ou le versement des dotations.

En F CFP	BG 2023	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
Charges de personnel	33 226 065 882	34 045 132 642	21 509 617 127	63,2%	33 800 000 000
Dépenses de transferts	51 079 128 277	61 636 777 735	38 739 987 524	62,9%	52 734 000 000
Dépenses de fonctionnement courant	19 427 696 456	20 315 997 690	7 184 629 724	35,4%	19 500 000 000
Autres dépenses de fonctionnement	20 241 105 928	23 677 243 607	5 028 291 927	21,2%	19 226 000 000
<i>E/O</i>	<i>33 355 761 833</i>	<i>33 960 641 833</i>	<i>26 346 685 858</i>	<i>77,6%</i>	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	123 973 996 543	139 675 151 674	72 462 526 302	51,9%	125 260 000 000
022 Dépenses imprévues	400 000 000	400 000 000			400 000 000
023 Virement à la section d'investissement	22 055 675 243	29 303 493 422			20 518 000 000
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	146 429 671 786	169 378 645 096	72 462 526 302		146 178 000 000
<i>E/O</i>	<i>33 355 761 833</i>	<i>33 960 641 833</i>	<i>26 346 685 858</i>	<i>77,6%</i>	

3.2.2.2.1 – Charges de personnel

Au 31 août 2023, l'exécution des charges de personnel atteint 63,2% contre 59% à la même période.

3.2.2.2.2 – Dépenses de transferts

Le taux d'exécution global des dépenses de transferts s'élève à 62,9 %, ces dépenses étant principalement exécutées par douzième.

En F CFP	BG 2023	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
Transferts au secteur public	32 803 132 019	35 962 875 634	24 213 686 709	67,3%	33 729 000 000
Transferts au secteur privé	18 275 996 258	22 917 902 101	11 770 300 815	51,4%	16 249 000 000
Contributions aux régimes sociaux	-	2 756 000 000	2 756 000 000	100,0%	2 756 000 000
TOTAL DÉPENSES DE TRANSFERTS	51 079 128 277	61 636 777 735	38 739 987 524	62,9%	52 734 000 000

E/O

3.2.2.2.2.1 – Transferts au secteur public

Les subventions aux organismes de droit public enregistrent un niveau d'exécution conforme, dans la mesure où il s'agit principalement d'une exécution par douzième.

En F CFP	BG 2023	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
FIP	19 138 592 899	19 138 592 899	12 759 061 936	67%	19 139 000 000
Dotation à l'APF	2 381 369 000	2 381 369 000	1 587 579 336	67%	2 381 000 000
Dotation au CESEC	98 160 816	98 160 816	65 440 544	67%	98 000 000
Dotation à 'APC	24 000 000	24 000 000	16 000 000	67%	24 000 000
Subventions aux organismes de droit public	8 565 170 000	11 680 520 000	8 118 560 953	70%	9 917 000 000
Subventions aux EPE publics	1 628 122 670	1 654 516 285	1 193 664 130	72%	1 670 000 000
Autres	967 716 634	985 716 634	473 379 810	48%	500 000 000
TOTAL TRANSFERTS SECTEUR PUBLIC	32 803 132 019	35 962 875 634	24 213 686 709	67%	33 729 000 000

E/O

3.2.2.2.2.2 – Transferts au secteur privé

En F CFP	BG 2023	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
Subventions aux organismes de droit privé	4 672 264 829	5 633 235 115	2 188 991 098	38,9%	2 739 000 000
Subventions aux EPE privés	430 658 304	430 658 304	114 555 984	26,6%	400 000 000
Aides à caractère économiques	11 029 500 000	14 615 277 800	8 579 918 029	58,7%	11 560 000 000
Aides à la personne	2 143 573 125	2 238 730 882	886 835 704	39,6%	1 550 000 000
TOTAL TRANSFERTS SECTEUR PRIVÉ	18 275 996 258	22 917 902 101	11 770 300 815	51,4%	16 249 000 000

E/O

Il s'agit essentiellement de subventions ou d'aides versées au rythme de l'état d'avancement et sur présentation de justificatifs par les bénéficiaires.

3.2.2.2.2.3 – Contribution aux régimes sociaux

En F CFP	BG 2023	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
FPSU	-	2 756 000 000	2 756 000 000	100%	2 756 000 000
TOTAL CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES SOCIAUX	-	2 756 000 000	2 756 000 000	100%	2 756 000 000

E/O

La contribution au compte d'affectation FPSU en compensation de la suppression de la CPS à compter du 1^{er} octobre 2023 a été exécuté dans sa totalité.

3.2.2.1.3 – Dépenses de fonctionnement courant

En F CFP	BG 2023	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
Achats et variations de stocks	3 043 966 514	3 578 422 764	1 414 016 526	39,5%	3 000 000 000
Services extérieurs	5 378 317 845	5 464 382 978	1 916 531 518	35,1%	5 400 000 000
<i>Dont DSP Transport</i>	1 138 000 000	1 138 000 000	568 709 458	50,0%	
<i>Dont études et recherches</i>	622 862 913	662 075 404	98 483 566	14,9%	
Autres services extérieurs	9 682 935 934	9 955 215 785	3 700 357 308	37,2%	9 700 000 000
<i>Dont rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	2 915 287 041	3 099 991 041	550 218 629	17,7%	
Autres charges de fonctionnement courant	1 322 476 163	1 317 976 163	153 724 372	11,7%	1 400 000 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT	19 427 696 456	20 315 997 690	7 184 629 724	35,4%	19 500 000 000

E/O

Bien qu'exécuté à 35,4%, le niveau d'exécution des charges de fonctionnement reste conforme à son rythme normal.

3.2.2.1.4 – Autres dépenses de fonctionnement (dépenses techniques)

En F CFP	BG 2023	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
Restitution des crédits de TVA	2 800 000 000	2 800 000 000	2 175 563 116	77,7%	3 000 000 000
Titres annulés	2 906 734 000	2 970 113 012	959 181 172	32,3%	1 742 000 000
Charges d'intérêts	4 000 000 000	4 000 000 000	1 265 460 784	31,6%	3 760 000 000
Dotations aux amortissements et provisions	10 278 697 928	13 552 039 002	9 924 003 387	73,2%	9 924 000 000
E/O	2 953 766 833	2 953 766 833	2 891 964 135	97,9%	
Autres	255 674 000	355 091 593	628 086 855	176,9%	800 000 000
E/O	30 401 995 000	33 960 641 833	16 422 682 471	48,4%	
TOTAL AUTRES DÉPENSES	20 241 105 928	23 677 243 607	14 952 295 314	63,2%	19 226 000 000
E/O	33 355 761 833	36 914 408 666	19 314 646 606	52,3%	

Le niveau d'exécution des « Autres » dépenses (+ 177%) vient des charges sur exercice antérieur dont l'évaluation budgétaire n'est pas établie. Celles liées aux charges de personnel ont été directement comptabilisées dans les articles d'origine.

3.3. – SITUATION BUDGETAIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, le niveau des autorisations de programme (AP) sur l'exercice 2023, hors remboursement de la dette, s'élève à 162,680 milliards F CFP pour 1 662 opérations.

Les moyens budgétaires votés par l'APF (en crédits de paiement) en section d'investissement au premier budget général s'élèvent à 50,943 milliards F CFP y compris écritures d'ordre.

Les trois modifications budgétaires approuvées depuis le début de l'exercice portent ces moyens budgétaires à hauteur de 109,150 milliards F CFP, y compris le remboursement de la dette.

3.3.1. – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, l'article LP 20 de la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française pose le principe de non report des crédits et sa dérogation, en section d'investissement : « [...] les crédits de paiement non mandatés à la clôture de l'exercice au titre

duquel ils ont été ouverts peuvent faire l'objet d'un report. Ce report, qui doit être régularisé dans une délibération modificative du budget de l'exercice suivant, [...] ».

La délibération modificative n° 2 formalise lesdits reports.

3.3.1.1. – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
021 Virement de la section de fonctionnement	22 055 675 243	-	-	7 247 818 179	29 303 493 422	32,9%
024 produits de cessions d'immobilisations	-	-	-	51 219 000	51 219 000	
Dotations aux amortissements	9 312 133 167			612 000 000	9 924 133 167	6,6%
	<i>E/O</i> 2 910 866 833	-	-	- 61 802 698	2 849 064 135	-2,1%
Excédents de fonctionnement capitalisé	-	-	20 542 846 710	-	20 542 846 710	
Participations et transferts de l'État	6 263 559 461	42 852 029	8 202 684 444	546 519 285	15 055 615 219	140,4%
Autres recettes diverses	446 469 791	-	573 263 209	-	1 019 733 000	128,4%
	<i>E/O</i> 954 110 000	-	11 957 196 423	- 6 981 360	12 904 325 063	1252,5%
Recours à l'emprunt	9 000 000 000	-	8 500 000 000	-	17 500 000 000	94,4%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	47 077 837 662	42 852 029	37 818 794 363	8 457 556 464	93 397 040 518	98,4%
	<i>E/O</i> 3 864 976 833	-	11 957 196 423	- 68 784 058	15 753 389 198	307,6%

Initialement votées à 50,943 milliards F CFP au BG 2023, les recettes d'investissement (réelles et écriture d'ordre) ont atteint 109,150 milliards F CFP à l'issue des trois délibérations budgétaires modificatives, soit une variation de + 114,3%. Hors comptabilisation des reports, la variation s'établit à 16,6%.

3.3.1.1.1. – Autofinancement

Pour mémoire, l'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement. Il permet d'assurer l'annuité de la dette et le surplus permet de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Il constitue un autofinancement pour les collectivités publiques.

L'autofinancement établi à hauteur de 34,279 (dont 2,911 en écritures d'ordre) milliards F CFP au budget initial se compose ainsi :

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
021 Virement de la section de fonctionnement	10 055 675 243			7 247 818 179	17 303 493 422	72,1%
021 Virement de la SF pour la dette	12 000 000 000				12 000 000 000	0,0%
Dotations aux amortissements	9 312 133 167			612 000 000	9 924 133 167	6,6%
	<i>E/O</i> 2 910 866 833			- 61 802 698	2 849 064 135	-2,1%
Excédents de fonctionnement capitalisés			20 542 846 710		20 542 846 710	
TOTAL AUTOFINANCEMENT	31 367 808 410	-	20 542 846 710	7 859 818 179	59 770 473 299	90,5%
	<i>E/O</i> 2 910 866 833	-	-	- 61 802 698	2 849 064 135	-2,1%

Le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur de 20,543 milliards F CFP vient couvrir les besoins de financement constatés à la clôture de l'exercice 2022.

Aussi, l'autofinancement pour l'exercice 2023, s'élève à 39,228 milliards F CFP après la 3^e délibération budgétaire modificative.

Hors délibération budgétaire modificative n°2 (dite la délibération des reports), la variation entre le budget modifié et le budget dit primitif, n'est que de 6,6%.

3.3.1.1.2. – Participations & transferts de l'État

Les recettes d'investissement issues des partenariats financiers avec l'État, arrêtées à hauteur de 6,264 milliards F CFP au budget initial s'établissent à 15,056 milliards F CFP (+ 140,4%) après trois modifications budgétaires votés. Hormis les reports de CP, la progression est de 9,4%.

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
3IF	4 832 100 000	-	6 031 060 548	374 173 376	11 237 333 924	132,6%
CdP	204 838 202	-	340 688 917	- 5 451 720	540 075 399	163,7%
DGI Education	394 305 047	-	210 710 748	3 947 078	608 962 873	54,4%
FEI	188 316 882	-	193 141 360	185 711 600	567 169 842	201,2%
CV Agriculture	65 712 788	-	-	-	65 712 788	0,0%
CDT (contrat de développement) Recherche	434 608 542	-	284 059 299	50 194 473	768 862 314	76,9%
ADEME	-	-	22 972 040	-	22 972 040	
Autres subventions Etat	143 678 000	42 852 029	1 120 051 532	- 62 055 522	1 244 526 039	766,2%
TOTAL PARTENARIATS FINANCIERS	6 263 559 461	42 852 029	8 202 684 444	546 519 285	15 055 615 219	140,4%
E/O						

Le 3^{ème} instrument financier (3IF) représente à lui seul $\frac{3}{4}$ des transferts de l'État en section d'investissement destinés à financer des travaux d'aménagements structurants.

3.3.1.1.3. – Autres recettes diverses

Les autres recettes diverses du budget en section d'investissement regroupent notamment le remboursement des prêts octroyés par la Polynésie française, le produit des cessions d'immobilisations, ou encore le remboursement des trop perçus.

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
Prêts OPH (mise en jeu garantie)	42 194 949	-	573 263 209	-	615 458 158	1358,6%
Prêts S3P	3 955 434	-	-	-	3 955 434	0,0%
Prêt AET	23 037 011	-	-	-	23 037 011	0,0%
Prêt SMO Fenua Ma	17 948 211	-	-	-	17 948 211	0,0%
CPS	359 334 186	-	-	-	359 334 186	0,0%
TNH	-	-	-	-	-	
AUTRES	-	-	-	-	-	
TOTAL AUTRES RECETTES	446 469 791	-	573 263 209	-	1 019 733 000	128,4%
E/O	954 110 000	-	11 957 196 423	- 6 981 360	12 904 325 063	1252,5%

Hors reports de CP, le budget initialement voté n'a fait l'objet que de très peu d'ajustement (- 0,7%).

En ce qui concerne le prêt OPH, il s'agit du capital restant dû à la Polynésie française au 1^{er} janvier 2023. Cette recette s'exécutera jusqu'en 2033.

3.3.1.1.4. – Recours à l'emprunt

Enfin, pour compléter le financement des dépenses en investissement, la Polynésie française a recouru aux emprunts.

En F CFP	BG	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
AFD	-	-	4 000 000 000	-	4 000 000 000	
Banque de Polynésie	-	-	2 000 000 000	-	2 000 000 000	
Banque de Tahiti	-	-	1 500 000 000	-	1 500 000 000	
Socredo	-	-	1 000 000 000	-	1 000 000 000	
Emprunts 2023	9 000 000 000	-	-	-	9 000 000 000	0,0%
TOTAL EMPRUNTS	9 000 000 000	-	8 500 000 000	-	17 500 000 000	94,4%
E/O	-	-	-	-	-	

Les reports sont les emprunts contractés les années précédentes non encore mobilisés.

3.3.1.2 – EXECUTION AU 31 AOÛT & PROJECTIONS D'ATERRISSAGE

Pour rappel, les chapitres sans réalisation (CSR) ne faisant pas l'objet d'une exécution, les lignes sont isolées pour faire apparaître le niveau d'exécution.

En F CFP	BG	BM 2023	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2023
Dotations aux amortissements	9 312 133 167	9 924 133 167	9 924 003 387	100,0%	9 924 000 000
	<i>E/O</i> 2 910 866 833	2 849 064 135	2 849 112 729	100,0%	
Excédents de fonctionnement capitalisés	-	20 542 846 710	20 542 846 710	100,0%	20 543 000 000
Participations et transferts de l'État	6 263 559 461	15 055 615 219	3 759 888 241	25,0%	6 237 000 000
Autres recettes diverses	446 469 791	1 019 733 000	510 428 749	50,1%	516 000 000
	<i>E/O</i> 954 110 000	12 904 325 063	42 851 406	0,3%	
Recours à l'emprunt	9 000 000 000	17 500 000 000	8 500 000 000	48,6%	10 000 000 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT hors CSR*	25 022 162 419	64 042 328 096	43 237 167 087	67,5%	47 220 000 000
021 Virement de la section de fonctionnement	22 055 675 243	29 303 493 422	Sans objet	Sans objet	20 518 000 000
024 produits de cessions d'immobilisations	-	51 219 000	Sans objet	Sans objet	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	47 077 837 662	93 397 040 518	43 237 167 087	46,3%	67 738 000 000
	<i>E/O</i> 3 864 976 833	15 753 389 198	2 891 964 135	18,4%	

*Chapitre sans réalisation

Au 31 août 2023, le niveau d'exécution des recettes d'investissement suit son rythme normal.

A l'instar de la section de fonctionnement, les atterrissages ne sont projetés que pour les écritures réelles.

3.3.1.2.1 – Autofinancement

En F CFP	BG	BM 2023	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2023
Dotations aux amortissements	9 312 133 167	9 924 133 167	9 881 151 981	99,6%	9 924 000 000
	<i>E/O</i> 2 910 866 833	2 849 064 135	2 891 964 135	101,5%	
Excédents de fonctionnement capitalisés	-	20 542 846 710	20 542 846 710	100,0%	20 543 000 000
TOTAL AUTOFINANCEMENT	9 312 133 167	30 466 979 877	30 423 998 691	99,9%	30 467 000 000
021 Virement de la section de fonctionnement	10 055 675 243	17 303 493 422	Sans objet		20 518 000 000
021 Virement de la SF pour la dette	12 000 000 000	12 000 000 000	Sans objet		
TOTAL AUTOFINANCEMENT	31 367 808 410	59 770 473 299	30 423 998 691	50,9%	50 985 000 000
	<i>E/O</i> 2 910 866 833	2 849 064 135	2 891 964 135	101,5%	

L'autofinancement des opérations du budget général 2023 (hors report des résultats 2022), est projeté à hauteur de 30,467 milliards F CFP.

Il viendra couvrir l'amortissement 2023 de la dette à hauteur de 14,417 milliards F CFP, soit un autofinancement net à hauteur de 16,025 milliards F CFP.

3.3.1.2.2 – Participations & transferts de l'État

En F CFP	BG	BM 2023	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2023
3IF	4 832 100 000	11 237 333 924	3 288 185 357	29,3%	
CdP	204 838 202	540 075 399	31 821 647	5,9%	
DGI Education	394 305 047	608 962 873	230 094 440	37,8%	
FEI	188 316 882	567 169 842	53 339 348	9,4%	
CV Agriculture	65 712 788	65 712 788	14 310 000	21,8%	
CDT (contrat de développement) Recherche	434 608 542	768 862 314	130 742 593	17,0%	
ADEME	-	22 972 040	-	0,0%	
Autres subventions Etat	143 678 000	1 244 526 039	11 394 856	0,9%	
TOTAL PARTENARIATS FINANCIERS	6 263 559 461	15 055 615 219	3 759 888 241	25,0%	6 237 000 000
	<i>E/O</i>				

Les subventions de l'État totalisent 3,760 milliards F CFP titrées au 31 août 2023, soit une exécution à 25%. L'exécution des partenariats financiers se fait au rythme de l'état d'avancement des projets, ce qui explique le faible niveau enregistré.

3.3.1.2.3 – Autres recettes diverses

Le remboursement des prêts consentis à l'OPH, au SMO Fenua ma, et aux SEM Port de pêche de Papeete et Vaitama (SEM AET) totalisent une recette de 81 millions F CFP au 31 août 2023.

En F CFP	BG	BM 2023	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
Prêts OPH (mise en jeu garantie)	42 194 949	615 458 158	42 194 950	6,9%	
Prêts S3P	3 955 434	3 955 434	3 904 020	98,7%	
Prêt AET	23 037 011	23 037 011	17 182 560	74,6%	
Prêt SMO Fenua Ma	17 948 211	17 948 211	17 948 211	100,0%	
CPS	359 334 186	359 334 186	359 334 186	100,0%	
TNH	-	-	-		
AUTRES	-	-	69 864 822		
TOTAL AUTRES RECETTES	446 469 791	1 019 733 000	510 428 749	50,1%	516 000 000
E/O	954 110 000	12 904 325 063	42 851 406	0,3%	

Par ailleurs, au 31 août la section d'investissement comptabilise 359 millions F CFP au titre de l'amortissement du 1^{er} prêt consenti à la CPS en 2020 pour couvrir les besoins de trésorerie du RGS.

3.3.1.2.4 – Recours à l'emprunt

En F CFP	BG	BM 2023	TITRÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
AFD	-	4 000 000 000	4 000 000 000	100,0%	
Banque de Polynésie	-	2 000 000 000	2 000 000 000	100,0%	
Banque de Tahiti	-	1 500 000 000	1 500 000 000	100,0%	
Socredo	-	1 000 000 000	1 000 000 000	100,0%	
Emprunts 2023	9 000 000 000	9 000 000 000	-	0,0%	
TOTAL EMPRUNTS	9 000 000 000	17 500 000 000	8 500 000 000	48,6%	10 000 000 000
E/O	-	-	-	-	

La mobilisation des emprunts a atteint 8,500 milliards F CFP au 31 août 2023 contre 30,663 milliards à la même période l'an dernier du fait de la mobilisation du PGE 2.

3.3.2. – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en section d'investissement regroupent principalement l'amortissement de la dette, les immobilisations et les subventions d'équipement versées.

3.3.2.1. – RAPPEL DES DECISIONS VOTEES

En F CFP	BP	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
01 Résultat d'investissement reporté	-		12 163 487 030	-	12 163 487 030	
Remboursement de la dette	12 000 000 000	-		3 000 000 000	15 000 000 000	25,0%
Immobilisations	20 683 677 071	42 852 029	17 930 177 514	4 328 089 715	42 984 796 329	107,8%
	<i>E/O</i> 2 811 842 135		6 161 598 992	- 212 164 450	8 761 470 152	211,6%
Subventions d'équipements versées	14 394 160 591		8 380 398 699	1 129 466 749	23 904 026 039	66,1%
	<i>E/O</i> 1 053 134 698		5 140 328 551	143 186 917	6 336 650 166	501,7%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	47 077 837 662	42 852 029	38 474 063 243	8 457 556 464	94 052 309 398	99,8%
	<i>E/O</i> 3 864 976 833		11 301 937 543	- 68 784 058	15 098 120 318	290,6%

Les dépenses réelles d'investissement votées à hauteur de 47,078 milliards F CFP au budget général 2023, atteignent 94,052 milliards à l'issue des trois délibérations budgétaires modificatives votées par l'Assemblée de la Polynésie française.

Pour mémoire, l'objet de la délibération modificative n°2 est essentiellement dédié au report des CP et au report du résultat d'investissement de l'exercice précédent.

Les besoins de financement issus des reports (ligne budgétaire 01 pour 12,163 milliards F CFP et des restes à réaliser-RAR pour 8,379 milliards F CFP) ont été couverts par des excédents de fonctionnement capitalisés).

La délibération modificative n°3 ne pouvait être qu'une simple modification pour satisfaire de simples ajustements comptables sur les opérations déjà arbitrées et démarrées, dans la mesure où elle était la première délibération budgétaire du nouveau gouvernement. Ainsi, de nouvelles mesures annonçant une nouvelle direction ont été votées.

Pour 1 000 F CFP de budget, la répartition des crédits de paiement (CP) par groupe de missions se présente ainsi :

BUDGET MODIFIÉ 2023 VOTÉ EN DÉPENSES



GROUPES	MISSIONS
Missions supports :	900-Pouvoirs publics ; 901-Moyens internes ; 902-Personnel ; 950-Gestion fiscale 951-Gestion financières.
Mission transverse	903-Partenariat avec les collectivités
Économie	904-Tourisme ; 905-Développement des ressources propres ; 906-Economie générale ; 907-Travail et emploi.
Société	908-Culture et patrimoine 909-Enseignement 910-Santé 911-Vie sociale
Gestion du territoire et Milieux naturels	913-Environnement 914-Réseaux et équipements structurants 915-Transports 916-Urbanisme, habitat et foncier
Autres	Chapitres sans réalisation, lignes budgétaires et virements entre sections

3.3.2.1.1. – Remboursement de la dette

En F CFP	BP	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
Remboursement de la dette	12 000 000 000	-	-	3 000 000 000	15 000 000 000	25,0%
TOTAL REMBOURSEMENT DE LA DETTE	12 000 000 000	-	-	3 000 000 000	15 000 000 000	25,0%
<i>E/O</i>						

Parmi les nouvelles mesures, l'amorce immédiate du désendettement F CFP supplémentaire reste une priorité. Il a été décidé de consacrer une partie du résultat de 2022 à l'annulation partielle du second PGE pour un montant de 3 milliards F CFP, ramenant ainsi le solde à mobiliser à 8,2 milliards F CFP. Ce faisant, à la fin de l'exercice 2023, l'encours de la dette devrait redescendre à 151,5 milliards F CFP.

3.3.2.1.2. – Immobilisations

En F CFP	BP	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
Immobilisations incorporelles y.c. en	2 407 775 510	-	2 836 608 747	- 312 329 403	4 932 054 854	104,8%
<i>E/O</i>	-		3 000 000 000	-	3 000 000 000	
Immobilisations corporelles y.c. en cours	18 275 901 561	42 852 029	15 093 265 484	4 670 099 118	38 082 118 192	108,4%
<i>E/O</i>	2 811 842 135		3 161 596 992	- 211 968 975	5 761 470 152	104,9%
Immobilisations financières	-	-	303 283	- 29 680 000	- 29 376 717	
<i>E/O</i>	-		2 000	- 2 000		
TOTAL IMMOBILISATIONS	20 683 677 071	42 852 029	17 930 177 514	4 328 089 715	23 904 026 039	15,6%
<i>E/O</i>	2 811 842 135		6 161 598 992	- 211 970 975	6 336 650 166	125,4%

Pour 2023, les opérations significatives concernent notamment :

- La construction du pôle santé mentale dont le surcoût constaté est 1,435 milliards F CFP (1,554 milliard F CFP de CP) ;
- La construction du bâtiment administratif A3 b-travaux (1,547 milliard F CFP de CP) ;
- La zone bio marine de Faratea dont les travaux d'aménagement ont débuté (844 millions F CFP de CP).

3.3.2.1.3. – Subventions d'équipements

En F CFP	BP	DM n°1	DM n°2	DM n°3	BM 2023	ΔBP/BM
Subventions aux organismes publics	10 189 955 340	-	5 709 119 788	867 034 703	16 766 109 831	64,5%
<i>E/O</i>	1 053 134 698		5 137 790 894	61 609 223	6 129 316 369	482,0%
Subventions aux communes	967 904 285		738 221 632	-	1 706 125 917	76,3%
<i>E/O</i>	-		-	-	-	
Subventions aux organismes privés	3 236 300 966		1 933 057 279	262 432 046	5 431 790 291	67,8%
<i>E/O</i>	-		2 537 657	204 796 140	207 333 797	
TOTAL SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	14 394 160 591	-	8 380 398 699	1 129 466 749	23 904 026 039	66,1%
<i>E/O</i>	1 053 134 698		5 140 328 551	68 784 058	6 336 650 166	501,7%

Les CP affectés aux subventions d'équipement atteignent 23,904 milliards F CFP au budget modifié.

Pour l'exercice 2023, les subventions d'équipement concernent pour près de 40% (contre 49% en 2022) à des transferts en faveur de l'OPH autant pour le financement de ses opérations de constructions que pour les aides à l'habitat dispersé.

3.3.2.2. – EXECUTION AU 31 AOÛT & PROJECTIONS D'ATERRISSAGE 2023

La ligne budgétaire résultat d'investissement reporté ne s'exécutant pas, elle sera neutralisée pour l'analyse du niveau d'exécution au 31 août 2023.

En F CFP	BP	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2023
Remboursement de la dette	12 000 000 000	15 000 000 000	6 785 839 634	45,2%	14 417 000 000
Immobilisations	20 683 677 071	42 984 796 329	9 287 927 065	21,6%	21 000 000 000
<i>E/O</i>	2 811 842 135	8 761 470 152	1 903 106 860	21,7%	
Subventions d'équipements versées	14 394 160 591	23 904 026 039	9 761 503 634	40,8%	17 000 000 000
<i>E/O</i>	1 053 134 698	6 336 650 166	991 525 475	15,6%	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors 001	47 077 837 662	81 888 822 368	25 835 270 333	31,5%	52 417 000 000
<i>E/O</i>	3 864 976 833	15 098 120 318	2 894 632 335		
P.M 001 Résultat d'investissement reporté	-	12 163 487 030			
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	47 077 837 662	94 052 309 398	25 835 270 333		64 580 487 030
<i>E/O</i>	3 864 976 833	15 098 120 318	2 894 632 335		

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 31,5% et l'atterrissage projeté 2023 se situe à 64%.

3.3.2.2.1 – Remboursement de la dette

En F CFP	BP	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATERRISSAGE 2023
Remboursement de la dette	12 000 000 000	15 000 000 000	6 785 839 634	45,2%	
TOTAL REMBOURSEMENT DE LA DETTE	12 000 000 000	15 000 000 000	6 785 839 634	45,2%	14 417 000 000
<i>E/O</i>					

Le remboursement de la dette s'exécute sans incidence.

3.3.2.2.1 – Immobilisations

En F CFP	BP	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
Immobilisations incorporelles y.c. en	2 407 775 510	4 932 054 854	888 805 930	18,0%	2 000 000 000
<i>E/O</i>	-	3 000 000 000	-	0,0%	
Immobilisations corporelles y.c. en cours	18 275 901 561	38 082 118 192	8 398 824 285	22,1%	19 000 000 000
<i>E/O</i>	2 811 842 135	5 761 470 152	1 903 106 860	33,0%	
Immobilisations financières	-	29 376 717	296 850	-1,0%	
<i>E/O</i>	-	-	-		
TOTAL IMMOBILISATIONS	20 683 677 071	23 904 026 039	9 287 927 065	38,9%	21 000 000 000
<i>E/O</i>	2 811 842 135	6 336 650 166	1 903 106 860	30,0%	

Parmi les opérations les plus significatifs :

- La construction du bâtiment A3 a fait l'objet d'un mandatement à hauteur de 383,5 millions F CFP au 31 août 2023 ;
- La création et aménagement d'un espace scénographique Gauguin sur le domaine Motu Ovini à Papeari connaît un taux d'exécution à 77% avec 484 millions F CFP mandatés pour 628 millions F CFP de CP délégués ;
- 226,5 millions F CFP ont été mandatés pour la construction du pôle santé mentale.

3.3.2.2.2 – Subventions d'équipements

En F CFP	BP	BM 2023	MANDATÉ AU 31/08	TAUX D'EXÉCUTION	ATTERRISSAGE 2023
Subventions aux organismes publics	9 745 541 540	16 321 696 031	7 094 554 608	43,5%	11 000 000 000
<i>E/O</i>	1 053 134 698	6 129 316 369	991 525 475	16,2%	
Subventions aux communes	1 531 768 809	3 061 567 819	1 004 337 214	32,8%	1 500 000 000
<i>E/O</i>	-	-	-		
Subventions aux organismes privés	3 116 850 242	4 520 762 189	1 662 611 812	36,8%	4 500 000 000
<i>E/O</i>	-	207 333 797	-	0,0%	
TOTAL SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	14 394 160 591	23 904 026 039	9 761 503 634	40,8%	17 000 000 000
<i>E/O</i>	1 053 134 698	6 336 650 166	991 525 475	15,6%	

Les subventions à destination de l'OPH ont été mandatées au 31 août 2023 à hauteur de 6,044 milliards F CFP pour 9,539 milliards de CP délégués, soit un niveau d'exécution à hauteur de 64%.

Les projections d'atterrissage du résultat global 2023 sont les suivantes :

En F CFP	RÉALISÉ 2022	ATTERRISSAGE 2023
Recettes de fonctionnement	154 609 554 529	156 102 000 000
Dépenses de fonctionnement	115 585 196 705	125 660 000 000
Résultat de la section de fonctionnement	39 024 357 824	30 442 000 000
(-)DAP	9 695 397 045	9 924 000 000
(+) Subvention invest. Transférée à la SF	853 620 634	0
(-) Produits de cessions immobilières	538 802 840	0
Autofinancement (virement de la SF)	29 643 778 573	20 518 000 000
(-) Amortissement du capital de la dette	14 866 810 119	14 417 000 000
Autofinancement net	24 157 547 705	16 025 000 000
(+) Recettes d'investissement hors emprunt & autofinancement	6 341 088 678	6 753 000 000
(+) Produits des emprunts	54 798 207 638	10 000 000 000
(-) Dépenses d'investissements	40 539 536 918	38 000 000 000
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	44 757 307 103	-5 222 000 000

4. – ORIENTATIONS RETENUES POUR 2024

La Polynésie française est le résultat d'une histoire riche et diverse. De nos ancêtres arrivés sur leurs pirogues doubles aux influences occidentales, notre Pays est aujourd'hui inscrit dans la modernité et a fait sien ces nombreux héritages.

Le contexte politico-économique dans lequel fonctionne notre collectivité a structuré depuis de nombreuses décennies la vie de notre communauté.

A partir de 1984 et le statut d'autonomie de la Polynésie française, les polynésiens disposent de leviers plus importants pour conduire et construire leur devenir.

Toutefois, le constat de ces quatre dernières décennies n'est pas en soi satisfaisant à de nombreux égards.

Certes, une bonne partie de nos populations s'est adaptée, s'est intégrée dans cette nouvelle société polynésienne et en a compris les mécanismes. Mais d'autres, trop nombreux, par ailleurs, n'ont visiblement pas trouvés toute la place qui leur revient.

Vivre dans un pays à « deux vitesses » est un constat d'inquiétudes et de défis pour un nouveau gouvernement.

Le constat complémentaire qui se dégage de l'examen en toute objectivité de notre société est une perte progressive de valeurs, une perte de cet héritage culturel de peuple autochtone, une perte de ce savoir vivre, de ce savoir être, d'une vie partagée en communauté malmenée par une plus forte individualisation de la société et la disparition progressive d'une identité d'autochtone, de mā'ohi.

Des constats tout du moins normaux dans une société qui s'occidentalise, fortement métissée de surcroît ; nous vivons, en effet, désormais dans un monde ouvert et différent.

Mais la spécificité d'une société dont les traditions sont séculaires est de vivre la modernité dans le respect de ses valeurs et coutumes ancestrales. A défaut, qu'est ce qui nous différencierait des autres peuples ?

En ce sens, les orientations stratégiques d'un gouvernement au service de sa communauté visent à construire une société forte et moderne dans laquelle notre nouvelle génération pourra s'épanouir, tout en conservant son identité, celle d'un peuple autochtone, dont les qualités et la richesse humaines ont été maintes fois remarquées, appréciées et qui en font sa force.

Il faut pour cela baser l'action politique sur des piliers stables, essentiels et inéquivoques, qui rassemblent, fédèrent et sont en mesure de structurer le futur de ce Pays.

4.1. – ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le gouvernement entend affirmer ses ambitions et ses priorités politiques autour de trois grands piliers que sont :

- FA'ATURA : RESPECTER ;
- FA'AORA : SOUTENIR ;
- FA'ATUPU : BATIR.

Respecter, fa'atura : c'est le constat que ce ciment de la cohésion de notre communauté, que cette notion essentielle dans la vie de nos anciens, est en danger dans notre société.

Que serait notre société, celle qui nous a été laissée par nos tupuna, dès lors que le respect disparaîtrait.

Respecter, se respecter, respecter son peuple, A fa'atura te nūna'a, c'est toute l'importante que l'on peut donner aux perspectives de vie des ménages polynésiens, à la confiance dans les entrepreneurs, les travailleurs qui améliorent les capacités économiques de notre pays.

Soutenir, fa'aora : c'est le constat qu'une fraction de nos populations est écartée de la croissance économique, que la perte des repères, de la culture, de la langue, de la tradition induit nécessairement un déséquilibre et un dysfonctionnement.

A fa'aora tō tātou fenua, a ara tō tātou hīro'a tumu, c'est s'appuyer fortement sur nos valeurs traditionnelles, c'est mettre notre culture et nos savoirs au centre du développement de notre territoire, c'est soutenir notre population, les plus fragiles et, bien sûr, notre jeunesse, qui, demain, bâtira ce pays.

Bâtir, fa'atupu : c'est le simple constat qu'un immense travail reste à faire pour développer et construire le Pays, le rendre plus résilient, autonome, autosuffisant dans de nombreux domaines où nous pouvons réellement agir.

Ainsi, A fa'atupu, c'est mettre tout en œuvre et mobiliser toutes nos ressources pour faire germer, croître et développer, en s'appuyant sur un fondement solide (pū), notre identité, notre appartenance à ce pays d'îles ainsi dispersées sur ce vaste océan.

C'est là l'ambition du gouvernement pour construire une Polynésie apaisée et respectueuse de ses valeurs et de son peuple, dans laquelle chacun retrouve sa place et apporte sa contribution au développement.

4.1.1. PILIER 1 : FA'ATURA - RESPECTER

Revenir au respect, s'emparer du respect, remettre le respect à la place qui est la sienne. Cela pourrait sembler être une faible ambition, une orientation bien particulière.

Bien au contraire, elle est essentielle et indispensable au regard de l'état de notre société, des comportements de certains, de la perte de valeur et de repère.

Nous devons respecter le socle sur lequel nous vivons, notre Pays, notre terre, notre fenua, comme notre océan et nos lagons. Nous devons respecter les autres, tous les autres et être soucieux de les accompagner et de les soutenir.

4.1.1.1. AXE STRATEGIQUE 1.1 - RESPECTER SON PAYS

4.1.1.1.1. Ambition 1.1.1 Apprendre à se connaître

Après plus de 250 ans de colonisation culturelle, spirituelle, économique et politique, avec sa part d'ombre et de lumière, des pans entiers de la civilisation Mā'ohi pré-européenne ont définitivement

disparu. Les éléments du patrimoine culturel Mā'ohi ont été détruits par des convertis à la nouvelle foi tandis qu'une partie importante de notre patrimoine culturel matériel Mā'ohi était dispersé dans le reste du monde au gré des pillages, des conquêtes militaires et des visites ethnographiques entreprises par les puissances coloniales. Les artefacts de cette ancienne civilisation, dont de nombreux restes humains sont aujourd'hui dans les collections des musées internationaux publics et privés et participent de leur notoriété et de leur prestige. Le peuple Mā'ohi est aliéné car en partie dépossédé de son patrimoine culturel.

Durant la période coloniale consécutive à l'annexion de notre pays, l'ancienne civilisation laissa en partie la place à un nouvel ordre social, politique et religieux caractérisé par l'instauration de nouvelles lois, d'un code de justice colonial, par l'avènement de la propriété privée avec son lot de spoliations et d'injustices. À ce jour, des pans entiers de notre histoire coloniale sont détenus en dehors de notre fenua dans les centres d'archives, rendant l'accès à la connaissance de notre propre histoire ardue, voire impossible. Le peuple Mā'ohi est aliéné car maintenu dans l'ignorance de sa propre histoire.

Au fil de ces deux périodes successives qui nous mènent à notre histoire moderne, il en est résulté une perte progressive des repères et valeurs traditionnelles qui définissaient l'âme, la nature profonde et l'esprit du peuple Mā'ohi. Le peuple Mā'ohi est aliéné, car il est désormais dans l'ignorance de la valeur principielle fondatrice du monde Mā'ohi *te Rī'i* (Humilité et Grandeur) de laquelle découle les autres valeurs *te Tura* – la Dignité, *te Maita'i* – la Bonté, *te Hau* – la Paix, *te Autaea'e* – l'Altruisme, *te Aroha* – la Commisération, *te Ora* – la Vie.

De cette triple aliénation résulte une grande incompréhension et la colère de nombreux Polynésiens qui aspirent légitimement à s'approprier pour les plus jeunes ou se réapproprier pour les plus anciens leur identité culturelle, leur histoire propre et participer ainsi à la construction de l'identité de Polynésien, de son épanouissement et du bonheur de la communauté Mā'ohi à laquelle ils appartiennent de manière indéfectible.

Sur ces fondements sont ainsi considérés comme des trésors de la civilisation Mā'ohi, les artefacts, les archives historiques, les espaces et espèces naturels les plus emblématiques de notre Pays, les savoirs et savoir-faire qui leur sont attachés comme sources de libération de l'identité du peuple Mā'ohi.

Orientation 1.1 : Sauvegarder, protéger et conserver le patrimoine culturel polynésien– trésor national du fenua Mā'ohi

Pour libérer le peuple Mā'ohi de cette méconnaissance de son histoire et des éléments du patrimoine culturel Mā'ohi et de ses valeurs ancestrales principielles, il s'agira d'inventorier les éléments de notre patrimoine culturel matériel et immatériel, de sauvegarder l'ensemble des savoirs et savoir-faire et des valeurs traditionnelles et d'assurer la restitution des archives coloniales au peuple Mā'ohi.

Il s'agira de parachever l'inventaire du patrimoine culturel matériel (inventaire raisonné des œuvres patrimoniales et des restes humains conservés par devers le monde, diagnostic sanitaire des sites et monuments historiques classés) et historique Mā'ohi (réhabilitation de la maison de la reine MĀRAU).

Il s'agira également de sauvegarder et de conserver le patrimoine culturel Mā'ohi immatériel par la création de référentiels (des gestes, des expressions et pas de danse, des rythmes musicaux, des airs et mélodies, des genres discursifs, des motifs et techniques de gravure et des chants populaires) par le recueil des chants populaires, par l'officialisation de la reconnaissance internationale du 'Ori Tahiti (UNESCO), par l'initiation de la procédure d'inscription du *tīfaifai* (UNESCO) et la création d'un répertoire des chants traditionnels.

Il s'agira par ailleurs d'accéder aux archives coloniales et confessionnelles du peuple Mā'ohi (copies numérisées de la London Missionary Society) en obtenant le transfert de propriété par l'État au profit

de la Polynésie française des archives foncières et judiciaires (vœux du Conseil des ministres et résolution de l'Assemblée de la Polynésie française), de la bibliothèque patrimoniale et du dépôt légal, des actes fondateurs (traités d'annexion), des archives notariales, des versions originales, des codes et lois tahitiens, et la mise en ligne des archives conservées aux ANOM²² (fonds Océanie).

Il s'agira enfin de promouvoir les langues polynésiennes en appelant de nos vœux la reconnaissance officielle de ces mêmes langues polynésiennes, en généralisant l'usage des langues polynésiennes dans l'espace public professionnel et privé, et en mettant en place un office public des langues polynésiennes regroupant les académies des langues Mā'ohi.

Orientation 1.2 : Produire et protéger les savoirs modernes et spécialisés dans nos langues :

La mondialisation a très certainement rendu la transmission de nos savoirs plus complexe. C'est la raison pour laquelle le gouvernement souhaite amorcer un travail dans la production de tout type de savoir dans nos langues. Nous ferons monter le service de la traduction et de l'interprétariat en puissance pour une adaptation des textes existants à nos schémas de pensée.

Ce travail commencera par les textes du gouvernement et la traduction de l'ensemble des actes existants au sein des institutions de la Polynésie. L'objectif est de produire l'ensemble des normes à partir de nos langues. Même si très peu de pays du Pacifique ont fait ce pari, nous le ferons. La dématérialisation des actes facilitera ce changement complet de paradigme.

Orientation 1.3 : Assurer la valorisation, la diffusion et la transmission du patrimoine culturel polynésien – trésor national du fenua Mā'ohi.

La vitalité culturelle d'un peuple se mesure à l'aune de sa capacité à intégrer la modernité, des apports culturels exogènes, de l'accessibilité des membres de la communauté aux activités culturelles et à la densité des événements culturels et artistiques à disposition. Un autre élément incontournable concourant à la diversité des expressions culturelles réside dans la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir être à l'école et dans les familles et l'accès aux savoirs notamment par l'entremise des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'enjeu de cette transmission est sociétal et identitaire, puisqu'elle a vocation à permettre à chacun de se réapproprier son histoire, construire son identité de Polynésien et renforcer son sentiment d'appartenance à la communauté dont il est de manière indéfectible, l'un des membres.

Il s'agira de promouvoir et faciliter l'accès aux savoirs et connaissances traditionnels par la reconnaissance officielle du statut de trésor national vivant aux détenteurs des traditions ancestrales, par la valorisation du centre des métiers d'art et ses enseignements (édification d'un nouveau centre des métiers d'art, enseignement du tatouage traditionnel), du musée de Tahiti et des îles (rénovation de la salle d'exposition temporaire) par la diffusion de ces savoirs (fonds sonores, iconographiques, audiovisuels, catalogues) et la démocratisation de l'accès aux activités culturelles (PASS Culturel, célébration des saisons et cycle naturel, calendrier des événements culturel, sportif et agricole).

Orientation 1.4 : Renouer avec le socle des valeurs ancestrales et réemprunter les voies mythiques ouvertes par les ancêtres premiers polynésiens pour réinitialiser les alliances entre les Peuples océaniens

Le mouvement d'expansion des puissances coloniales dans la région océanienne a conduit à l'isolement politique, linguistique et culturel des différents pays du Pacifique qui, jusqu'à l'époque pré-

²² ANOM : Archives nationales de l'Outre-Mer

européenne, faisaient partie intégrante de la même civilisation polynésienne, civilisation du Grand océan Te Moananui o Hiva.

Ces liens ancestraux en sommeil qui se sont distendus du fait de la Colonisation doivent être réactivés et raffermis au moyen d'une véritable diplomatie Pan Pacifique fondée sur les liens culturels étroits et identitaires qui unissent les peuples océaniques et les problématiques communes notamment environnementale auxquelles ils sont confrontés. Elle pourrait à long terme favoriser l'émergence d'une citoyenneté océanique et de facto permettre une libre circulation des personnes et des biens à l'échelle du Pacifique, comme jadis.

L'émergence de cette diplomatie Pan Pacifique reposant sur les thématiques culturelles et environnementales consistera à :

- Promouvoir les initiatives conjointes à vocation culturelle visant notamment à initier le classement transnational au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de Te MoanaNui o Hiva associant la Nouvelle-Zélande et l'État de Hawaï'i notamment. Une démarche transnationale analogue a vocation à s'appliquer au va'a ;
- Jeter les bases d'une coopération culturelle de restitution des restes humains et des artefacts polynésiens détenus dans les collections muséales océaniques ;
- Jeter les bases d'une diplomatie « arc-en-ciel » visant à promouvoir la lutte contre les discriminations et rappeler l'importance de cette communauté « arc-en-ciel » dans l'organisation sociale océanique traditionnelle ;
- Renforcer les partenariats scientifiques, universitaires et culturels avec les entités océaniques correspondantes (ministères de la culture et de l'environnement, institutions muséales privées et publiques, établissements d'enseignements supérieurs et de formation).

4.1.1.1.2. *Ambition 1.1.2 Accepter l'autre*

Orientation 1.5 : Promouvoir la reconnaissance, l'acceptation et l'inclusion des communautés issues de la diversité sexuelle et de genre

Du simple fait de leur orientation sexuelle ces communautés sont confrontées à différentes formes de discrimination, de violence, d'abus et d'exclusion en raison de leur identité de genre.

L'élimination de ces discriminations passe notamment par la réappropriation des valeurs culturelles Mā'ohi, dont celle de tolérance, *te fa'ari'i*, qui découle de la valeur principielle originelle *te Ri'i*. (Humilité et Grandeur) des Anciens Polynésiens.

L'intériorisation de ces valeurs passe avant tout par l'éducation, dès le plus jeune âge, à travers des programmes de sensibilisation contre tous types de discrimination et de harcèlement, du fait de son identité de genre.

Ce travail de sensibilisation a également vocation à s'appliquer aux différents lieux de socialisation (famille, travail, confessions religieuses, etc.)

La reconnaissance de ces communautés passe par :

- La prise en charge intégrale des frais médicaux liés au traitement préventif, à l'hormonothérapie de transition et aux traitements post-exposition ;
- La promotion de Tahiti et ses Îles comme destination touristique *Gay friendly* ;
- La facilitation de l'accueil et de la prise en charge des victimes de violence par certaines entités publiques (gendarmerie, commissariat, hôpitaux).

Orientation 1.6 : Restaurer la vision polynésienne de la nature et les valeurs qui sous-tendent les relations de l'homme à cette même nature pour mieux prendre en compte et améliorer la condition des animaux.

En effet, cette déconnexion entre le peuple Mā'ohi et la nature conduit à la multiplication des atteintes envers les animaux, notamment domestiques (surpopulation, divagation, maltraitance) et à fortiori des risques notamment sécuritaires et sanitaires qu'il subit.

Il s'agira :

- D'adapter l'organisation administrative et de dédier une cellule au « bien-être animal » au sein de la DIREN ;
- D'éduquer, dès le plus jeune âge, le peuple Mā'ohi à la vision traditionnelle océanienne du vivant ;
- De renforcer et d'assister les campagnes de stérilisation des animaux ;
- D'améliorer le cadre normatif relatif aux animaux (reconnaissance de leur caractère sensible) ;
- De responsabiliser les propriétaires d'animaux (sanctions et fiscalité comportementale) ;
- De sensibiliser les citoyens à la condition animale.

4.1.1.1.3. Ambition 1.1.3 Se respecter soi-même : préalable pour respecter les autres

Orientation 1.7 : un système de santé réorganisé, efficient et adapté

« Le Polynésien, acteur de sa santé », telle est l'ambition qui guide notre politique en matière de Santé pour nos populations.

La Polynésie fait face aujourd'hui à des défis majeurs en matière de santé avec une population vieillissante, en mauvaise santé et souffrant de maladies chroniques complexes, avec des traitements exigeant des durées de prise en charge significatives (consultations, hospitalisations) et qui requièrent très souvent une expertise élevée de la part des professionnels de santé et d'une technicité générale polyvalente, compte tenu de notre insularité.

Le nouveau schéma d'organisation sanitaires (SOS) relèvera ces défis pour atteindre une couverture optimale des besoins de santé de notre population et des professionnels qui contribuent à sa mise en œuvre.

Ce schéma tiendra nécessairement compte du contexte financier contraint et du déficit que connaît le Pays en matière de professionnels de santé.

a. Modernisation du statut de nos professionnels et formation

La supervision de plus d'une centaine de structures de santé, et pour chacun d'entre eux des spécificités et technicités de niveau de soins propres, combiné pour beaucoup à une localisation géographique particulière, conduit nos équipes à une gestion de nos moyens et du personnel « au quotidien » et dans l'urgence.

Nos professionnels de santé sont en souffrance, avec un statut qui ne s'adapte plus aujourd'hui aux contraintes et spécificités du travail dans le domaine de la santé d'une part, et par le côtoiement quotidien de la souffrance et de la mort qui engendrent un stress intense et une remise en question profonde de l'estime de soi d'autre part.

Si malgré tout, nos équipes restent mobilisées et motivées pour gérer au mieux toutes les situations qui se présentent, les ressources humaines, tant en gestion qu'en encadrement dans le secteur de la santé, sont actuellement insuffisantes et méritent d'être montées en compétences.

b. Regroupement des hôpitaux périphériques

Cette première étape nous conduira objectivement à moyen terme à une révision des statuts pour la transformation de nos structures en vue de la création d'un groupement des hôpitaux territoriaux (GHT) répondant à toutes les ambitions posées en termes d'attractivité « RH », de modernisation et d'optimisation de nos ressources et nos moyens. Repenser l'organisation de nos hôpitaux périphériques est nécessaire pour répondre aux besoins de santé actuels et futurs, et devrait impliquer une répartition plus efficace des ressources médicales et technologiques, une meilleure coordination entre les établissements de soins primaires et les hôpitaux, ainsi qu'une attention particulière aux services e-services de Santé pour atteindre les populations éloignées et faciliter ainsi l'interopérabilité de nos systèmes d'information en matière de santé.

c. Médecine intégrative et traditionnelle

En outre, la médecine intégrative et traditionnelle sera l'un des objectifs de ce nouveau schéma, en y intégrant notamment un point particulier sur la promotion à la pratique du jeûne à visée préventive.

En effet, nos communautés sont aujourd'hui tiraillées entre une exigence de soins techniques avancés, témoignant d'un consumérisme de santé réclamant toujours plus, et une approche de médecine holistique, intégrative de plus en plus souhaitée et adoptée. Ce trait d'union entre la médecine traditionnelle et la médecine conventionnelle répond à une demande croissante de la population et rejoint des travaux en cours au niveau de l'Organisation mondiale de la santé.

Orientation 1.8 : La maîtrise du système de protection sociale à l'aune de l'équité

Les éléments structurels (démographie, natalité, travail, maladie) qui sous-tendent le pacte social sont modifiés en profondeur et tendent vers un autre modèle de protection sociale.

L'analyse de la protection sociale généralisée et de ses difficultés ne peut pas se faire qu'à l'aune du financement.

Force est de constater que le coût des prestations n'est plus lié aux seuls risques aujourd'hui.

Une réforme de fond est engagée depuis plusieurs années. Elle a commencé par la gouvernance et par l'acceptation de l'augmentation d'une fiscalisation des recettes pour ne plus laisser la charge des dépenses qu'aux seuls cotisants.

Néanmoins, cette dernière ne s'est pas employée à une rationalisation des dépenses réalisées au travers d'une équité plus accrue. Ainsi, en l'absence de pilotage de la dépense et du financement au travers d'une politique publique et en l'absence d'un rendu-compte devant l'Assemblée de la Polynésie française (APF), la gouvernance de la protection sociale généralisée (PSG) doit être encore améliorée.

Au budget primitif 2024 vont être initiés :

- L'analyse de faisabilité pour la mise en place d'une loi de finance de la sécurité sociale qui permettra, dans la mandature, un meilleur pilotage et l'adhésion aux stratégies pluriannuelles sociales, de vieillesse et de santé ;
- Le rétablissement d'un corpus réglementaire permettant cette gestion de manière organisée via la codification de la protection sociale.

En outre, la poursuite de la maîtrise des dépenses de santé, va conduire le gouvernement à repenser le financement des structures de soins et notamment des modalités de financement du CHPF, identifier les facteurs et les axes de conduite à tenir pour permettre un allègement de ces dépenses. Renforcer la prévention en matière de santé, qui comme on l'a rappelé tantôt, l'implication de tous dans sa santé permettra d'apporter un changement profond et durable.

Enfin, nous nous devons de tendre très rapidement vers l'amélioration de la qualité du service rendu à nos ressortissants en optimisant nos outils numériques et développant la dématérialisation pour plus d'efficacité, un gain de temps et une économie d'énergie considérable.

4.1.1.1.4. *Ambition 1.1.4 Préserver notre terre nourricière et notre environnement*

Le patrimoine naturel du *fenua* Mā'ohi – trésor national du peuple Mā'ohi est en grand danger. Il est exposé à des menaces d'une ampleur inédite et inégalée. Celles-ci tiennent aux répercussions des activités humaines mondiales qui participent du dérèglement climatique et menacent l'équilibre de nos écosystèmes insulaires vulnérables, mais surtout des modes de consommation modernes qui privilégient les produits jetables, l'obsolescence programmée, favorise la déresponsabilisation des importateurs, producteurs et vendeurs de biens de consommation en quête de profits lucratifs et immédiats.

L'incivisme d'une partie du Peuple Mā'ohi, en perte de ses valeurs traditionnelles et déconnecté de la nature et de la relation symbiotique qui unissait jadis ses ancêtres à son milieu terrestre (*te aru*), marin (*te tai*) et aux espaces aériens (*te reva*) est également une source non négligeable de dégradation de notre environnement.

Orientation 1.9 : Rétablir le lien unissant le peuple Mā'ohi comme partie indissociable et intégrante du monde naturel

Pour rétablir le respect des Polynésiens pour leur environnement, il s'agira d'éduquer le peuple Mā'ohi et de restaurer la vision polynésienne de la nature et de promouvoir les valeurs qui sous-tendent leur relation à cette nature. Elle s'articule autour du rôle que tiennent les montagnes et sommets, l'eau (les lacs, sources et rivières), les espèces végétales et animales emblématiques du monde Mā'ohi.

Ces mesures éducatives pour impliquer nos citoyens s'articulent autour des principes suivants :

« *'A hi'o i tō mou'a !* », « que chacun veille sur son sommet, symbole sacré de sa patrie ! », ordonne TETŪNA'E le grand législateur Mā'ohi. Dans les mythes et traditions orales Mā'ohi le Sommet revêt un caractère sacré ; ainsi c'est en posant ses pieds sur un sommet que TA'AROA -NUI-TAHI-TUMU démiurge créateur de l'univers et de toutes choses a façonné pour la première fois le *fenua* Mā'ohi. Le sommet d'une montagne est l'existence première la plus absolue pour le Peuple Mā'ohi.

« *Te iho o te vai* » - « *Fa'atura i te vai* », respectons l'eau.

Dans la conception du monde propre aux Polynésiens, l'eau est une réalité caractérisée par un principe de permanence, de stabilité, alors que les Occidentaux y voient *a contrario* l'écoulement, un flux ininterrompu soumis au changement et aux aléas. *Vai* traduit rester, demeurer, exister, et par dérivation signifie l'eau telle que conçue par le Polynésien comme une composante stable et permanente. Pour le peuple Mā'ohi, l'eau est à la fois la source de l'existence qui sert à se nourrir, à se soigner et à ses ablutions. L'eau est et doit demeurer une réalité permanente, sans quoi la Vie serait impossible.

Ces valeurs spécifiques, ont vocation à servir de fil directeur à l'élaboration des politiques sectorielles environnementales (eau, déchets, biodiversité), à l'élaboration des parcours de formation des prestataires concernés (plongeurs, *whale watching*) et de support aux enseignements depuis la maternelle jusqu'à l'université.

Orientation 1.10 : Sauvegarder, protéger et conserver le patrimoine naturel polynésien – trésor national du fenua Mā'ohi

La sauvegarde et la protection du patrimoine naturel passe par la reconnaissance juridique et le classement des espaces (montagnes, sommets, vallées, fonds de vallées, plateaux, crêtes, pointes, péninsules promontoires, rivières, lacs, sources et fonds marins) et espèces naturels remarquables polynésiens (arbres remarquables et animaux endémiques), notamment soumises aux effets du changement climatique.

Le bien-être des espèces marines emblématiques du monde Mā'ohi, en particulier les baleines - *pāraoa*, les requins - *ma'o* et les tortues - *honu* passe par leur protection, notamment l'interdiction de la surexposition des baleines à des fins touristiques et mercantiles (autorisation de l'observation des baleines depuis les embarcations, sans possibilité de mise à l'eau et réduction drastique du nombre de prestataires bénéficiant du régime dérogatoire).

Orientation 1.11 : Responsabiliser l'ensemble des parties prenantes et sanctionner lourdement les pollueurs et les incivismes environnementaux.

L'intériorisation des règles de civilité en matière environnementale par la population et par les opérateurs économiques est nécessaire mais demeure largement insuffisante et inefficace.

Leur responsabilisation passe par le renforcement de l'arsenal juridique (mise en application et généralisation du dispositif de responsabilité élargie des producteurs aux filières les plus polluantes), le renforcement des moyens de contrôle (brigade verte, gardes nature) et l'application des sanctions notamment financières dissuasives à l'endroit des opérateurs économiques et des citoyens malveillants (travaux d'intérêts généraux).

Orientation 1.12 : Renforcer la protection de l'environnement dans la politique des transports et des grands travaux

La prise en compte de considérations environnementales sera systématisée lors de la programmation des travaux.

En outre, avec plus de 2,5 millions de km² de mer et une ZEE de près de 5,5 millions de km² pour seulement 0,1% de terres émergées, la Polynésie française est un territoire maritime, qu'il faut protéger et préserver tout en conciliant le développement des activités y prenant place.

Dans ce cadre, la gestion comme la régulation de l'utilisation de notre espace maritime par les navires est essentielle, en particulier dans les îles soumises à forte pression, et les navires abandonnés ou /et épaves représentant des dangers potentiels pour la navigation, constituent une nuisance aux activités côtières et souvent une atteinte grave à l'environnement et plus généralement à la biodiversité. Pour parvenir à cet objectif, une campagne de sortie des épaves et des navires abandonnés sera réalisée.

4.1.1.2. AXE STRATEGIQUE 1.2 - RESPECTER LA POLITIQUE

4.1.1.2.1. Ambition 1.2.1 Légitimer les institutions

Orientation 1.13 : Diffuser une gouvernance qui nous rassemble : juste, responsable et solidaire

Le changement de gouvernance est l'ambition première que s'est fixée le gouvernement pour les cinq prochaines années. Il s'agit de promouvoir, à tous les niveaux de notre administration, une manière de gouverner qui favorise l'unité, la confiance et la concertation autour de valeurs communes : l'égalité devant la loi pour garantir une société juste, la responsabilité individuelle et collective pour assurer une gouvernance efficiente, et la solidarité nécessaire à la cohésion sociale.

Notre administration compte au 31 décembre 2022, 8 129 agents répartis dans 51 services administratifs, 13 établissements publics administratifs et une autorité administrative indépendante, pour un coût total avoisinant les 48 milliards F CFP. Chargés de la mise en œuvre des politiques publiques et du déploiement des services essentiels à la population, ils sont un élément clé de la gouvernance et doivent à ce titre être associés aux mutations nécessaires de notre administration, dans le respect de la fonction de chacun, de notre population et des deniers publics.

Plus précisément, sur la base des audits et contrôles récents, et d'une redéfinition nécessaire de notre champ d'action, il conviendra de :

- Promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilisation au sein de notre administration ;
- Améliorer les conditions de travail et de bien-être des agents et développer une politique inclusive ;
- Développer les compétences et la polyvalence de nos agents pour répondre aux enjeux actuels et futurs de nos services ;
- Proposer les modifications nécessaires de notre organisation pour plus d'efficacité et une meilleure synergie ;
- Mutualiser les moyens humains et matériels non seulement en interne mais aussi avec les communes et les services de l'Etat ;
- Favoriser le dialogue social, faire respecter les droits mais aussi les obligations de nos agents publics.

Orientation 1.14 : Soutenir les communes

A un tournant de notre histoire, il nous faut bâtir des relations saines, qui ne signifient pas être inféodées à un parti ou à une idéologie. Les Fare Ora sont la concrétisation d'une coopération sincère et sans marchandage entre le Territoire et les communes. Rapprocher l'administration de l'utilisateur, valoriser les métiers de l'administration et adapter les institutions aux attentes de chacun, tout le monde le voulait, nous le faisons.

La réflexion portée sur la réforme de la Délégation au développement des communes_(DDC) est un chantier qui révèle des dysfonctionnements graves notamment sur le manque de ressources financières des communes et le manque de moyens humains. Cela implique une réflexion de la part de l'Etat et du Territoire. Notre gouvernement se concentrera progressivement sur l'appui aux communes sur le plan technique et les aides financières seront attribuées au regard des secteurs prioritaires : Secteur primaire, Culture, Tourisme et Numérique.

Les partenariats avec l'Union Européenne seront accentués et les communes pourront compter sur la Délégation de la Polynésie française à Paris où nous installerons un relais spécialisé.

4.1.1.3. AXE STRATEGIQUE 1.3 - RESPECT MUTUEL ENTRE L'ÉTAT ET LE PAYS

4.1.1.3.1 Ambition 1.3.1 Accepter les résultats des urnes (travailler ensemble)

Orientation 1.15 : Reconnaître les victimes des essais nucléaires

Le gouvernement de la Polynésie met fin aux positions ambiguës et contradictoires. L'histoire du nucléaire, son enseignement et ses victimes sont abordés avec responsabilité. Ces sujets ne peuvent plus attendre et exigent des actions politiques fortes.

Le premier geste consiste à construire un statut de victime des essais nucléaires. Un guichet dédié aux victimes a été ouvert à la Caisse de prévoyance sociale. Les intéressés y trouveront des agents dédiés, un traitement amélioré de leurs demandes, un accompagnement social et psychologique. A terme, ce dispositif a vocation à s'étendre à toutes les victimes, à leurs ayants droits ainsi qu'à toutes les personnes victimes dites transgénérationnelles. L'objectif est de reprendre la main sur ce sujet si important pour notre peuple et d'établir les statistiques étayées que nous réclamons notamment la communauté scientifique.

Orientation 1.16 : Sécuriser la coopération internationale

Nos frères d'Océanie attendent un positionnement clair de la part du peuple Mā'ohi. Nous avons conscience des enjeux et sommes prêts à relever les défis de notre région. Notre identité s'inscrit autant dans un passé colonial que millénaire et la Polynésie s'est trop longtemps tenue à l'écart de ceux avec qui elle partage son océan.

La première des nécessités est la rédaction et la négociation de nouvelles conventions avec nos partenaires directs que sont les pays du Pacifique et ceux du continent européen. Il nous faut sécuriser la situation des étudiants qui se trouvent au Canada, en France, à Fidji, aux États-Unis, au Japon, en Australie, ... et dont la situation fiscale et sociale se trouve être très précaire du fait de l'absence de convention avec notre territoire.

En soutien de l'action internationale du gouvernement, nous annonçons notre objectif d'installer des représentants de la Polynésie française dans le Pacifique et en Europe.

Développer un dialogue ouvert et constructif avec la puissance administrante sur la mise en œuvre et les étapes des processus d'autodétermination et de décolonisation, sous l'égide des Nations Unies.

4.1.2. PILIER 2 : FA'AORA - SOUTENIR

Les politiques anciennes en matière de soutien ont montré leur limite. Les résultats ne sont pas au rendez-vous, pas suffisamment satisfaisants. La population a clairement souhaité une rupture et affirmé une volonté de changement.

Le soutien de la collectivité à la population doit être refondé. La politique en la matière doit permettre à chaque personne qui en a besoin, de bénéficier du juste niveau de soutien pour accroître son

autonomie, sa capacité à gérer sa vie sociale, son activité, sa famille, son devenir et sa participation à la construction de notre société.

Pour que notre société retrouve son harmonie et toute notre population, sa dignité, le gouvernement entend mettre en place les moyens nécessaires pour soutenir l'accès à la propriété et au logement, l'emploi, les familles, les personnes les plus vulnérables ainsi notre jeunesse, nos étudiants, les bâtisseurs du Fenua de demain.

4.1.2.1. AXE STRATEGIQUE 2.1 - SOUTENIR L'ACCES

4.1.2.1.1. Ambition 2.1.1 Soutenir l'accès à la propriété

Orientation 2.1 : Réconcilier le Peuple Mā'ohi avec son histoire foncière

Jadis considérée comme un bien commun inaliénable attaché aux membres d'une même communauté localisée géographiquement au sein d'un *va'a hiva*, la terre – *te fenua* était gérée collectivement et confiée temporairement aux membres de la communauté pour leurs usages (agriculture, élevage, habitation). La colonisation est à l'origine de l'apparition du concept de propriété.

Aujourd'hui, la terre est devenue un enjeu de spéculation et de convoitises mais également une source de conflits et de colère face au constat parfois désabusé des ventes de terres à des non-résidents et au sentiment d'avoir été dépossédé de ses terres ancestrales du fait de notre histoire coloniale.

L'apaisement des questions foncières passe d'abord par la réconciliation du peuple Mā'ohi avec l'histoire foncière de notre pays. Il est en effet essentiel de connaître et de comprendre le passé pour pouvoir appréhender l'avenir avec davantage de sérénité en permettant à chacun de s'approprier l'histoire foncière de son Pays.

Cela suppose de :

- Libérer l'accès, en toute transparence, à l'intégralité des archives foncières détenues par les entités publiques et d'en faciliter la consultation par Internet (*tōmite fenua*, arrêts de la Haute-cour Tahitienne, procès-verbaux de bornage, archives du cadastre, etc.). Ce préalable est indispensable à toute démarche de pédagogie foncière et suppose un récolement général des archives notariales et des archives foncières détenues par la Direction des affaires foncières.
- Lancer une vaste campagne de communication (vidéos, expositions itinérantes) et de formations en présentiel et à distance ouvertes à tous et gratuites, qui portera notamment sur le cadastre, les recherches généalogiques, le rôle des différentes juridictions et des services de la direction des affaires foncières. Ces formations seront prodiguées dans chacune des communes de Tahiti et des autres îles.
- Organiser un colloque international consacré aux règlements des litiges fonciers nés de la colonisation associant notamment la Nouvelle-Zélande (traité de Waitangi) et l'État de Hawaï'i ;
- Faciliter l'accès des ouvrages de référence consacrés au foncier en les traduisant en langue tahitienne.

Orientation 2.2 : Faciliter l'accès au foncier

Il est patent de constater qu'un grand nombre de décisions de justice rendues en matière foncière ne sont à ce jour pas transcrites. Pourtant, la formalité de la publicité foncière est obligatoire pour que ces décisions soient opposables aux tiers et c'est cette formalité qui permet la mise à jour des comptes hypothécaires comme de la matrice cadastrale. Ainsi, l'absence de transcription des décisions de justice rendues en matière foncière préjudicie grandement à la sécurité des titres fonciers en Polynésie, leur mise à jour étant manifestement incomplète, voire inexistante.

Cette circonstance s'explique d'abord par l'ignorance de l'existence de cette formalité, les personnes intéressées ayant déjà passé de longues années devant les juridictions croyant légitimement le chemin achevé dès lors qu'une décision définitive est rendue. Mais l'absence de transcription s'explique surtout par le coût occasionné par cette formalité. Sur ce dernier aspect, il apparaît déterminant d'inciter les personnes qui détiennent des décisions de justice rendues en matière foncière non encore transcrites de mettre en œuvre cette formalité. Pour ce faire, il est envisageable soit :

- De modifier le dispositif réglementaire instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière (AISI) afin que la prise en charge des frais de transcription des décisions de justice définitives rendues en matière foncière, ne soit plus conditionnée à un niveau de revenu mais soit ainsi ouverte à tous les Polynésiens ;
- Soit de baisser les droits requis pour cette formalité, voire d'instaurer un plafond. Cette mesure serait une mise en place de façon temporaire (sur 10 ans par exemple) pour résorber le stock des décisions de justice dans cette situation et ainsi ne pas impacter le budget du Pays sur une trop longue période.

Pour sécuriser les titres de propriété, il est encore indispensable que la conservation des hypothèques dispose de manière sécurisée, du fichier personnel et du fichier de biens.

Pour faciliter l'accès des polynésiens à la terre, il s'agira de favoriser la jouissance des terres domaniales en excluant toute forme d'appropriation privée et de restituer certaines terres domaniales qui n'ont pas pu historiquement faire l'objet d'un titre de propriété ;

Orientation 2.3 : Assurer la protection des terres Mā'ohi par un contrôle efficace des prix

Il est nécessaire de contrecarrer par tous les moyens la spéculation immobilière qui est une source légitime d'injustice sociale et de mécontentement de notre population. Pour lutter efficacement contre la spéculation immobilière qui sévit dans notre pays, il s'agira :

- De rationaliser la fiscalité attachée aux mutations par la révision des taux ;
- De renforcer les mesures réglementaires destinées à mieux contrôler les tarifs des professionnels qui interviennent dans le cadre des mutations immobilières (notaires, agents immobiliers) ;
- D'envisager la mise en place d'un droit de priorité (voire de préférence) sur certaines zones préalablement identifiées remplissant certains critères ;
- De parachever la mise en place d'un observatoire des prix de l'immobilier.

4.1.2.1.2. Ambition 2.1.2 Soutenir l'accès au logement

Orientation 2.4 : Rendre les logements abordables

La Polynésie française n'échappe pas aux situations de vulnérabilité des personnes et d'habitat précaire. La mutation structurelle des familles polynésiennes et l'attractivité grandissante des zones urbaines font naître de nouveaux besoins. Le gouvernement mobilise ses moyens pour soutenir et accompagner tous les ménages.

Or, force est de constater que les dispositifs actuels ne permettent pas de satisfaire la demande toujours croissante de logements.

En effet, l'indivision, les activités commerciales, la spéculation immobilière ou encore les locations saisonnières sont autant de facteurs bloquant l'accès au logement.

En outre, la décohabitation des familles est parfois une nécessité, notamment pour les jeunes parents. C'est pourquoi il est nécessaire de soutenir les dispositifs visant à permettre aux jeunes couples d'accéder à un logement, et plus particulièrement lorsqu'ils ont des enfants.

La délégation à l'habitat et à la ville (DHV) soutient les associations qui accompagnent les familles à faibles revenus dans leur recherche d'un logement. Elle soutiendra également celles qui visent les familles qui ont de très faibles revenus, lesquelles échappent actuellement au dispositif mis en œuvre par l'AISPF.

De son côté, l'office polynésien de l'habitat (OPH) accentue ses efforts de production d'habitats, avec une reconsidération des caractéristiques de ces derniers, favorisant autant que faire se peut, la construction de type pavillonnaire.

Si les familles aux revenus les plus modestes demeurent la cible privilégiée de l'office, la catégorie intermédiaire pourra désormais bénéficier de dispositifs idoines visant à leur permettre d'accéder à un logement.

4.1.2.1.3. Ambition 2.1.3 Soutenir l'accès à l'emploi

Orientation 2.5 : Développer un marché du travail résilient : diversifié, flexible et innovant.

Si le modèle d'assimilation hérité de l'histoire coloniale de la Polynésie n'a fait qu'accroître les inégalités sociales, culturelles et économiques de notre population, il appartient au gouvernement de mobiliser la puissance publique pour lutter contre toute rupture d'égalité entre les personnes, car en plus d'être éthiquement inacceptable, cette rupture induit des coûts :

- Economique : elle nuit considérablement à la productivité en favorisant l'exclusion de personnes en capacité d'être employées ;
- Humain : elle génère des effets négatifs sur la capacité des individus à réaliser leur potentiel ;
- Social : elle induit des préjugés et des stéréotypes qui minent la capacité d'un collectif à « vivre ensemble ».

Il en résulte pour le marché du travail une main d'œuvre peu qualifiée, issue d'un système éducatif « copié – collé » et non adapté à notre culture, avec, selon les dernières données disponibles de l'ISPF, plus de 32% (plus de 59 400 personnes) de la population en âge de travailler sans diplôme, 66% (près de 122 628 personnes) n'ayant pas le bac, et un taux d'emploi de 53%, soit près de 85 800 personnes sans emploi.

Face à ces difficultés d'insertion professionnelle mais aussi sociale, et devant les besoins de main d'œuvre qualifiée liés au développement de nos secteurs prioritaires (secteur primaire, tourisme,

énergies renouvelables, économie numérique et audiovisuel) et à la préservation de notre environnement et de notre culture, le gouvernement doit adopter une position stratégique et proactive pour permettre la reconnaissance et le développement des forces et des talents de toute personne, même lorsqu'elles sont éloignées de la norme. Elle vise à créer un équilibre entre les besoins des travailleurs, des employeurs et de la société dans son ensemble, en favorisant l'adaptabilité, la créativité et l'équité tout en répondant aux défis économiques, écologiques, sociaux et culturels actuels et futurs.

Les objectifs poursuivis sont déclinés comme suit :

- Améliorer la connaissance du marché du travail et de l'emploi au travers de l'observatoire de l'emploi, en vue d'assurer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du fenua ;
- Reconnaître et protéger les savoir-faire locaux culturels, sportifs et artistiques ;
- Faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie pour développer les compétences dont le Pays a besoin pour construire une économie endogène (utilisation de nos ressources propres), écologique (en respectant notre environnement) et ouverte sur le Monde (grâce au développement du numérique et de l'audiovisuel) ;
- Proposer des parcours d'insertion adaptés aux besoins et aux situations des demandeurs d'emploi ;
- Favoriser la création d'emplois durables et pérennes au travers de la simplification du code du travail et la diminution du coût du travail ;
- Réduire les inégalités de traitement et favoriser l'insertion durable des travailleurs reconnus handicapés.

Si l'approche inclusive se développe au travail, l'inclusion d'une personne dans une société passe par le travail. Ainsi, le plan stratégique de l'emploi 2023-2028 prévoit une profonde refonte des mesures d'aides à l'emploi dès 2024. Ce projet ambitieux vient soutenir la volonté du Pays d'amorcer un virage vers une économie plus endogène, écologique et solidaire en co-construction avec la population désireuse de contribuer au développement de l'activité économique de Mā'ohiNui.

Orientation 2.6 : Améliorer l'usage des bonnes pratiques agricoles, les transferts de compétence et renforcer les formations aux métiers de la mer et de la terre.

Le secteur primaire est en attente d'un échelon de proximité dans la vulgarisation des savoir-faire et des conseils techniques culturels. L'Agence de développement des économies agroécologiques (ADEA) ouvrira en 2024 afin de renforcer et coordonner les moyens techniques et ressources humaines de proximité sur le terrain. Un redéploiement des personnels de vulgarisation aujourd'hui dispersés dans nos services et établissements publics, sera effectué au sein de cette nouvelle entité. Cet accompagnement de proximité se fera au plus près des exploitations, au cas d'espèce et de manière continue sur l'année.

La formation aux métiers du secteur primaire est l'élément fondamental de la réussite à long terme de notre production alimentaire propre. Nous devons accompagner notre jeunesse à s'orienter vers nos métiers du secteur primaire. Les programmes d'enseignement en cultures biologiques, l'apprentissage aux métiers de l'agro-transformation, le renforcement des conduites d'exploitations d'élevage (poulet de chair et porcin), le maintien des compétences et de formation des gens de mer et des pêcheurs seront ainsi encouragés pour répondre aux ambitions de développement des filières productives.

Pour les professionnels du secteur perlicole, l'enjeu est d'offrir à la filière une main d'œuvre qualifiée afin de favoriser une production orientée vers la qualité et plus respectueuse de l'environnement. Il est essentiel de contribuer à la croissance de l'emploi local, en particulier dans les îles. Il s'agira notamment de progressivement remplacer les greffeurs étrangers par des emplois locaux.

Le Pays engage un renforcement de l'accompagnement des agriculteurs sur la transition biologique des cultures et le suivi des productions pour répondre aux besoins de la restauration scolaire.

Orientation 2.7 : Faire de l'artisanat une source de richesse, de création d'emplois et un instrument de conquête de la dignité du peuple Mā'ohi :

Le secteur de l'artisanat traditionnel et de l'artisanat d'art constitue un secteur économique à part entière et génère à ce titre de l'emploi, de la richesse et permet de valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnels.

À ce titre, il conviendra de :

- Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel par une meilleure formation des artisans et la mise en œuvre du schéma directeur de l'artisanat qui vise à améliorer la qualité de vie des artisans ;
- Favoriser le développement du secteur de l'artisanat traditionnel à travers l'organisation de salons thématiques innovants et un soutien économique aux artisans ;
- Protéger juridiquement et fiscalement les productions d'artisanat local des contrefaçons et des importations de matériaux à faible coût ;
- Mener à son terme le processus de labellisation des produits d'artisanat fabriqués localement à partir de produits locaux.

4.1.2.1.4. Ambition 2.1.4 Soutenir l'accès aux aides des services publics

Orientation 2.8 : Déployer un service public qui nous ressemble : proche, simple et communautaire

Avec une superficie aussi vaste que l'Europe de près de 5,5 millions de kilomètres carrés, l'égalité des territoires, dont l'égalité d'accès pour tous à un service public, est une priorité forte du gouvernement.

En rupture totale avec le paradigme de centralité de la décision, cet égal accès doit se faire en tenant compte des situations et des besoins exprimés par notre population au niveau de proximité privilégié que sont les communes. Dès lors, un service public de qualité, mettant l'accent sur l'accessibilité, la simplicité et la participation active de nos communautés, est attendu par tous et doit être rendu même aux citoyens les plus isolés.

Ainsi, la décentralisation de l'administration du Pays vers les communes, la simplification et la dématérialisation des démarches constituent les enjeux majeurs pour améliorer notre relation à l'utilisateur et la gestion des flux routiers qui viendra désengorger les communes urbaines asphyxiées par une circulation dense.

Dès 2024, il est prévu la mise en place d'au moins un Fare Ora par archipel afin que nous soyons au plus près des diversités de situations que peuvent connaître notre population d'où qu'ils viennent de Maohi Nui.

Ce projet d'envergure vient poser un véritable changement de modèle du service public : il ne s'agit plus pour la population de s'adapter aux contraintes des services, mais aux services de s'ajuster à ses besoins et à ses exigences.

Projet partenarial entre le Pays et les communes, le « Fare Ora » met en exergue la capacité de nos administrations à joindre leurs forces pour mieux servir leur population et satisfaire leurs besoins. La proximité vise également à favoriser la participation citoyenne à l'amélioration continue du service en partageant leurs idées, leurs commentaires et leurs suggestions.

4.1.2.2. AXE STRATEGIQUE 2.2 - SOUTENIR LES FAMILLES

4.1.2.2.1. Ambition 2.2.1 Dans leurs besoins alimentaires et vestimentaires

Orientation 2.9 Déployer des dispositifs complémentaires aux aides sociales de première nécessité

Face à une inflation multifactorielle sans précédent touchant notre Pays ces dernières années, les aides sociales constituent l'un des leviers permettant de favoriser une démarche active et dynamique visant à améliorer les conditions de vie des demandeurs.

Elles sont accordées aux personnes relevant d'un régime de protection sociale disposant d'un fonds d'action sociale, c'est-à-dire les seuls ressortissants du RGS, RSPF ou RNS, excluant de fait les ressortissants de la sécurité sociale, du régime des retraités (FSR) et celles qui ne bénéficierait pas d'un régime de protection sociale en raison, souvent, d'absence d'accomplissement des formalités d'inscription.

L'octroi desdites aides n'est possible qu'après enquête sociale comprenant l'évaluation des difficultés et des besoins de la famille sur la base d'un projet social. La DSFE propose diverses aides et notamment des aides dites de première nécessité telles que les aides alimentaires et les aides vestimentaires.

Afin de répondre aux besoins primaires, notamment alimentaires et vestimentaires, des polynésiens, la DSFE veillera au déploiement de dispositifs de redistribution alimentaire et vestimentaire, en partenariat avec le tissu associatif, les communes et les commerçants.

Orientation 2.10 : Favoriser l'accès aux familles de produits sains et durables produits à proximité en encourageant l'autoconsommation et la valorisation de notre production locale.

53% de nos citoyens n'ont pas accès économiquement à un régime alimentaire sain et 70% des adultes sont en surpoids. Les constats concernant l'alimentation polynésienne sont alarmants d'autant que son amélioration repose sur 2 éléments difficiles à modifier à court terme : la représentation sociale et culturelle de l'alimentation et la capacité monétaire et géographique à avoir accès aux aliments sains. Nous devons amorcer un nouveau virage dans nos modes de consommation et de production. Le plan de transition alimentaire, proposé à l'approbation des élus de l'assemblée pour le dernier trimestre 2023, sera engagé dès 2024. Ce plan déterminera et coordonnera la feuille de route des services compétents selon les 6 axes stratégiques suivants :

- Modifier le comportement alimentaire des populations en faveur d'une alimentation saine et durable ;
- Augmenter la production alimentaire des archipels ;
- Améliorer l'accès économique des produits sains et durables ;

- Accompagner les habitants dans l'autoconsommation ;
- Rendre les produits sains et durables disponibles à proximité pour toute la population ;
- Accélérer les pratiques durables des acteurs du système alimentaire.

Un programme spécifique de sécurisation alimentaire sera proposé pour l'archipel des Tuamotu, dont les particularités géographiques d'isolement, de sols calcaires et de raréfaction de l'eau douce rendent difficile l'accès aux produits frais maraîchers et fruitiers. Parallèlement, les moyens techniques de démonstration de cultures en légumes et fruits de la DAG seront soutenus par des programmes de formation auprès des référents communaux et des agriculteurs des atolls.

Dès le plus jeune âge, l'enfant doit être familiarisé dans ses apprentissages aux métiers du secteur primaire, à la connaissance des produits, à leurs utilités, à leurs goûts. Le Pays soutiendra ainsi le déploiement de potagers dans les écoles, ou auprès des familles en difficulté sociale, dans les atolls des Tuamotu, afin que chacun se réapproprie une alimentation « de proximité » en produits frais, sains et durables.

De nouvelles structures de stockage et d'agro transformation seront encouragées, permettant de structurer nos filières productrices, de créer de nouvelles activités pour les professionnels et de favoriser de nouveaux circuits de distribution, notamment en restauration scolaire ou collective. Des moyens seront dédiés à la formation et à l'accompagnement des gestionnaires et utilisateurs de ces équipements, pour faire émerger des circuits collectifs de collecte et de valorisation dans nos archipels.

4.1.2.2.2. Ambition 2.2.2 Dont le revenu est inférieur au SMIG

Orientation 2.11 améliorer l'accompagnement social des personnes économiquement faibles

Si l'inflation touche chacune et chacun des polynésiens au quotidien ces dernières années, elle touche plus particulièrement les personnes économiquement faibles et notamment celles qui perçoivent des revenus inférieurs au SMIG.

Conformément à l'arrêté n° 2856/CM du 22 décembre 2022 modifié portant relèvement du salaire horaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) à compter du 1er janvier 2023, le SMIG s'élève à 1000,92 F CFP.

Ainsi, cela correspond pour une personne employée à temps plein (soit 169 heures), à un salaire brut de 169 156 F CFP, lequel est minoré de 23 010 F CFP de cotisations salariales CPS et 1325 F CFP de CST, soit un total net de 146 146 F CFP.

Or, il demeure de trop nombreuses familles ne disposant même pas de ce minimum pour vivre et ce sont ces dernières qui nécessitent de bénéficier d'un accompagnement social plus soutenu.

Cet accompagnement ne se limite pas à l'octroi d'aides sociales. La DSFE veillera également à proposer un accompagnement personnalisé qui réponde au mieux aux besoins spécifiques de chaque famille.

4.1.2.3. AXE STRATEGIQUE 2.3 - SOUTENIR LA PREVENTION

4.1.2.3.1. Ambition 2.3.1 Pour le bien-être de la population

Le bien-être de la population c'est avant tout la qualité de la vie en passant par la bonne santé des polynésiens (prévention renforcée), puis la sécurité des biens et des personnes (prévention de la délinquance, sensibilisation aux violences intrafamiliales et aides sociales) et faire levier du sport pour impacter positivement notre société. L'idée de base est que le bien-être résulte de la mise en œuvre du capital économique, naturel, humain et social du pays dans le cadre de différents processus.

Orientation 2.12 : Une prévention de terrain renforcée et communautaire

La prévention s'envisage sur toute la durée de la vie, elle est un gage certain pour la santé et la lutte contre les risques et les maladies non transmissibles.

Elle commence par la santé pré et post-natale, puis par l'acquisition des comportements adéquats dès le plus jeune âge, quel que soit le milieu où l'on évolue. La prévention axée dès le plus jeune âge aura des effets à 10/20 ans ! C'est pourquoi il est crucial de cibler les plus petits afin d'établir des habitudes de vie saines et prévenir les problèmes de santé à l'avenir.

L'implication de « nos populations » dans leur santé est fondamentale pour parvenir à un changement. Il ne s'agit pas de « faire pour » eux, mais « avec » eux. S'appuyant sur le fait que des changements individuels peuvent être produits par le biais de l'implication dans une action collective, la santé communautaire met en œuvre une action collective locale. Ainsi, le groupe entier transforme ses normes, et une dynamique de changement peut se mettre en place

Les assises de la santé qui se sont tenues en juillet 2022 ont montré la nécessité d'avoir une politique plus forte en prévention et promotion de santé. La mise en œuvre des dispositifs de promotion de santé au sein de nos communautés (écoles, communes, entreprises et administration en santé) doit s'accélérer avec une mobilisation plus importante de moyens dans la prévention et la promotion de santé du Pays, pour impulser et coordonner l'action locale de santé avec les acteurs du territoire. C'est l'impulsion qui a par exemple animé la réouverture du kiosque infos-santé de la Direction de la santé, renommé "Feti'a Ora", l'étoile qui guide la vie.

Ces espaces de vie participatifs, collaboratifs et bienveillants, sont l'une des clés qui nous permettront de répondre à notre objectif de « responsabilisation des individus », en leur apportant les compétences psycho-sociales indispensables pour s'orienter vers des comportements favorables à leur santé et ainsi faciliter les choix positifs des individus.

Telle est notre vision d'une santé communautaire, de soins de proximité.

Comme dans beaucoup de secteurs, nos équipes sur le terrain souffrent d'un manque patent de moyens et d'effectifs pour répondre à ces missions de prévention et de promotion de santé.

Pour que la mise en œuvre opérationnelle de ces programmes de santé soit efficace (soit un ratio de 1 agent pour 10 000 habitants.) il est important de revoir nos priorités et nos axes, aujourd'hui principalement ciblés sur le curatif au détriment du préventif !

C'est dans ce sens qu'un plan de prévention sera matérialisé en 2024, en collaboration étroite entre les différents opérateurs, pour une coordination efficiente de nos actions et une rationalisation de nos moyens (financiers, humains, techniques).

Orientation 2.13 : Repenser la prévention de la délinquance

Ces deux dernières années, la Polynésie française a dû faire face à une recrudescence des comportements délictueux. En effet et selon les statistiques fournies par le Haut-Commissariat, certaines infractions sont en augmentation. Les atteintes aux biens en 2022 sont en légère hausse par rapport aux chiffres de 2021, autant que les cambriolages, les vols de véhicules à moteur ou encore les violences physiques crapuleuses. Lorsque les atteintes à l'intégrité physique et les violences physiques non crapuleuses sont en augmentation croissante et à leur plus fort taux depuis 2012.

Ce phénomène de violence n'a pas épargné nos îles. Les réseaux sociaux en ont été le reflet le plus probant puisque les appels à témoins n'ont fait que se multiplier à la suite de cambriolages ou d'agressions physiques depuis 2021. La construction d'une identité de quartier forte n'aidant pas, nos îles ont été le théâtre de plusieurs bagarres entre bandes rivales, complétée par une défiance marquée envers toute forme d'autorité. La fracture sociale s'est intensifiée puisque les rixes d'ordre personnel ont pu intégrer des familles et des districts entiers.

Les services du pays et de l'Etat, avec les communes et les associations, ont d'ores-et-déjà amorcé une démarche de sensibilisation et de lutte contre ces formes de déviance, essayant au maximum de démarginaliser la jeunesse par le biais du dialogue social et de la responsabilisation. Plusieurs communes se sont d'ailleurs récemment dotées d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Pour assurer l'efficacité de la politique de prévention de la délinquance, il convient de :

- Développer les moyens par la mutualisation et le décloisonnement des approches de prévention, dans le but d'harmoniser les actions et aménager une coopération ouverte entre tous les acteurs (diagnostics, pratiques, évaluations) ;
- Favoriser un dialogue apaisé pour un climat de confiance entre les acteurs publics et la population dans une optique de co-construction ;
- Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle par des actions de proximité ;
- Réorienter les actions de prévention en tenant compte des fléaux de la drogue et de la « cyber-délinquance ».

Orientation 2.14 : Faire levier du sport pour impacter durablement notre société

Le sport est souvent reconnu par sa seule pratique fédérale, associative ou par le biais d'évènement d'envergure internationale. Or, le sport doit être considéré, à juste titre, comme un véritable outil de développement sur lequel les pouvoirs publics peuvent s'appuyer pour accompagner leurs politiques notamment en matière d'éducation, de santé et d'inclusion sociale.

En Polynésie, il nous faut faire levier du sport pour impacter positivement notre société et construire les bases d'un peuple en bonne santé qui vit en harmonie avec son environnement et dans le respect des règles de vie. A cet effet, le gouvernement souhaite développer les actions liées au sport santé, à l'éducation d'une activité physique sportive et culturelle dès le plus jeune âge, tout en favorisant la cohésion et la mixité sociale. La promotion de l'handisport occupera également une place prépondérante dans les actions du gouvernement.

L'enjeu sera également de développer les opportunités professionnelles en valorisant et accompagnant les actions liées au sport/tourisme et en professionnalisant intelligemment le secteur avec la mise en place de formations certifiantes qui devront garantir à terme une bonne connaissance de notre patrimoine culturel et environnemental.

Enfin, il sera question d'une nouvelle gouvernance du sport qui devra tendre vers la dépolitisation du mouvement sportif et une meilleure structuration du haut niveau pour que nos athlètes puissent briller sur le plan national, océanien et à l'international.

Nos premières mesures porteront sur :

- L'éducation à la Santé et à la Citoyenneté par les Activités Physique Sportive et Culturelle (développer la pratique sportive au premier degré, favoriser la pratique sportive dans les quartiers prioritaires (Futsal, Basket Ball 3X, Volley Ball 4X4, Tū'aro Mā'ohi) ;
- Le développement des opportunités professionnelles liées à l'activité sportive en valorisant le patrimoine culturel et environnemental (maintenir un programme de formations certifiantes en lien avec le développement touristique et promouvoir les événements sportifs à fort rayonnement international) ;
- La structuration de la gouvernance du sport et le soutien du sport de haut niveau polynésien en vue des échéances à venir (élaborer un schéma directeur du sport, mettre en place un centre de performance polynésien, organiser les jeux des archipels).

Orientation 2.15 : Agir pour les personnes vulnérables

La population augmente, vieillit et se fragilise. Une dépendance grandissante appelle une solidarité encore plus forte. La direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) déploie ses agents sociaux pour une aide de proximité.

Suite à l'ajout récent, parmi celles exercées par la DSFE, de la mission de gestion de logements et de structures d'hébergement d'urgence, et grâce à un travail de partenariat étroit entre la DSFE et l'OPH, des structures d'hébergement d'urgence seront construites afin de permettre le relogement d'urgence des familles.

De son côté, l'institut d'insertion médico-éducatif (IIME) apporte un accompagnement adapté aux familles. Il diversifie le public accueilli afin de permettre, d'une part, la prise en charge d'enfants ayant des troubles tels que le trouble du spectre de l'autisme, en raison du handicap qui en résulte, et d'autre part, de poursuivre l'accompagnement au-delà de la scolarité.

Afin d'agir en faveur des personnes vulnérables, il est prévu au titre de la DSFE de sensibiliser le public sur les violences intrafamiliales et notamment faites aux femmes et aux enfants.

Enfin, la DSFE mettra tout en œuvre pour améliorer la qualité du service rendu, notamment en simplifiant l'accès aux dispositifs d'aides sociales.

4.1.2.4. AXE STRATEGIQUE 2.4 - SOUTENIR NOTRE JEUNESSE

4.1.2.4.1. Ambition 2.4.1 Garantir une éducation de qualité pour tous

Orientation 2.16 : Développer le sentiment d'appartenance des élèves à l'école afin de les encourager à mieux apprendre

Si 94% de la population polynésienne est en contact avec diverses langues polynésiennes (parmi lesquelles le tahitien, le marquisien, le *pa'umotu*, le mangarevien, le *ra'ivavae*, le *rapa*), le tahitien est la langue polynésienne la plus couramment parlée en famille chez seulement environ 15% des 15-19 ans, et moins encore dans les îles de l'archipel de la Société. Le rôle de l'école doit être majeur dans

la décennie qui vient. L'objectif est d'améliorer la connaissance et la pratique des langues polynésiennes, mais aussi d'améliorer ainsi les apprentissages de nos élèves. En effet, les sciences cognitives le montrent, l'enseignement bilingue ou plurilingue exerce des effets positifs sur l'ensemble des apprentissages des élèves, linguistiques et non linguistiques. Il s'agira, dans un premier temps, d'améliorer l'accueil des élèves dans nos écoles et établissements des primo-arrivants, surtout ceux des îles éloignées qui entrent à l'internat et dans un second temps, de renforcer l'enseignement/apprentissage des langues, de la culture, de l'histoire et de la géographie polynésiennes afin d'aboutir à la création de classes et écoles immersives. Pour cela il nous faut nous assurer que nos programmes scolaires prennent plus en compte l'histoire, la géographie, la culture, l'identité polynésienne et l'enseignement du fait nucléaire.

Il s'agit aussi de mettre en œuvre des projets pédagogiques et éducatifs innovants de nature à améliorer la persévérance scolaire, le bien-être et la réussite des élèves. Les innovations et expérimentations déjà bien connues, car mises en place depuis plusieurs années comme la « nouvelle gouvernance », le « cycle 3 à l'école », les AME (les aires marines éducatives), l'enseignement bilingue à parité horaire sont poursuivies et surtout évaluées pour déterminer des orientations ou inflexions à mettre en œuvre.

Orientation 2.17 : Favoriser la persévérance par un accompagnement renforcé et des conditions de travail améliorées

L'élève polynésien d'aujourd'hui et le citoyen polynésien de demain doivent être ancrés dans leur culture mais aussi ouverts au monde. Pour cela, ils doivent être maîtres des fondamentaux de l'École.

Nous nous devons d'améliorer la formation continue, la rendre plus efficiente en développant des formations hybrides. Les plans de formation des enseignants du premier degré, plan mathématiques et plan français, sont maintenus dans une perspective de formation de proximité et de formation par les pairs.

Nous devons renforcer l'accompagnement des élèves en mettant en place une heure de soutien et d'approfondissement et en organisant des stages de réussite à la fin des vacances scolaires de juillet et de décembre. Ainsi, dans chaque classe de sixième, une heure de soutien et d'approfondissement en français et en mathématiques sera inscrite dans l'emploi du temps des élèves, ainsi que des plages horaires pour faire ses devoirs au collège.

Dans le second degré, la priorité sera donnée au remplacement de courte durée. Chaque professeur volontaire pourra être rémunéré dans le cadre du Pacte pour effectuer 18 heures de remplacement dans sa discipline. Notre volonté est donc d'améliorer le remplacement des enseignants en mettant en application le PACTE pour le remplacement de courte durée et en inventant une organisation spécifique permettant le remplacement de moyenne et longue période.

La constitution d'une brigade de remplacement pour des remplacements plus long doit être mise en place.

Beaucoup de nos élèves choisissent la voie préprofessionnelle et la voie professionnelle dans nos centres de jeunes adolescents (CJA), dans nos Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et nos lycées professionnels. Il s'agit pour nous réaffirmer le rôle singulier des CJA et d'accompagner nos élèves dans leurs choix et leurs orientations possibles.

En Polynésie, à la rentrée 2023, la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) se transforme en MPS (mission pour la persévérance scolaire). De leur côté, les GPDS des établissements se transforment en GPS (groupe de persévérance scolaire).

Le Pays veut montrer sa volonté et son ambition de mettre en place une véritable politique éducative systémique en faveur de la persévérance scolaire : pratiques pédagogiques accrocheuses, qualité de la relation enseignants-élèves, pratiques d'évaluation encourageantes, attention au climat scolaire et à la parole de l'élève, lieux et temps d'écoute, bien-être des élèves dans les établissements, pratiques des langues et des arts polynésiens, offre de formation de proximité et en lien avec les possibilités d'insertion. Il nous faut donc mettre en œuvre et évaluer des projets pédagogiques et éducatifs innovants en faveur de la persévérance scolaire, du bien-être et de la réussite des élèves et s'appuyer sur déploiement notre nouvel environnement numérique de travail (ENT) dont le nom est Natitahi pour le premier degré et Natirua pour le second degré.

L'état des locaux scolaires a une incidence sur le climat de travail. Le parc immobilier scolaire de la Polynésie française est vétuste car la majorité des constructions date d'avant 1990. Il nécessite une rénovation ou une restructuration. Nos 35 établissements ont besoin de travaux ... Ainsi, nous allons proposer une programmation pluriannuelle des travaux dans nos établissements.

Orientation 2.18 : Asseoir une politique volontariste permettant de construire le citoyen de demain

A l'heure des réseaux sociaux, du cyber harcèlement, souvent invisible pour les adultes, mais source de grande souffrance pour les élèves, faire de la prévention et de la lutte contre le harcèlement des priorités majeures. Nous nous devons de soutenir la création d'espaces d'écoute comme les Margaret's place.

L'École ne peut plus mettre à distances les parents comme elle l'a fait pendant longtemps et comme c'est encore parfois le réflexe. L'école polynésienne se doit d'établir un partenariat prioritaire avec les parents afin d'entretenir des relations de confiance avec l'école. Il s'agit de reconnaître le rôle éducatif de la famille et renforcer sa place au sein des écoles et établissements.

Les élèves doivent être bien pour bien apprendre. Ils ont besoin de bien dormir, bien manger, faire un usage modéré des écrans...

Notre école doit promouvoir la santé et la pratique régulière du sport à l'école. Pour cela, la pratique sportive et la dynamique Génération doivent se poursuivre, en particulier par la mise en œuvre des dispositifs 30 minutes d'activités physiques quotidiennes à l'école, deux heures de sport en plus par semaine au collège et les sections sportives.

Dans le cadre de l'éducation au développement durable, le ministère travaillera à l'intégration des ODD (objectifs de développement durable) dans les programmes de l'école polynésienne. Ils doivent être des leviers pour chaque discipline et chaque enseignement transdisciplinaires (comme l'éducation à la santé, l'EMI, l'EAC). Ainsi chaque acteur de la communauté scolaire contribue à la formation d'un élève informé, conscient, responsable et engagé.

Orientation 2.19 : Développer le pays avec et pour notre jeunesse

La politique en faveur de la jeunesse regroupe l'ensemble des actions qui concourent à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement, et ce, dans une perspective de réduction des inégalités.

Favoriser cette autonomie implique d'agir sur tous les leviers permettant aux jeunes d'être acteurs de leur parcours, de subvenir à leurs besoins et ainsi trouver leur place dans notre société Polynésienne qui leur ai dû.

En effet, les jeunes font l'objet d'une attention prioritaire du gouvernement, tant leur place dans la société constitue un enjeu majeur pour l'avenir du pays.

La crise sanitaire a rendu plus aigües les difficultés que rencontrent les jeunes dans notre société. Ils connaissent un taux de pauvreté et de chômage élevé, sans compter les addictions à la drogue et à l'alcool formant un cocktail explosif et néfaste pour leur santé et choix de vie.

Les conditions de leur accès à l'emploi se sont dégradées sur une longue période, freinant leur accès à l'autonomie et dans le même temps leurs perspectives de réussite.

Le plan d'action de la jeunesse prendra en compte une population allant de 3 à 30 ans (avec un cœur de cible de 12-25 ans), afin de n'exclure aucune tranche d'âge.

La limite basse, fixée à 3 ans, se réfère à l'âge de la première scolarisation et donc à la possibilité d'être inscrit en accueil collectif de mineurs. La limite haute de 30 ans correspond à celle retenue par un grand nombre de dispositifs européens.

La politique de jeunesse du gouvernement vise à soutenir et accompagner cette période de transition vers l'âge adulte en l'inscrivant dans une dynamique d'autonomie et d'émancipation. Elle est fondée sur la volonté de dialoguer avec les jeunes et de leur donner toute leur place pour en faire des partenaires et des acteurs incontournables au développement de notre Pays, dans une logique de transversalité entre les différents champs de l'action publique. La politique en direction des jeunes doit être traduite par une action interministérielle, transversale et lisible par et pour tous.

Elle se structure autour de trois objectifs, à savoir :

- Lancer la structuration de la gouvernance des politiques de jeunesse en Polynésie française afin de fédérer l'ensemble des acteurs selon leurs spécificités, avec l'organisation des assises de la Jeunesse (dialoguer avec notre jeunesse, être attentif à leurs besoins pour mieux agir sur le terrain) ;
- Favoriser l'autonomie, la prise de responsabilité et la responsabilité sociale des jeunes dans le but de répondre à leur désir d'être acteur et utile à la société avec l'accompagnement des jeunes dans leur projet individuel ou de groupe ;
- Dynamiser la présence éducative durant tous les temps de vie du jeune en valorisant le secteur associatif, en accompagnant et soutenant les associations et les projets périscolaires.

Orientation 2.20 : Faire de l'enseignement supérieur, un enseignement supérieur de qualité pour les Polynésiens, par les Polynésiens, et tourné principalement vers le monde océanien et international.

L'enseignement supérieur constitue un des pivots de la politique d'océanisation des compétences et d'insertion des futurs cadres polynésiens dans le tissu économique de notre Pays. Ces derniers auront vocation à participer à la construction de l'avenir de notre pays.

Il s'agira de :

- Discuter avec l'État du transfert de la compétence statutaire de l'enseignement universitaire et des moyens qui l'accompagnent au profit du Pays ;

- De proposer l'émission d'un vœu du conseil des ministres portant sur le transfert de la compétence de l'enseignement universitaire au Pays et obtenir le vote d'une résolution en ce sens par les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- D'adapter la carte des formations post-bac en adéquation avec les besoins et spécificités polynésien (Université de la mer, astronomie, savoirs traditionnels, ouverture d'un premier cycle des études de médecine préalable à l'ouverture d'un cursus de médecine générale, formation de géomètre, métiers de l'audiovisuel) ;
- D'encourager et de renforcer les partenariats et échanges avec les universités et centres de formation d'enseignement supérieur de la région Pacifique en particulier (université de Hawai'i et BYU, Université Victoria de Wellington, Université nationale d'Australie, Université du Pacifique Sud à Fidji, Columbia à New York, Université de Laval au Canada, Universités Chiliennes).

Orientation 2.21 : Améliorer les conditions de vie des étudiants polynésiens.

Une partie non négligeable des étudiants notamment originaires des îles, est confrontée à une forte précarisation de leur situation (logement, précarité financière, alimentation, rupture du lien familial et affectif). Ainsi, selon l'ISPF plus de la moitié des étudiants polynésiens vivent avec moins de 30 000 F CFP par mois et doivent trouver des ressources financières alternatives pour subvenir à leurs besoins (jobs d'étudiants).

Il s'agira :

- De proposer des solutions d'hébergement adaptées aux besoins en logement des étudiants (développer le parc immobilier étudiant, attribuer les logements sur critères sociaux et au mérite) ;
- D'encourager les familles à accueillir au sein de leur foyer des étudiants afin de développer les liens de solidarité intergénérationnelle (avec incitation à caractère fiscal) ;
- De favoriser les dispositifs de télé-enseignement afin de réduire les coûts des formations en présentiel et de permettre aux étudiants des archipels éloignés de rester dans leurs îles d'origine.

Orientation 2.22 : Améliorer les conditions de prise en charge, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants polynésiens.

Pour créer les conditions optimales afin de favoriser la réussite de nos étudiants polynésiens, le gouvernement entend soutenir la création d'un guichet unique à leur disposition en vue de faciliter les démarches administratives nécessaire à leur installation en France comme à l'étranger.

Poursuivant le même objectif, les missions de la Délégation de la Polynésie française à Paris seront revues afin d'y intégrer une maison des étudiants ayant vocation à accompagner l'étudiant depuis son départ de son île d'origine en passant par son installation en France et en Europe, jusqu'à son retour au *Fenua*.

Enfin, et parce qu'ils sont des acteurs incontournables impliqués dans l'amélioration de la qualité de vie des étudiants polynésiens au *Fenua* et à l'extérieur, le pays entend redynamiser le partenariat qu'il noue avec les acteurs associatifs.

4.1.3. PILIER 3 : FA'ATUPU – BATIR

Bâtir c'est avant tout et enfin construire le vrai développement de la société polynésienne et la réelle autonomie économique de notre pays.

C'est s'appuyer sur nos atouts et structurer notre pays en construisant les infrastructures nécessaires, socles indispensables au développement de l'activité économique.

Il s'agit aujourd'hui de construire une société inclusive où chacun (humain, animal ou végétal), quelle que soit sa condition aura sa place. Cette diversité fonde les valeurs de toute société.

Il nous faut accompagner le redémarrage de l'économie polynésienne et raffermir la confiance des entreprises et des travailleurs pour conforter le développement.

Au-delà des moyens publics, le développement économique et la construction d'une Polynésie forte, autonome puis indépendante reposent sur nos secteurs à fort potentiels, à savoir le tourisme, les produits de niche du secteur primaire, l'augmentation de notre autosuffisance alimentaire et énergétique ainsi qu'un investissement conséquent dans des filières à fort potentiel (numérique).

4.1.3.1. AXE STRATEGIQUE 3.1 - DES AMENAGEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES HARMONIEUX

Orientation 3.1 : Penser un aménagement territorial respectueux

L'empreinte d'une urbanisation non maîtrisée est fortement ressentie lors des phénomènes climatiques. Les habitations, voiries et réseaux divers doivent être pensés pour respecter davantage notre territoire.

Ainsi, au titre de l'aménagement, la Polynésie s'inscrit dans un aménagement du territoire respectueux en s'accordant avec la préservation de notre environnement ainsi que la proposition d'un cadre de vie plus serein pour notre population. En effet, l'aménagement de notre territoire doit impulser une gestion résiliente notamment par l'élaboration de plans d'aménagement prévenant l'urbanisation anarchique.

Au travers de la mise en œuvre du schéma d'aménagement général (SAGE) de la Polynésie française, notre stratégie de développement du Territoire trouvera toute sa place pour offrir à la population un espace de vie agréable, équilibré et où il fait bon vivre.

L'habitat et le logement font partie des préoccupations principales de notre population. En effet, la recherche et l'accès à un logement et un habitat décent deviennent de plus en plus difficiles. Nos orientations stratégiques s'inscrivent ainsi dans le développement de la recherche et le déploiement des techniques de construction simples, écologiques, économiques, traditionnelles et modernes. Il en est de même pour les constructions et transformation des lotissements sociaux en écovillages.

Orientation 3.2 : Renforcer le bien-être et la sécurité de l'utilisateur dans la politique des transports et des grands travaux

L'entretien des infrastructures existantes, routes territoriales, ouvrages maritimes et portuaires, plateformes aéroportuaires, ouvrages d'art, abribus, locaux administratifs...sera renforcé et programmé de manière plus adaptée afin de fournir aux usagers la meilleure qualité de service possible.

Le littoral et les berges des rivières classées prioritaires aux abords d'ouvrages publics seront confortés afin d'assurer la sécurité de tous.

En parallèle, l'accent sera mis sur l'embellissement des équipements et aménagements publics, notamment au moyen de plantes horticoles locales, et sur leur adaptation aux personnes à mobilité réduite.

La sécurité routière et la sécurité maritime seront renforcées au moyen d'améliorations de la réglementation et d'actions de prévention mais également de sanction des comportements déviants.

La démarche de simplification des procédures administratives, au travers de la dématérialisation et de la clarification des règles sera approfondie en matière de transports maritimes (gestion des connaissances, des escales, des examens, des brevets et de la carrière des marins pêcheurs) et de transports terrestres (dématérialisation des services aux 80 000 usagers annuels des transports terrestres).

Orientation 3.3 : Désenclaver les îles et décentraliser

En Polynésie française, l'éloignement, l'insularité et la discontinuité de l'espace engendrent une rupture physique et des disparités d'ordre économique et social, il est donc primordial de faciliter les déplacements aériens et maritimes des personnes mais également des marchandises afin de désenclaver les îles et les vallées isolées et d'améliorer l'approvisionnement des archipels.

En 2024, une réflexion sera menée au travers d'un schéma directeur du transport aérien domestique rénové pour que ce dernier soit rééquilibré et renforcé, le transport maritime interinsulaire sécurisé et développé. Le bétonnage et la sécurisation des routes menant aux infrastructures structurantes seront poursuivis.

Ce désenclavement, au moyen du développement d'activités nouvelles, se construira progressivement autour de hubs régionaux aux infrastructures renforcées et de mise en sécurité des équipements portuaires et aéroportuaires des îles éloignées.

Par ailleurs, si la Polynésie française compte actuellement plus de 290 000 habitants, l'île de Tahiti concentre 70% de sa population, tandis que l'agglomération du Grand Papeete abrite à elle seule environ 60% des Polynésiens.

La ville de Papeete est également la capitale de la Polynésie française, l'ensemble des institutions gouvernementales, la Présidence et la plupart des ministères, l'assemblée de la Polynésie française et le CESEC y sont implantés. Une grande majorité des administrations et des entreprises privées sont également situées dans l'agglomération urbaine. Cette forte concentration entraîne des contraintes importantes aussi bien en termes de congestion routière qu'en termes d'espace, la ville étant saturée et les polynésiens ne trouvant plus à s'y loger.

Face à ces constats, il apparaît indispensable de recourir à la décentralisation, notamment en développant un second pôle d'activité sur Tahiti.

Ce développement ne peut être envisagé qu'au travers de la création d'infrastructures adaptées.

Moorea fera également l'objet d'aménagements et d'améliorations de l'accessibilité aux études et aux loisirs afin d'asseoir sa place d'île sœur.

Orientation 3.4 : Réduire la congestion routière et améliorer la mobilité des usagers

La concentration des emplois à Papeete et sa périphérie proche engendre une congestion routière importante dès lors que les flux de circulation convergent vers la capitale en heure de pointe du matin

et en sortie en heure de pointe du soir. Elle se traduit par des embouteillages, des temps de parcours qui s'allongent et une incertitude sur l'heure d'arrivée.

Il convient donc de réduire cette congestion et l'utilisation des véhicules individuels en optimisant le réseau routier existant, en favorisant et en améliorant le transport en commun, en organisant le covoiturage, en développant l'accessibilité pour les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes...) mais également en augmentant la capacité du réseau actuel par la création de voies nouvelles ou l'élargissement de voies existantes.

Le manque de solutions pour se déplacer est vécu par beaucoup de Polynésiens comme un sentiment d'injustice et une forme d'assignation à résidence. Il n'y a souvent pas d'autre solution que l'utilisation individuelle de la voiture, constituant une dépendance qui pèse sur le pouvoir d'achat et qui exclut tous ceux qui ne peuvent pas posséder de véhicule ou conduire.

La mobilité des usagers devra donc être améliorée. Ainsi, 2024 sera une année où de nombreuses études seront lancées afin de déterminer les actions, répondant à ces objectifs (TCSP, voies réservées, pistes cyclables, création de voies, intermodalité...), qui seront menées dans les années à venir, en complément des mesures pouvant être mises en œuvre à court terme.

4.1.3.2. AXE STRATEGIQUE 3.2 - BATIR UN DEVELOPPEMENT RESILIENT

Orientation 3.5 : Construire une économie résiliente

L'économie de la Polynésie française est un héritage de son passé, modelée dans les années 60 par l'activité du Centre d'expérimentation du Pacifique qui a induit un taux de croissance élevé et une transformation importante de la société. Les années post CEP ont poursuivi une phase d'expansion orientée sur certaines ressources productives propres, en particulier dans les secteurs du tourisme, de la pêche et de la perliculture.

Ces périodes ont provoqué de profonds changements structurels tant au sein de notre société que dans l'économie polynésienne avec la mise en place de mécanismes de financements de l'action publique et de soutien aux acteurs économiques.

Ces bases ont posé le cadre de l'activité économique actuelle de notre pays. Une économie adossée à des transferts conséquents de l'Etat et qui développe une production propre limitée à des secteurs ciblés : le tourisme, la perliculture ou encore les revenus de la pêcherie hauturière ainsi que quelques productions de niches dans le secteur agricole.

Sans soutien spécifique ou intervention en cas de crise, cette structuration de l'économie polynésienne fragilise notre devenir. Les aléas exogènes font peser sur notre économie des risques majeurs d'affaissement. La crise Covid et l'émergence de cette pandémie mondiale en ont été l'exemple pertinent, en affectant les revenus de notre premier secteur d'activité, le tourisme. A l'identique, les bouleversements mondiaux relatifs au changement climatique, aux conflits internationaux, à l'image de la guerre en Ukraine, impactent, par des effets inflationnistes ou la contraction de la disponibilité des produits de consommation courante, nos équilibres économiques.

L'économie de la Polynésie française doit désormais s'inscrire dans la voie d'une plus grande résilience en entamant un processus de transformation progressif.

Les domaines d'intervention que sont le tourisme, le développement de l'économie numérique, le développement des ressources primaires et la transition énergétique constituent les priorités.

Le gouvernement entend engager des actions de soutien au développement des entreprises qui contribuent à renforcer l'autosuffisance du pays. Les filières de production à l'export, celles relatives à la consommation locale pourront bénéficier de manière prioritaire de mécanismes d'accompagnement de la collectivité, notamment par leur développement dans l'ensemble de nos archipels.

En parallèle, le secteur majeur qu'est le tourisme doit amplifier son offre et sa capacité d'accueil au travers d'une structuration permettant le développement de l'activité touristique sur une plus large partie de notre territoire. L'incitation du Pays participera à augmenter ce développement.

L'économie polynésienne dispose de marges de progression dans de nombreux autres secteurs. Le gouvernement s'appliquera à encourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprises pour favoriser la concurrence et la lutte contre la vie chère.

Les moyens habituels de l'action publique alloués à la réalisation de ces orientations feront l'objet d'une révision, et d'une optimisation, notamment des outils de soutien fiscaux, pour permettre d'étoffer le tissu entrepreneurial concurrentiel. D'autres soutiens directs seront ajustés en ayant le souci de créer un réel impact sur la progression de l'activité et la création de richesse.

A terme, les orientations retenues en matière de développement de l'activité économique doivent conduire à un abaissement progressif du soutien public direct qui pourra être compensé par un allègement de la fiscalité sur les entreprises, leur permettant ainsi de construire, produire et se développer dans un modèle compétitif autonome dont un des résultats escomptés sera la création d'emploi.

Le soutien public se réorientera résolument sur les infrastructures nécessaires au développement économique qui pourront bénéficier aux entrepreneurs.

4.1.3.3. AXE STRATEGIQUE 3.3 - DEVELOPPER LE TOURISME

Orientation 3.6 : 600 000 touristes pour compenser les transferts de l'Etat

La nouvelle stratégie touristique donne le cap de 600 000 touristes par an à l'issue des 10 années qui viennent. Cette stratégie repose sur trois principes : un tourisme de qualité partagé dans les archipels, un tourisme soutenable pour les populations et un tourisme basé sur nos identités.

Durant l'année qui vient, les stratégies sectorielles seront explicitées après les avoir construites avec les acteurs des secteurs participant à la politique touristique. Des marchés internationaux qu'il nous faut conquérir, de nouvelles niches qui doivent bénéficier à nos communautés, en passant par les rotations aériennes intérieures, le nombre de touristes maximum par île en fonction des ressources et de l'acceptabilité sociale, ainsi que le développement des offres de transport maritime interinsulaire, le type d'accueil adapté à chaque île et à privilégier, les activités, les aménagements, les filières de formation professionnalisantes, la réglementation... etc.

La volonté de notre gouvernement est de porter une véritable politique structurante et un soutien efficace aux activités touristiques.

4.1.3.4. AXE STRATEGIQUE 3.4 - DEVELOPPER LE SECTEUR MER, AGRICULTURE ET ELEVAGE

Orientation 3.7 : Accroître la production alimentaire des archipels

Le développement de notre secteur primaire est au cœur de notre souveraineté alimentaire, le gouvernement priorise son action pour encourager la production alimentaire de nos cinq archipels. Les orientations stratégiques du ministère de l'agriculture s'articulent autour de la nécessité de produire plus, de manière qualitative et durable.

Avec l'ambition d'accroître de façon significative la capacité de pêche sur 5 ans, il devient prioritaire d'aller capter des stocks de poissons pélagiques peu visés par les armateurs actuels. Parallèlement, il est urgent d'améliorer les infrastructures portuaires et développer des bases secondaires de pêche dans les archipels, notamment à Hao en appui d'un nouveau projet aquacole adapté à la taille de l'île. Ces infrastructures, à termes, permettront de décentraliser des activités de conditionnement et de transformation des produits de la pêche, créatrices d'emplois et soutenant l'approvisionnement du marché local en produits frais.

Il est important de favoriser la mise en œuvre de méthodes de productions écoresponsables dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture et de la perliculture. A ce titre, les enjeux de durabilité des activités de la filière nécessitent la mise en place d'actions dans le domaine de la recherche et du transfert d'innovations.

De nouvelles disponibilités foncières dédiées à l'agriculture seront aménagées afin d'augmenter les surfaces de production, notamment vivrière et fruitière.

Parmi les autres actions prioritaires, seront notamment concernées : l'aboutissement du Plan de Transition Alimentaire qui reste l'enjeu principal de santé publique de notre population ; la mise en place de dispositifs réglementaires pour aider et mieux soutenir nos jeunes à choisir ces métiers en étant formés et en disposant d'une terre nourricière ; la sécurisation de nos volumes de production par l'agro-transformation ; la volonté politique de soutenir les créations et remises aux normes environnementales d'élevages pour tendre vers une production de viande de haute qualité.

La préservation de notre biodiversité est le préalable incontournable si l'on veut développer notre agriculture, nos élevages, notre pêche et aquaculture, et même notre tourisme !

Ainsi, notre gouvernement relèvera le niveau de nos protections Biosécurité aux frontières, qu'elles soient aériennes, maritimes, internationales ou interinsulaires. Notre Pays doit se mettre au standard des contrôles internationaux, à l'image de nos voisins Néozélandais.

Orientation 3.8 : Développer et valoriser nos ressources au travers de la recherche et de l'innovation

Le Gouvernement souhaite impulser auprès de nos porteurs de projets privés locaux, la valorisation des produits et sous-produits issus de notre patrimoine végétal et variétal. Les filières à haute valeur ajoutée seront priorisées pour créer de la richesse à partir de nos ressources naturelles.

Un nouveau plan vanille sera mis en place en accompagnant encore la montée en puissance de l'installation de nouvelles plantations afin d'atteindre à l'horizon 2030 une production de 126 tonnes de vanille mûre, pour 48 tonnes de vanille préparée à l'export. La Vanille de Tahiti est un produit de niche sur un marché international dont la demande ne cesse de croître. L'organisation et la labellisation de la filière, la confiance entre les acteurs et le gage de qualité du produit seront les éléments déterminants de la réussite du Plan vanille.

Le Gouvernement, au travers du ministère de l'Agriculture et des ressources marines, a décidé de regrouper l'ensemble des outils et équipements de recherche et développement du secteur primaire (terre et mer) au sein de l'Agropole de Papara. L'Agropole s'inscrit déjà en complément des laboratoires existants en participant à certains programmes de recherche appliqués au secteur primaire. En abritant notamment la quarantaine végétale, et la réserve stratégique de semence maraîchère (ReSSeM), cette nouvelle infrastructure constituera un outil indispensable pour sécuriser l'introduction de nouvelles variétés ou espèces végétales en vérifiant l'absence de pestes.

Nos outils de laboratoires, doivent être une force vive de réflexion et de partage des compétences. Des liens avec ses homologues nationaux, internationaux et dans le Pacifique seront possibles. Des coopérations existent déjà avec la Communauté du Pacifique Sud, Bioversity international, l'Institut Agronomique Calédonien, le Vanuatu Agricultural and Technical Center, USDA, CSIRO en Australie, le CIRAD à La Réunion, l'INRA, l'ANSES, ou l'université de la Polynésie française pour ne citer que ceux-là.

4.1.3.5. AXE STRATEGIQUE 3.5 - DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Orientation 3.9 : Réduire notre dépendance énergétique en accélérant la transition

A l'instar des autres territoires ultra-marins de la République, la Polynésie française dépend à 93% de l'importation d'hydrocarbures (presque 400 millions de litres par an) pour subvenir à ses besoins énergétiques.

En raison de la hausse structurelle et durable du coût des ressources fossiles à l'échelle planétaire, de la non-interconnexion du territoire, ainsi que des effets liés aux changements climatiques, cette dépendance constitue un facteur majeur de vulnérabilité pour la Polynésie française.

Pour une meilleure compréhension des enjeux de la transition énergétique, il convient de rappeler que le secteur des transports, essentiellement terrestres, est à l'origine de 50% de la consommation d'énergie primaire en Polynésie française contre 41% pour le secteur de la production d'électricité.

Par ailleurs, la production électrique en Polynésie est caractérisée par de fortes disparités géographiques. Ainsi, les îles de Tahiti, Moorea et Bora-Bora concentrent, à elles trois, plus de 90 % de la production d'électricité en Polynésie française.

Les orientations de la politique de transition énergétique sont déclinées dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2022-2030 qui doit conduire, à terme, à un changement des comportements et modèles énergétique et économique. Notamment, la Polynésie française s'est fixée pour objectif d'atteindre 75% d'énergies renouvelables dans son mix électrique à horizon 2030.

La politique de transition énergétique ainsi nommée nécessite, pour être mise en œuvre, un effort conséquent en matière de réduction de la demande en énergie (transport essentiellement) et de développement des énergies renouvelables (hydroélectricité et photovoltaïque essentiellement).

Des actions permettront d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie. Les points d'attention seront sur les efforts en matière de réduction de la demande en énergie, notamment sur les transports terrestres et la consommation énergétique des bâtiments.

En matière de transports terrestres, la réduction de la demande en énergie devra se faire par la mutualisation des moyens de transport et non par un transfert de la mobilité thermique vers la mobilité électrique.

Des actions porteront par ailleurs sur la diversification du mix énergétique en favorisant la pénétration des énergies renouvelables au travers de plusieurs appels à projets initiés depuis 2021 aux fins de déployer des fermes photovoltaïques. Ce type d' appel à projets sera dupliqué au domaine de l'hydroélectricité. Parallèlement, la politique de transition intégrera les avancées technologiques qui pourraient favorablement être développées dans notre pays.

La politique de transition énergétique s'appuiera également sur les moyens disponibles notamment au titre du fonds de transition énergétique 2023-2026 doté de 7 milliards F CFP qui permettra de soutenir des projets portés par les collectivités et le secteur privé.

Enfin, la politique de transition énergétique contribue aux objectifs climatiques de la Polynésie française au travers du Plan Climat 2022-2030 dont les travaux initiés se poursuivront durant les prochaines années.

4.1.3.6. AXE STRATEGIQUE 3.6 - DEVELOPPER LE NUMERIQUE ET L'AUDIOVISUEL

Orientation 3.10 : Créer de l'emploi dans les métiers de demain

La stratégie Pacific Genius correspond à un pivotement ambitieux de notre économie vers les nouvelles technologies, l'innovation numérique et la promotion des secteurs non-suffisamment développés.

La première déclinaison de cette stratégie vise à faire plonger la Polynésie dans les opportunités nombreuses qu'offre l'océan du numérique. Ce sont essentiellement nos jeunes qui trouvent un intérêt à créer du contenu sur les plateformes. C'est pourquoi, le gouvernement a pour objectif d'ouvrir la première école de codage en Polynésie. Nous ambitionnons de faire de la Polynésie française un territoire d'avenir pour la création de contenus numériques, audiovisuels, vidéoludiques et innovants.

La transformation numérique des entreprises et en premier lieu de l'Administration Publique est un levier essentiel pour nourrir nos sociétés actuelles et à venir en leur donnant accès à ces marchés structurants pour le Pays.

Il nous faut augmenter l'attractivité du Pays en la mettant aux standards internationaux, soit ajouter plus de câbles, ajouter les options satellitaires, mettre en œuvre la 5G dans les zones denses et la 4G hors des zones denses, et mieux sécuriser les systèmes d'informations des entreprises du Pays.

Si les opportunités sont réelles, les risques sont aussi à prendre en considération. Relocaliser les données des utilisateurs polynésiens est essentiel pour assurer la sécurité de nos savoirs et de notre histoire. Plus de data centers écoresponsables pour rendre notre destination attractive est le préalable à l'établissement de sociétés innovantes sur notre territoire.

4.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Ces orientations budgétaires sont les premières que présente le Gouvernement issu des dernières élections territoriales.

Elles reflètent d'ores et déjà une partie de ses ambitions.

En effet, l'inertie de la « machinerie territoriale » ne permet pas à un nouveau gouvernement d'impulser instantanément la rupture avec le passé. Cela devra se faire au fur et à mesure, les prochains budgets de la mandature l'exprimeront davantage.

De nombreux engagements de l'ancienne mandature s'imposeront encore sur le prochain exercice, voire au-delà, mais des inflexions sont déjà données.

Afin de conforter la soutenabilité budgétaire au service des politiques publiques sectorielles de la collectivité, la structuration du budget du Pays sur les prochaines années s'établit sur la base des orientations suivantes :

- Une révision de la fiscalité pour la rendre plus juste et plus équitable,
- Une stabilisation de la pression fiscale voire son abaissement, pour libérer davantage l'activité économique et rendre du pouvoir d'achat aux consommateurs,
- Une politique de maîtrise des dépenses publiques pérenne particulièrement au niveau du fonctionnement de l'administration et de la masse salariale,
- Une optimisation de l'allocation des ressources budgétaires pour servir mieux et plus efficacement l'action publique au bénéfice du développement économique, de la concurrence, de la création d'emploi et de valeur ajoutée,
- Un soutien confirmé à la commande publique dans les domaines structurants du Pays (infrastructures, transports, logements, santé, ...),
- Une rationalisation de l'accompagnement budgétaire dans le cadre des réformes structurelles de la protection sociale,
- Une amélioration du soutien aux personnes vulnérables au travers d'une aide sociale ciblée,
- Une gestion optimisée de la dette pour redonner à la collectivité des capacités d'intervention maximales.

4.2.1. HYPOTHESES D'EVOLUTION RETENUES

Le contexte économique actuel favorise la situation budgétaire de la Polynésie française. Le bon résultat financier de la collectivité en 2022 se reproduira sur cette année 2023, porté par un regain d'activité dans de multiples secteurs, le tourisme restant toutefois le moteur essentiel.

La politique budgétaire du Pays sur les prochaines années mise sur ce contexte positif tout en étant attentive aux évolutions internationales susceptibles de l'affecter.

Considérant les perspectives économiques en Polynésie française prises à l'aune des prévisions nationale et internationale, la croissance post-covid devrait progressivement s'estomper. Toutefois, le secteur touristique et la consommation des ménages devraient rester soutenus et permettre une progression de la croissance économique sur 2024.

4.2.2. ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

4.2.2.1. – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Malgré une situation favorable quant aux perspectives de croissance des recettes fiscales, cet effet sera emporté par une baisse des recettes non fiscales.

Aussi, les recettes de la section seront établies en hausse de 1% par rapport au premier budget de l'année 2023.

4.2.2.1.1. – Recettes fiscales

Les recettes fiscales constituent la principale source de financement (environ 75%) de la section de fonctionnement et restent fortement corrélées à la performance économique de la Polynésie française.

Bien que l'inflation semble ralentir, elle devrait encore se maintenir à un niveau élevé sur 2024, notamment sur l'alimentation. Aussi une augmentation de 2% des recettes fiscales est attendue.

Cette progression reste toutefois hétérogène.

4.2.2.1.2. – Transferts de l'État

Ils restent stables dans la mesure où le niveau de la dotation globale d'autonomie (DGA) rendu intangible depuis 2017, constitue plus du $\frac{3}{4}$ de ces transferts. Les subventions provenant de l'Etat devraient se maintenir et sont complétées depuis 2023 du nouvel instrument de coopération entre l'Union Européenne et le Pays (appui budgétaire de 31,1 millions € prévus sur la période 2023-2027).

4.2.2.1.3. – Autres recettes diverses

Chaque année depuis 2023, un versement du fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) vient financer le remboursement du prêt garanti par l'Etat (PGE1).

Les recettes non fiscales devraient connaître une baisse de près de 40%, du fait de la fin de la reprise des provisions constituées par le PGE2.

4.2.2.2. – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, sur la période 2023 à 2027, l'hypothèse d'évolution des dépenses de fonctionnement est celle d'une diminution de 3,18% en maîtrisant en particulier les dépenses de transfert (contributions, subventions etc.) et le fonctionnement courant.

4.2.2.2.1. – Charges de personnel

Les dépenses de personnel correspondent à un tiers du budget de fonctionnement. Elles constituent un des enjeux majeurs en termes de marge de manœuvre du fait de son inertie. Leur évolution a été très importante sur ces dernières années. Il devient impératif de les contenir par la modération des recrutements temporaires.

4.2.2.2.2. – Dépenses de transferts

Représentant près de la moitié des dépenses de fonctionnement, elles seront réorientées à terme vers les besoins de solidarité et de santé. Pour ce faire, les dépenses de transferts progresseront pour

l'exercice 2024, notamment pour compenser la suppression de la contribution pour la solidarité (CPS, ou « TVA sociale »).

Par ailleurs, le FIP à qui profite la hausse des recettes fiscales va également bénéficier d'un versement important sur les prochaines années.

Enfin, les intérêts de la dette vont progressivement se réduire à 3,3 milliards F CFP du fait de l'annulation de 3 milliards F CFP du PGE2.

4.2.2.2.3. – Dépenses de fonctionnement courant

Elles seront orientées à la baisse hors crédits associés au plan de relance et impacts des Jeux Olympiques de 2024. Sur ces bases, le budget de fonctionnement courant s'élèverait globalement à 16,774 milliards F CFP, soit en diminution de 3,8% par rapport au BG 2023.

4.2.3. ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

Le volume élevé des autorisations de programme votées antérieurement ayant fini par générer des niveaux d'engagements particulièrement importants, le rythme actuel d'exécution annuelle du budget d'investissement du Pays se situe désormais autour de 38 à 40 milliards F CFP.

4.2.3.1. – RECETTES D'INVESTISSEMENT

La stratégie financière de 2023 à 2027 se base sur la réduction de l'encours de la dette du Pays et l'amélioration de la capacité d'autofinancement en maîtrisant les dépenses publiques, pour redonner de la marge de manœuvre budgétaire au gouvernement.

4.2.3.1.1. – Autofinancement

Dans ce contexte, augmenter la capacité d'autofinancement apparaît comme le meilleur moyen de limiter les crédits, de réduire notre encours de dette pour, à terme, récupérer de la capacité d'endettement au moment où le besoin sera réel.

L'amélioration de la capacité d'autofinancement, si elle ne passe pas uniquement par la réduction des emprunts, devra aussi se faire en limitant les dépenses publiques en section de fonctionnement.

4.2.3.1.2. – Recours à l'emprunt

La dette cumulée du Pays à fin 2022 est de plus de 156 milliards F CFP et son annuité (intérêts et capital) qui restait en deçà des 12 milliards F CFP il y a 3 ans, est désormais de 16 milliards F CFP.

Malgré une épargne nette qui décroît sur 2024 et 2025, le désendettement de la Polynésie française se poursuit en 2024 avec un recours à l'emprunt limité à 10,5 milliards F CFP.

Une inscription de 10,4 milliards F CFP d'emprunt permettra d'accorder 30 milliards F CFP de crédits de paiement nouveaux.

4.2.3.1.3. – Participations & Transferts

Source de financement non négligeable, les participations & transferts sont issus de partenariats financiers mis en place. Ils permettent bien souvent de financer des opérations répondant aux besoins d'une collectivité. Pour l'exercice 2024, l'enveloppe est estimée 6 milliards F CFP.

4.2.3.2. – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afficher une baisse de son encours de dette n'a d'intérêt que si la collectivité reste en capacité d'investir dans des équipements favorisant un développement durable et sociétal et préservant son environnement.

Cela signifie qu'il ne faut pas se contenter d'équilibrer le budget en réduisant les investissements proportionnellement à ses emprunts.

Une réduction drastique de la commande publique aurait des effets néfastes sur le développement du Pays, sur la préservation de son patrimoine et de son environnement.

Considérant ce qui précède, les dépenses en investissement devront être priorisées selon les orientations retenues et en cohérence avec les défis à relever pour construire une Polynésie française résiliente et solidaire.

4.2.3.2.1. – Immobilisations

Ainsi les crédits seront affectés en priorité aux opérations faisant l'objet de partenariats financiers puis aux opérations financées sur fonds propres et qui ont déjà démarré afin de pouvoir régler les entreprises.

Le reliquat de CP pourra être enfin déployé sur de nouvelles opérations.

4.2.3.2.2. – Subventions d'équipements

Elles seront en priorité axées sur les préparations des JO 2024 et l'accueil des jeux du Pacifique de 2027.

Il est donc proposé à l'Assemblée de la Polynésie française de prendre acte du débat qui aura suivi la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.